

Appendices

2

0

0

3

Table des matières

Appendice I

Réserves internationales	107
Réserves de change	107
Avoirs de réserve en compte au FMI	107
Réserves en or	107
Évolution au premier trimestre de 2003	107
Composition en devises des réserves de change	107
Tableaux	
I.1 Réserves officielles	108
I.2 Part des monnaies nationales dans le total des avoirs en devises officiels identifiés, fin d'année	109
I.3 Composition des avoirs officiels en devises, fin d'année	110

Appendice II

Opérations et transactions financières	113
Tableaux	
II.1 Accords approuvés au cours des exercices clos les 30 avril 1953–2003	113
II.2 Accords en vigueur à la fin des exercices 1991–2003	114
II.3 Accords de confirmation et accords élargis en vigueur durant l'exercice clos le 30 avril 2003	115
II.4 Accords au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance en vigueur durant l'exercice clos le 30 avril 2003	116
II.5 État récapitulatif des décaissements, des rachats et des remboursements, exercices clos les 30 avril 1948–2003	117
II.6 Achats au FMI et prêts accordés par le FMI, exercice clos le 30 avril 2003	118
II.7 Rachats et remboursements au FMI, exercice clos le 30 avril 2003	119
II.8 Encours des crédits accordés par le FMI au titre des divers mécanismes, exercices clos les 30 avril 1995–2003	121
II.9 État récapitulatif des contributions bilatérales au compte de fiducie de la FRPC et au fonds fiduciaire FRPC–PPTE	122
II.10 Avoirs en DTS de l'ensemble des participants et de différents groupes de pays, en pourcentage de leur allocation cumulative de DTS, à la fin des exercices clos les 30 avril 1994–2003	124
II.11 Principaux taux du FMI, exercice clos le 30 avril 2003	125
II.12 Liste des pays membres qui ont accepté les obligations découlant de l'article VIII, sections 2, 3 et 4, des Statuts	126
II.13 Régimes de change effectifs et points d'ancrage de la politique monétaire au 30 avril 2003	128

Appendice III

Principales décisions du Conseil d'administration	133
A. Emploi du revenu net du FMI pour l'exercice 2003	133
B. Taux de commission sur l'utilisation des ressources du FMI pour l'exercice 2004	133
C. Répartition des charges — Application pendant l'exercice 2004	133
D. Commissions additionnelles sur les achats au titre de la facilité de réserve supplémentaire et des lignes de crédit préventives, ainsi que dans les tranches de crédit et au titre du mécanisme élargi de crédit — Emploi du revenu opérationnel net	134
E. Examen du dispositif de commissions spéciales	134
F. Compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique — Sous-compte en faveur du Centre d'assistance technique financière du Pacifique	134

G. Compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique — Sous-compte en faveur des centres régionaux d'assistance technique en Afrique	134
H. Application des procédures de surveillance — Réexamen de 2002	134
I. Application des procédures de surveillance — Réexamen de 2002	135
J. Examen biennal de l'application de la surveillance du FMI et de la décision de 1977 sur la surveillance — Modification des cycles des consultations au titre de l'article IV	135
K. Modalités de la surveillance des politiques de la zone euro dans le contexte des consultations au titre de l'article IV avec les États membres	135
L. Onzième révision générale des quotes-parts — Délais de notification du consentement — Extension	136
M. Onzième révision générale des quotes-parts — Délais de notification du consentement — Extension	136
N. Compte de fiducie de la FRPC et fonds fiduciaire FRPC-PPTE — Réserve — Examen de septembre 2002	136
O. Création du fonds fiduciaire pour les opérations spéciales de la FRPC en faveur des pays pauvres très endettés et pour les opérations de bonification aux fins de la FRPC intérimaire	136
P. Politique d'accès en période de crise du compte de capital — Modification de la facilité de réserve supplémentaire et questions de suivi concernant la politique d'accès exceptionnel	136
Q. Compte de fiducie de la FRPC et fonds fiduciaire FRPC-PPTE — Réserve — Examen	137
R. Institut multilatéral de Vienne — Modification de l'accord	137

Appendice IV

Relations avec les autres organisations internationales	139
Représentation régionale et assistance technique	139
Collaboration avec la Banque mondiale	139
Relations avec les Nations Unies	140
Liaison avec les autres groupes intergouvernementaux	141
Coopération avec les banques régionales de développement	141
Rôle de la direction du FMI	142

Appendice V

Communications extérieures	143
Déclarations publiques et publications	143
Les médias	143
Information de la société civile	143
Information du public	144
Tableau	
V.1 Publications du FMI parues durant l'exercice clos le 30 avril 2003	145

Appendice VI

Communiqués du Comité monétaire et financier international et du Comité du développement	147
Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international	
<i>Sixième réunion, Washington, 28 septembre 2002</i>	147
<i>Septième réunion, Washington, 12 avril 2003</i>	150
Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement (Comité du développement)	
<i>Soixante-sixième réunion, Washington, 28 septembre 2002</i>	154
<i>Soixante-septième réunion, Washington, 13 avril 2003</i>	156

Appendice VII

Administrateurs et nombre de voix au 30 avril 2003	159
---	------------

Appendice VIII

Changements dans la composition du Conseil d'administration	163
--	------------

Appendice IX

États financiers au 30 avril 2003	165
États financiers des comptes du FMI	
Département général	
<i>Bilan</i>	167
<i>Compte de résultats</i>	168
<i>État des variations des ressources</i>	169
<i>État des flux de trésorerie</i>	170
<i>Notes relatives aux états financiers</i>	171
<i>Annexe 1 — Quotes-parts, avoirs du FMI en monnaies, positions dans la tranche de réserve et utilisation des ressources du FMI par les États membres</i>	178
<i>Annexe 2 — Ressources financières et position de liquidité</i>	182
<i>Annexe 3 — État des accords approuvés par le FMI</i>	183
Département des DTS	
<i>Bilan</i>	184
<i>Compte de résultats</i>	185
<i>État des flux de trésorerie</i>	185
<i>Notes relatives aux états financiers</i>	186
<i>Annexe 1 — État des variations des avoirs en DTS</i>	188
<i>Annexe 2 — Allocations et avoirs des participants</i>	190
États financiers des comptes administrés par le FMI	
Compte de fiducie de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	
<i>Bilan consolidé</i>	194
<i>Compte de résultats et état des variations des ressources sur une base consolidée</i>	194
<i>Notes relatives aux états financiers consolidés</i>	195
<i>Annexe 1 — Encours des prêts</i>	199
<i>Annexe 2 — Contributions et transferts au compte de bonification</i>	200
<i>Annexe 3 — État des accords d'emprunt</i>	201
<i>Annexe 4 — État des accords de prêt</i>	202
Comptes administrés de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	203
<i>Bilan</i>	203
<i>Compte de résultats et état des variations des ressources</i>	204
<i>Notes relatives aux états financiers</i>	205
Compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE et comptes connexes	
<i>Bilan consolidé</i>	208
<i>Compte de résultats et état des variations des ressources sur une base consolidée</i>	208
<i>Notes relatives aux états financiers</i>	209
<i>Annexe 1 — Compte administré post-CSC-2 — Avoirs, intérêts et transferts</i>	214
<i>Annexe 2 — Compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE — Contributions et transferts</i>	215
<i>Annexe 3 — Compte général pour les opérations PPTE — Dons, intérêts et décaissements</i>	216
<i>Annexe 4 — Compte du fonds fiduciaire FRPC-PPTE — Contributions et transferts cumulés</i>	218
Autres comptes administrés	
<i>Bilan</i>	220
<i>Compte de résultats et état des variations des ressources</i>	221
<i>Notes relatives aux états financiers</i>	222

Réserves internationales

Le total des réserves internationales, y compris l'or, a augmenté de 9 % en 2002 et se chiffrait à 2,1 billions de DTS à la fin de l'exercice (tableau I.1). Les réserves de change, qui représentent la principale composante des réserves officielles, se sont accrues de 8 % et s'élevaient à 1,8 billion de DTS. Les avoirs en compte au FMI, qui constituent le reste des réserves autres que l'or, ont progressé de 12 % et atteignaient 86 milliards de DTS. La valeur sur le marché des réserves en or détenues par les autorités monétaires a augmenté de 13 % en 2002 et se chiffrait à 235 milliards de DTS à la fin de l'exercice¹.

Réserves de change

Les réserves de change représentaient 95 % des réserves autres que l'or à la fin de 2002. Les réserves de change des pays en développement, qui constituaient 63 % du total à la fin de 2002, ont augmenté de 10 % et atteignaient 1,1 billion de DTS, progression comparable à celle des deux exercices précédents. En 2002, les réserves de change des pays industrialisés se sont accrues de 5 % et se chiffraient à 653 milliards de DTS.

En 2002, les réserves de change des pays en développement exportateurs de pétrole, qui représentaient environ 10 % du total détenu par les pays en développement, ont baissé de 2 % et s'élevaient à 103 milliards de DTS. Les réserves de change du groupe des pays en développement créanciers nets ont progressé de 11 % et s'établissaient à 222 milliards de DTS, et celles des pays débiteurs nets se sont accrues de 10 % et se chiffraient à 889 milliards de DTS à la fin de 2002. Les réserves de change des pays n'ayant pas de difficultés à assurer le service de leur dette ont augmenté de 13 % et atteignaient 753 milliards de DTS, tandis que celles des pays ayant des difficultés de cette nature ont diminué de 4 % et se situaient à 136 milliards de DTS.

Avoirs de réserve en compte au FMI

En 2002, le total des avoirs en compte au FMI (c'est-à-dire la position de réserve au FMI et les avoirs en DTS) a augmenté de 12 % après s'être accru de 16 % au cours de l'exercice précédent. Ce sont les pays industrialisés qui détiennent la majorité des avoirs en compte au FMI : 81 % à la fin de 2002. La progression de ces avoirs tient principalement à un accroissement de 16 % des positions de réserve des pays membres au FMI — lesquelles se composent de leurs positions dans la tranche de

réserve et de leurs positions créditrices —, qui ont atteint 66 milliards de DTS. Les avoirs en DTS des pays membres du FMI sont restés à un niveau quasiment inchangé, soit 20 milliards de DTS.

Réserves en or

La valeur de marché des réserves en or a augmenté de 13 % et se chiffrait à 235 milliards de DTS sous l'effet d'une hausse de 14 % du prix en DTS de l'or en 2002; le stock d'or officiel a baissé de 1 %. La part de l'or dans les réserves officielles a peu à peu régressé et représentait 11 % à la fin de 2002, contre environ 50 % du total de ces réserves au début des années 80. La plus grande partie des réserves en or (83 %) est détenue par les pays industrialisés : les avoirs en or équivalaient à 21 % du total de leurs réserves à la fin de 2002. Dans le cas des pays en développement, les avoirs en or représentaient 4 % du total de leurs réserves.

Évolution au premier trimestre de 2003

Au premier trimestre de 2003, le total des avoirs de réserve a augmenté de 43 milliards de DTS, tandis que les réserves de change ont progressé de 50 milliards de DTS pendant la même période. Sous l'effet de la baisse du prix en DTS de l'or depuis la fin de 2002, la valeur de marché des réserves en or a diminué de 9 milliards de DTS au premier trimestre de 2003, et le stock d'or officiel a baissé de 4 milliards de DTS. Les avoirs en compte au FMI se sont accrues de 2 milliards de DTS.

Composition en devises des réserves de change

La composition en devises des réserves de change a changé peu à peu ces dix dernières années; en effet, la part du dollar est passée de 57 % en 1993 à 68 % en 1999 et est restée à ce niveau jusqu'à la fin de 2001 (tableau I.2). En 2002, toutefois, elle a légèrement diminué, tombant à 65 %, devant la progression de la part de l'euro. Les avoirs en euros, devise qui a remplacé 11 monnaies européennes et l'unité monétaire européenne (écu) le 1^{er} janvier 1999, représentaient 15 % du total en 2002, dépassant quelque peu leur niveau moyen depuis 1999. Comme, à l'avènement de l'euro, les réserves de l'Eurosystème précédemment libellées dans les monnaies qui ont fait place à l'euro² sont devenues des actifs intérieurs pour les pays de la zone euro, la part de l'euro en 1999–2002 n'est pas directement comparable à la part globale pour les années précédentes des quatre monnaies rem-

¹Par autorités monétaires officielles, on entend, outre les banques centrales, les caisses d'émission, fonds de stabilisation des changes et Trésors dans la mesure où ils exercent les fonctions d'autorités monétaires.

²Il s'agit des réserves de change qui, jusqu'au 31 décembre 1998, étaient libellées dans les anciennes monnaies nationales des pays de la zone euro et en écus privés.

Tableau I.1

Réerves officielles¹

(Milliards de DTS)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	Mars 2003
Ensemble des pays							
Réerves totales, or exclu							
Avoirs en compte au FMI							
Positions de réserve au FMI	47,1	60,6	54,8	47,4	56,9	66,1	67,6
DTS	20,5	20,4	18,5	18,5	19,6	19,7	19,8
Total partiel, avoirs en compte au FMI	67,6	81,0	73,2	65,9	76,4	85,7	87,4
Devises	1.197,0	1.166,3	1.297,7	1.485,4	1.627,8	1.763,4	1.813,5
Réerves totales, or exclu	1.264,7	1.247,3	1.371,0	1.551,3	1.704,2	1.849,1	1.900,9
Or ²							
Quantité (millions d'onces)	888,5	968,3	967,0	952,1	942,7	930,6	926,5
Valeur au prix du marché de Londres	191,1	197,9	204,5	200,5	207,4	234,6	225,8
Réerves totales, or inclus	1.455,7	1.445,2	1.575,4	1.751,8	1.911,6	2.083,7	2.126,7
Pays industrialisés							
Réerves totales, or exclu							
Avoirs en compte au FMI							
Positions de réserve au FMI	41,3	53,9	46,8	39,7	47,0	53,7	54,7
DTS	15,5	15,8	14,7	14,4	16,0	15,8	15,1
Total partiel, avoirs en compte au FMI	56,8	69,8	61,5	54,1	62,9	69,5	69,8
Devises	520,9	475,8	526,1	596,2	620,4	653,0	656,6
Réerves totales, or exclu	577,7	545,6	587,6	650,3	683,4	722,5	726,5
Or ²							
Quantité (millions d'onces)	732,5	808,7	810,4	796,5	783,5	769,8	765,8
Valeur au prix du marché de Londres	157,5	165,3	171,4	167,8	172,4	194,1	186,6
Réerves totales, or inclus	735,2	710,9	759,0	818,1	855,7	916,6	913,1
Pays en développement							
Réerves totales, or exclu							
Avoirs en compte au FMI							
Positions de réserve au FMI	5,7	6,7	8,0	7,7	9,9	12,3	12,8
DTS	5,0	4,5	3,7	4,1	3,6	3,9	4,7
Total partiel, avoirs en compte au FMI	10,8	11,2	11,7	11,8	13,5	16,2	17,6
Devises	676,2	690,5	771,6	889,2	1.007,3	1.110,3	1.156,8
Réerves totales, or exclu	687,0	701,7	783,4	900,9	1.020,8	1.126,6	1.174,4
Or ²							
Quantité (millions d'onces)	156,0	159,6	156,6	155,5	159,2	160,7	160,7
Valeur au prix du marché de Londres	33,5	32,6	33,1	32,8	35,0	40,5	39,2
Réerves totales, or inclus	720,5	734,3	816,5	933,7	1.055,8	1.167,1	1.213,6
Pays en développement débiteurs nets							
Réerves totales, or exclu							
Avoirs en compte au FMI							
Positions de réserve au FMI	4,3	5,1	5,7	5,4	6,4	8,1	8,4
DTS	3,9	3,3	3,1	3,3	2,7	2,9	3,8
Total partiel, avoirs en compte au FMI	8,1	8,4	8,8	8,7	9,2	11,0	12,2
Devises	538,1	550,0	609,3	705,7	806,7	888,9	919,0
Réerves totales, or exclu	546,3	558,3	618,1	714,4	815,8	899,9	930,3
Or ²							
Quantité (millions d'onces)	147,9	151,3	148,7	147,7	151,3	153,2	153,1
Valeur au prix du marché de Londres	31,8	30,9	31,4	31,1	33,3	38,6	37,3
Réerves totales, or inclus	578,1	589,3	649,5	745,5	849,1	938,5	967,6
Pays en développement débiteurs nets n'ayant pas de difficultés à assurer le service de leur dette							
Réerves totales, or exclu							
Avoirs en compte au FMI							
Positions de réserve au FMI	3,8	4,6	4,9	4,6	5,7	7,3	7,6
DTS	3,0	2,6	2,4	2,1	2,1	1,9	2,1
Total partiel, avoirs en compte au FMI	6,8	7,3	7,3	6,7	7,8	9,3	9,7
Devises	403,8	428,3	489,4	571,6	664,5	752,6	781,2
Réerves totales, or exclu	410,6	435,6	496,6	578,3	672,3	761,9	790,4
Or ²							
Quantité (millions d'onces)	102,8	105,7	103,5	102,8	106,4	108,1	107,9
Valeur au prix du marché de Londres	22,1	21,6	21,9	21,7	23,4	27,3	26,3
Réerves totales, or inclus	432,7	457,2	518,5	600,0	695,7	789,2	816,7

Source : Fonds monétaire international, *International Financial Statistics*.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que les totaux ne soient pas égaux à la somme de leurs composantes.

¹Chiffres de fin d'année sauf pour 2003. Les «avoirs en compte au FMI» comprennent les positions de réserve au FMI et les avoirs en DTS de tous les pays membres du FMI. Les postes «devises» et «or» comprennent les avoirs officiels des pays membres du FMI pour lesquels on dispose de données et ceux de certains autres pays ou régions.

²Une once d'or fin équivaut à 31,103 grammes. Le cours indiqué est celui du «fixing» de l'après-midi à Londres le dernier jour ouvrable de chaque période considérée.

Tableau I.2

Part des monnaies nationales dans le total des avoirs en devises officiels identifiés, fin d'année¹*(En pourcentage)*

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Ensemble des pays										
Dollar EU	56,6	56,5	56,9	60,2	62,2	65,7	67,9	67,6	67,7	64,8
Yen	7,7	7,9	6,8	6,0	5,2	5,4	5,5	5,2	4,9	4,5
Livre sterling	3,0	3,3	3,2	3,4	3,6	3,9	4,0	3,8	4,0	4,4
Franc suisse	1,1	0,9	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,7
Euro	—	—	—	—	—	—	12,6 ²	13,0 ²	13,2 ²	14,6 ²
Deutsche mark	13,7	14,2	13,7	13,0	12,8	12,2	—	—	—	—
Franc français	2,3	2,4	2,3	1,9	1,4	1,6	—	—	—	—
Florin néerlandais	0,7	0,5	0,4	0,3	0,4	0,4	—	—	—	—
Écu ³	8,2	7,7	6,8	5,9	5,0	0,8	—	—	—	—
Monnaies non spécifiées ⁴	6,8	6,6	9,2	8,6	8,7	9,3	9,4	9,7	9,7	11,0
Pays industrialisés										
Dollar EU	50,2	50,8	51,8	56,1	57,9	66,7	72,8	72,7	73,3	70,1
Yen	7,8	8,2	6,6	5,6	5,8	6,6	6,6	6,3	5,6	4,8
Livre sterling	2,2	2,3	2,1	2,0	1,9	2,2	2,3	2,0	1,8	2,2
Franc suisse	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	0,3	0,6
Euro	—	—	—	—	—	—	10,6 ²	10,4 ²	9,7 ²	11,3 ²
Deutsche mark	16,4	16,3	16,4	15,6	15,9	13,4	—	—	—	—
Franc français	2,6	2,4	2,3	1,7	0,9	1,3	—	—	—	—
Florin néerlandais	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	—	—	—	—
Écu ³	15,2	14,6	13,4	12,0	10,9	1,9	—	—	—	—
Monnaies non spécifiées ⁴	4,8	5,0	7,0	6,7	6,4	7,4	7,6	8,3	9,2	11,1
Pays en développement										
Dollar EU	64,1	62,9	62,0	64,0	65,8	64,9	64,2	63,8	63,8	61,3
Yen	7,5	7,6	6,9	6,4	4,7	4,5	4,6	4,4	4,3	4,3
Livre sterling	4,0	4,4	4,3	4,8	5,1	5,1	5,3	5,2	5,5	5,8
Franc suisse	2,0	1,7	1,5	1,4	1,1	1,1	1,1	1,0	0,9	0,8
Euro	—	—	—	—	—	—	14,1	14,9	15,6	16,8
Deutsche mark	10,5	11,9	11,0	10,6	10,3	11,2	—	—	—	—
Franc français	2,0	2,4	2,3	2,0	1,8	1,9	—	—	—	—
Florin néerlandais	1,0	0,8	0,6	0,5	0,6	0,5	—	—	—	—
Écu ³	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Monnaies non spécifiées ⁵	9,1	8,3	11,4	10,3	10,6	10,8	10,7	10,7	9,9	10,9

Note : Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que les totaux ne soient pas égaux à la somme de leurs composantes.

¹Seuls les pays membres du FMI qui communiquent des données sur leurs avoirs officiels en devises sont inclus dans le présent tableau.

²Ce chiffre n'est pas comparable à la part globale des monnaies remplacées par l'euro pour les années précédentes, car il exclut les euros reçus par les pays membres de la zone euro au moment de la conversion en euros, le 1^{er} janvier 1999, de leurs avoirs dans la monnaie des autres pays de la zone.

³Dans le calcul de la part des monnaies, l'écu est considéré comme une unité monétaire séparée. Les réserves en écus des autorités monétaires étaient détenues sous forme de créances sur le secteur privé et sur l'Institut monétaire européen (IME), qui ont fourni, dans le cadre de swaps renouvelables, des écus officiels aux banques centrales des pays de l'Union européenne en échange de 20 % du montant brut de leurs avoirs en or et de leurs réserves en dollars EU. Le 31 décembre 1998, les positions ont été dénouées et les écus officiels convertis en or et en dollars EU; en conséquence, la part des écus à la fin de 1998 a été plus beaucoup faible que son niveau de l'année précédente. Le montant d'écus restant communiqué pour 1998 comprend les écus émis par le secteur privé, généralement sous forme de dépôts et obligations. Le 1^{er} janvier 1999, ces avoirs en écus ont été automatiquement convertis en euros.

⁴Ce chiffre résiduel est égal à la différence entre le total des réserves de change des pays membres du FMI et la somme des réserves détenues dans les monnaies figurant dans ce tableau.

⁵Le calcul de ces données se fonde davantage sur des estimations des services du FMI que celui des données relatives au groupe des pays industrialisés.

placées par l'euro dont fait état le tableau I.2 : deutsche mark, franc français, florin néerlandais et écu privé. Cependant, après ajustement des données en vue de tenir compte seulement des avoirs en ces monnaies hors zone euro, leur part globale en 1998 était quasiment égale à celle de l'euro en 1999.

La proportion de yen dans le total des réserves de change est tombée de 8 % à la fin de 1993 à 5 % à la fin de 1997 et elle est restée à peu près à ce niveau jusqu'à la fin de 2002. Ces dix dernières années, la part de la livre sterling est demeurée à un niveau de l'ordre de 3-4 %, et celle du franc

suisse, à environ 1 %. La part des monnaies non spécifiées, qui comprennent les monnaies non identifiées au tableau I.2 ainsi que les réserves de change dont la composition n'est pas connue, est passée à 11 % en 2002.

Dans le cas des pays industrialisés, la part du dollar, qui a progressé tout au long des années 90 et atteignait 73 % en 2001, a diminué et représentait 70 % à la fin de 2002. La proportion d'euros dans les réserves de change de ces pays est passée à 11 % en 2002, tandis que celle de yen a baissé de moins de 1 point. La part de la livre sterling et celle du franc suisse sont restées quasiment inchangées ces dix dernières

Tableau I.3

Composition des avoirs officiels en devises, fin d'année¹*(Millions de DTS)*

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Dollar EU									
Variation des avoirs	32.570	73.551	121.245	87.828	18.418	103.998	120.295	87.185	29.895
Variation de volume	57.314	78.573	103.269	45.172	48.561	85.745	74.526	51.852	112.651
Variation de prix	-24.744	-5.023	17.976	42.656	-30.143	18.254	45.769	35.332	-82.756
Valeur en fin d'année	423.269	496.819	618.064	705.892	724.310	828.308	948.603	1.035.788	1.065.682
Yen									
Variation des avoirs	6.007	19	2.685	-3.197	981	7.256	6.306	1.221	-120
Variation de volume	3.124	3.089	8.021	-56	-3.489	-1.983	11.054	8.655	-1.160
Variation de prix	2.883	-3.070	-5.336	-3.141	4.470	9.238	-4.749	-7.434	1.040
Valeur en fin d'année	59.030	59.048	61.733	58.536	59.517	66.772	73.078	74.300	74.180
Livre sterling									
Variation des avoirs	3.992	3.240	7.354	6.182	1.124	6.197	5.087	7.170	11.058
Variation de volume	4.129	3.834	3.259	4.632	2.761	6.359	6.464	6.685	9.242
Variation de prix	-136	-594	4.095	1.550	-1.637	-162	-1.377	485	1.816
Valeur en fin d'année	24.612	27.852	35.206	41.388	42.512	48.709	53.796	60.966	72.024
Franc suisse									
Variation des avoirs	-932	210	881	-35	-54	241	1.745	131	2.206
Variation de volume	-1.372	-541	1.811	75	-128	1.208	1.449	33	955
Variation de prix	439	751	-930	-109	74	-966	296	98	1.252
Valeur en fin d'année	6.689	6.899	7.780	7.745	7.691	7.933	9.678	9.809	12.015
Euro									
Variation des avoirs	—	—	—	—	—	6.958 ²	28.149	19.685	37.902
Variation de volume	—	—	—	—	—	25.600	31.501	22.962	16.776
Variation de prix	—	—	—	—	—	-18.642	-3.353	-3.277	21.126
Valeur en fin d'année	—	—	—	—	—	154.026	182.174	201.859	239.761
Deutsche mark									
Variation des avoirs	11.862	13.296	14.050	11.896	-11.478	—	—	—	—
Variation de volume	7.081	6.817	20.159	22.336	-15.364	—	—	—	—
Variation de prix	4.781	6.478	-6.109	-10.440	3.886	—	—	—	—
Valeur en fin d'année	106.414	119.709	133.759	145.655	134.176	—	—	—	—
Franc français									
Variation des avoirs	1.912	1.974	-981	-3.388	2.224	—	—	—	—
Variation de volume	1.262	668	-334	-2.037	1.860	—	—	—	—
Variation de prix	650	1.307	-647	-1.352	364	—	—	—	—
Valeur en fin d'année	18.081	20.055	19.074	15.686	17.910	—	—	—	—
Florin néerlandais									
Variation des avoirs	-512	-301	-330	1.138	-569	—	—	—	—
Variation de volume	-731	-547	-152	1.443	-708	—	—	—	—
Variation de prix	219	246	-178	-305	140	—	—	—	—
Valeur en fin d'année	4.070	3.769	3.439	4.577	4.009	—	—	—	—
Écu									
Variation des avoirs	959	1.665	985	-3.240	-47.848	—	—	—	—
Variation de volume	-1.035	-1.157	1.833	515	-49.304	—	—	—	—
Variation de prix	1.994	2.822	-849	-3.755	1.456	—	—	—	—
Valeur en fin d'année	57.613	59.278	60.262	57.022	9.174	—	—	—	—
Total des avoirs précités³									
Variation des avoirs	55.859	93.653	145.888	97.183	-37.201	124.650	161.581	115.391	80.941
Variation de volume	69.773	90.736	137.865	72.079	-15.812	116.929	124.995	90.187	138.463
Variation de prix	-13.914	2.917	8.023	25.103	-21.389	7.721	36.586	25.204	-57.523
Valeur en fin d'année	699.777	793.431	939.319	1.036.501	999.300	1.105.749	1.267.330	1.382.721	1.463.662
Total des avoirs officiels⁴									
Variation des avoirs	60.720	121.995	154.291	108.574	-30.765	131.431	187.685	142.355	135.608
Valeur en fin d'année	812.188	934.182	1.088.473	1.197.047	1.166.282	1.297.713	1.485.398	1.627.753	1.763.361

Note : Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que les totaux ne soient pas égaux à la somme de leurs composantes.

¹La composition des avoirs en devises est établie sur la base des résultats de l'enquête correspondante du FMI et d'estimations effectuées essentiellement, mais non uniquement, à partir de rapports nationaux officiels. Les chiffres de ce tableau doivent être considérés comme des estimations susceptibles d'être modifiées à mesure que de nouveaux renseignements sont communiqués. Pour calculer les variations en volume, on a multiplié la variation des avoirs officiels dans chaque monnaie entre la fin d'un trimestre donné et celle du trimestre suivant par la moyenne des valeurs en DTS de la monnaie considérée à ces deux dates. Cette méthode revient à convertir en DTS la variation en volume des avoirs dans les différentes monnaies exprimée en unités monétaires nationales. En calculant pour chaque trimestre la différence entre la variation en volume ainsi obtenue en DTS et la variation de la valeur en DTS des devises détenues à la fin de deux trimestres consécutifs, puis en faisant la somme de ces différences trimestrielles, on obtient l'effet des variations de prix pour chacune des années considérées.

²Variation, par rapport à la fin de 1998, des avoirs des institutions officielles extérieures à la zone euro dans les monnaies remplacées par l'euro.

³Chaque poste représente la somme des avoirs dans les monnaies précitées.

⁴Y compris un montant résiduel dont la composition en monnaies n'a pu être déterminée, ainsi que des avoirs dans les monnaies autres que celles qui figurent dans le tableau.

années, mais la part des monnaies non spécifiées est montée à 11 % en 2002.

Pour ce qui est des pays en développement, la part des avoirs en dollars dans leurs réserves de change est tombée à 61 % en 2002, niveau le plus bas de ces dix dernières années. La proportion d'euros dans leurs réserves de change a atteint 17 %, soit 1 point de plus qu'en 2001. Ces dix dernières années, la part du yen a accusé une baisse graduelle d'environ 3 points et représentait 4 % à la fin de 2002, tandis que celle de la livre sterling s'est accrue d'environ 2 points et se situait à 6 %. La part du franc suisse est restée à un niveau quasiment inchangé depuis 1997, soit 1 %. La proportion de monnaies non spécifiées était de 11 % des réserves de change des pays en développement en 2002.

Les variations de la valeur en DTS des réserves de change peuvent se subdiviser en variations de volume et en variations de valeur (prix) (tableau I.3). Les réserves officielles détenues en dollars se sont accrues de 30 milliards de DTS en 2002, une augmentation en volume de 113 milliards de DTS ayant été contrebalancée par une baisse en valeur de 83 milliards de DTS. Les avoirs en euros ont progressé de 38 milliards de DTS, par suite d'un accroissement en volume de 17 milliards de DTS et en valeur de 21 milliards de DTS. Les avoirs en yen sont restés à un niveau inchangé, une baisse en volume ayant été compensée par une augmentation en valeur. Les avoirs en livres sterling se sont accrues de 11 milliards de DTS, et les avoirs en francs suisses, de 2 milliards de DTS, sous l'effet d'augmentations à la fois en volume et en valeur.

Opérations et transactions financières

Les tableaux du présent appendice complètent les informations du chapitre 8 intitulé «Opérations et politiques financières». Les chiffres étant arrondis, il se peut que les totaux ne soient pas égaux à la somme de leurs composantes.

Tableau II.1
Accords approuvés au cours des exercices clos les 30 avril 1953–2003

Exercice	Nombre d'accords				Total	Montants engagés au titre des accords ¹ (Millions de DTS)				
	Accords de confirmation	Accords élargis	FAS	FRPC		Accords de confirmation	Accords élargis	FAS	FRPC	Total
1953	2	—	—	—	2	55	—	—	—	55
1954	2	—	—	—	2	63	—	—	—	63
1955	2	—	—	—	2	40	—	—	—	40
1956	2	—	—	—	2	48	—	—	—	48
1957	9	—	—	—	9	1.162	—	—	—	1.162
1958	11	—	—	—	11	1.044	—	—	—	1.044
1959	15	—	—	—	15	1.057	—	—	—	1.057
1960	14	—	—	—	14	364	—	—	—	364
1961	15	—	—	—	15	460	—	—	—	460
1962	24	—	—	—	24	1.633	—	—	—	1.633
1963	19	—	—	—	19	1.531	—	—	—	1.531
1964	19	—	—	—	19	2.160	—	—	—	2.160
1965	24	—	—	—	24	2.159	—	—	—	2.159
1966	24	—	—	—	24	575	—	—	—	575
1967	25	—	—	—	25	591	—	—	—	591
1968	32	—	—	—	32	2.352	—	—	—	2.352
1969	26	—	—	—	26	541	—	—	—	541
1970	23	—	—	—	23	2.381	—	—	—	2.381
1971	18	—	—	—	18	502	—	—	—	502
1972	13	—	—	—	13	314	—	—	—	314
1973	13	—	—	—	13	322	—	—	—	322
1974	15	—	—	—	15	1.394	—	—	—	1.394
1975	14	—	—	—	14	390	—	—	—	390
1976	18	2	—	—	20	1.188	284	—	—	1.472
1977	19	1	—	—	20	4.680	518	—	—	5.198
1978	18	—	—	—	18	1.285	—	—	—	1.285
1979	14	4	—	—	18	508	1.093	—	—	1.600
1980	24	4	—	—	28	2.479	797	—	—	3.277
1981	21	11	—	—	32	5.198	5.221	—	—	10.419
1982	19	5	—	—	24	3.106	7.908	—	—	11.014
1983	27	4	—	—	31	5.450	8.671	—	—	14.121
1984	25	2	—	—	27	4.287	95	—	—	4.382
1985	24	—	—	—	24	3.218	—	—	—	3.218
1986	18	1	—	—	19	2.123	825	—	—	2.948
1987	22	—	10	—	32	4.118	—	358	—	4.476
1988	14	1	15	—	30	1.702	245	670	—	2.617
1989	12	1	4	7	24	2.956	207	427	955	4.545
1990	16	3	3	4	26	3.249	7.627	37	415	11.328
1991	13	2	2	3	20	2.786	2.338	15	454	5.593
1992	21	2	1	5	29	5.587	2.493	2	743	8.826

Tableau II.1 (*fin*)

Exercice	Nombre d'accords					Montants engagés au titre des accords ¹ (Millions de DTS)				
	Accords de confirmation	Accords élargis	FAS	FRPC	Total	Accords de confirmation	Accords élargis	FAS	FRPC	Total
1993	11	3	1	8	23	1.971	1.242	49	527	3.789
1994	18	2	1	7	28	1.381	779	27	1.170	3.357
1995	17	3	—	11	31	13.055	2.335	—	1.197	16.587
1996	19	4	1	8	32	9.645	8.381	182	1.476	19.684
1997	11	5	—	12	28	3.183	1.193	—	911	5.287
1998	9	4	—	8	21	27.336	3.078	—	1.738	32.152
1999	5	4	—	10	19	14.325	14.090	—	998	29.413
2000	11	4	—	10	25	15.706	6.582	—	641	22.929
2001	11	1	—	14	26	13.093	-9	—	1.249	14.333
2002	9	—	—	9	18	39.439	—	—	1.848	41.287
2003	10	2	—	10	22	28.597	794	—	1.180	30.571

¹Y compris les augmentations moins les réductions approuvées des montants engagés.

Tableau II.2

Accords en vigueur à la fin des exercices 1991–2003¹

Exercice	Nombre d'accords au 30 avril					Montants engagés au titre des accords au 30 avril (Millions de DTS)				
	Accords de confirmation	Accords élargis	FAS	FRPC	Total	Accords de confirmation	Accords élargis	FAS	FRPC	Total
1991	14	5	12	14	45	2.703	9.597	539	1.813	14.652
1992	22	7	8	16	53	4.833	12.159	101	2.111	19.203
1993	15	6	4	20	45	4.490	8.569	83	2.137	15.279
1994	16	6	3	22	47	1.131	4.504	80	2.713	8.428
1995	19	9	1	27	56	13.190	6.840	49	3.306	23.385
1996	21	7	1	28	57	14.963	9.390	182	3.383	27.918
1997	14	11	—	35	60	3.764	10.184	—	4.048	17.996
1998	14	13	—	33	60	28.323	12.336	—	4.410	45.069
1999	9	12	—	35	56	32.747	11.401	—	4.186	48.334
2000	16	11	—	31	58	45.606	9.798	—	3.516	58.920
2001	17	8	—	37	62	34.906	8.697	—	3.298	46.901
2002	13	4	—	35	52	44.095	7.643	—	4.201	55.939
2003	15	3	—	36	54	42.807	4.432	—	4.450	51.689

¹Certains chiffres ont été modifiés pour tenir compte des accords venus à expiration.

Tableau II.3

Accords de confirmation et accords élargis en vigueur durant l'exercice clos le 30 avril 2003

(Millions de DTS)

Pays membre	Dates des accords		Montants approuvés		Solde non utilisé	
	Date d'entrée en vigueur	Date d'expiration	Avant l'exercice 2003	Exercice 2003	À la date d'expiration	Au 30 avril 2003
Argentine	10/3/2000	24/1/2003	16.937	—	7.180	—
Argentine	24/1/2003	31/8/2003	—	2.175	—	1.201
Bolivie	2/4/2003	1/4/2004	—	86	—	43
Bosnie-Herzégovine	2/8/2002	1/11/2003	—	68	—	36
Brésil	14/9/2001	6/9/2002	12.144	—	759	—
Brésil	6/9/2002	31/12/2003	—	22.821	—	15.215
Bulgarie	27/2/2002	26/2/2004	240	—	—	104
Colombie	15/1/2003	14/1/2005	—	1.548	—	1.548
Croatie	19/3/2001	18/5/2002	200	—	200	—
Croatie	3/2/2003	2/4/2004	—	106	—	106
Dominique	28/8/2002	27/8/2003	—	3	—	1
Équateur	21/3/2003	20/4/2004	—	151	—	121
Guatemala	1/4/2002	31/3/2003	84	—	84	—
Jordanie	3/7/2002	2/7/2004	—	85	—	75
Lettonie	20/4/2001	19/12/2002	33	—	33	—
Lituanie	30/8/2001	29/3/2003	87	—	87	—
Macédoine, ex-Rép. yougoslave de	30/4/2003	15/6/2004	—	20	—	20
Pérou	1/2/2002	29/2/2004	255	—	—	255
Roumanie	31/10/2001	15/10/2003	300	—	—	110
Serbie-et-Monténégro ¹	11/6/2001	13/5/2002	200	—	—	—
Sri Lanka	20/4/2001	19/9/2002	200	—	—	—
Turquie	4/2/2002	31/12/2004	12.821	—	—	2.381
Uruguay	1/4/2002	31/3/2005	594	1.534	—	798
<i>Accords de confirmation, total</i>			44.095	28.597	8.343	22.014
Colombie	20/12/1999	19/12/2002	1.957	—	1.957	—
Indonésie	4/2/2000	31/12/2003	3.638	—	—	1.032
Jordanie	15/4/1999	31/5/2002	128	—	—	—
Serbie-et-Monténégro ¹	14/5/2002	13/5/2005	—	650	—	450
Sri Lanka	18/4/2003	17/4/2006	—	144	—	124
Ukraine	4/9/1998	3/9/2002	1.920	—	727	—
<i>Accords élargis, total</i>			7.643	794	2.684	1.606
Total			51.738	29.391	11.027	23.620

¹La République fédérale de Yougoslavie a pris le nom de Serbie-et-Monténégro, avec effet au 4 février 2003.

Tableau II.4

Accords au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance en vigueur durant l'exercice clos le 30 avril 2003
(Millions de DTS)

Pays membre	Dates des accords		Montants approuvés		Solde non utilisé	
	Date d'entrée en vigueur	Date d'expiration	Avant l'exercice 2003	Exercice 2003	À la date d'expiration	Au 30 avril 2003
Albanie	21/6/2002	20/6/2005	—	28	—	20
Arménie	23/5/2001	22/5/2004	69	—	—	29
Azerbaïdjan	6/7/2001	5/7/2004	80	—	—	64
Bénin ¹	17/7/2000	31/3/2004	27	—	—	4
Bolivie ²	18/9/1998	7/6/2002	101	—	37	—
Burkina Faso ³	10/9/1999	9/12/2002	39	—	—	—
Cambodge ⁴	22/10/1999	28/2/2003	59	—	—	—
Cameroun	21/12/2000	20/12/2003	111	—	—	48
Cap-Vert	10/4/2002	9/4/2005	9	—	—	6
Congo, Rép. dém. pop. du	12/6/2002	11/6/2005	—	580	—	133
Côte d'Ivoire	29/3/2002	28/3/2005	293	—	—	234
Djibouti ⁵	18/10/1999	17/1/2003	19	—	5	—
Éthiopie	22/3/2001	21/3/2004	100	—	—	31
Gambie	18/7/2002	17/7/2005	—	20	—	17
Géorgie	12/1/2001	11/1/2004	108	—	—	59
Ghana ⁶	3/5/1999	30/11/2002	229	—	53	—
Guinée	2/5/2001	1/5/2004	64	—	—	39
Guinée-Bissau	15/12/2000	14/12/2003	14	—	—	9
Guyana	20/9/2002	19/9/2005	—	55	—	49
Honduras ⁷	26/3/1999	31/12/2002	157	—	48	—
Kenya ⁸	4/8/2000	3/8/2003	190	—	—	156
Lesotho	9/3/2001	8/3/2004	25	—	—	11
Madagascar ⁹	1/3/2001	30/11/2004	79	—	—	45
Malawi	21/12/2000	20/12/2003	45	—	—	39
Mali ¹⁰	6/8/1999	5/8/2003	51	—	—	6
Mauritanie ¹¹	21/7/1999	20/12/2002	42	—	—	—
Moldovie	21/12/2000	20/12/2003	111	—	—	83
Mongolie	28/9/2001	27/9/2004	28	—	—	24
Mozambique ¹²	28/6/1999	27/6/2003	87	—	—	17
Nicaragua	13/12/2002	12/12/2005	—	98	—	91
Niger	22/12/2000	21/12/2003	59	—	—	25
Ouganda	13/9/2002	12/9/2005	—	14	—	12
Pakistan	6/12/2001	5/12/2004	1.034	—	—	603
République démocratique populaire lao	25/4/2001	24/4/2004	32	—	—	18
République kirghize	6/12/2001	5/12/2004	73	—	—	38
Rwanda	12/8/2002	11/8/2005	—	4	—	3
São Tomé-et-Príncipe	28/4/2000	27/4/2003	7	—	5	—
Sénégal	28/4/2003	27/4/2006	—	24	—	24
Sierra Leone	26/9/2001	25/9/2004	131	—	—	56
Sri Lanka	18/4/2003	17/4/2006	—	269	—	231
Tadjikistan	11/12/2002	10/12/2005	—	65	—	57
Tanzanie ¹³	4/4/2000	30/6/2003	135	—	—	15
Tchad ¹⁴	7/1/2000	6/12/2003	48	—	—	10
Vietnam	13/4/2001	12/4/2004	290	—	—	166
Zambie ¹⁵	25/3/1999	28/3/2003	254	24	41	—
Total			4.201	1.180	189	2.474

¹Accord prorogé à partir du 16 juillet 2003²Accord prorogé à partir du 17 septembre 2001.³Accord prorogé à partir du 9 septembre 2002.⁴Accord prorogé à partir du 21 octobre 2002.⁵Accord prorogé à partir du 17 octobre 2002.⁶Accord prorogé à partir du 2 mai 2002.⁷Accord prorogé à partir du 25 mars 2002.⁸Accord devenu inopérant le 13 janvier 2003.⁹Accord prorogé à partir du 29 février 2004.¹⁰Accord prorogé à partir du 5 août 2002.¹¹Accord prorogé à partir du 20 juillet 2002.¹²Accord prorogé à partir du 27 juin 2002.¹³Accord prorogé à partir du 3 avril 2003.¹⁴Accord prorogé à partir du 6 janvier 2003.¹⁵Montant majoré de 24,45 millions de DTS le 29 mai 2002.

Accord prorogé à partir du 24 mars 2002.

Tableau II.5

État récapitulatif des décaissements, des rachats et des remboursements, exercices clos les 30 avril 1948–2003

(Millions de DTS)

Exercice	Décaissements				Rachats et remboursements				Encours des crédits du FMI ²	
	Achats ¹	Prêts du fonds fiduciaire	Prêts FAS	Prêts FRPC	Total	Rachats	Remboursements fonds fiduciaire	Remboursements FAS/FRPC		Total
1948	606	—	—	—	606	—	—	—	—	133
1949	119	—	—	—	119	—	—	—	—	193
1950	52	—	—	—	52	24	—	—	24	204
1951	28	—	—	—	28	19	—	—	19	176
1952	46	—	—	—	46	37	—	—	37	214
1953	66	—	—	—	66	185	—	—	185	178
1954	231	—	—	—	231	145	—	—	145	132
1955	49	—	—	—	49	276	—	—	276	55
1956	39	—	—	—	39	272	—	—	276	72
1957	1.114	—	—	—	1.114	75	—	—	75	611
1958	666	—	—	—	666	87	—	—	87	1.027
1959	264	—	—	—	264	537	—	—	537	898
1960	166	—	—	—	166	522	—	—	522	330
1961	577	—	—	—	577	659	—	—	659	552
1962	2.243	—	—	—	2.243	1.260	—	—	1.260	1.023
1963	580	—	—	—	580	807	—	—	807	1.059
1964	626	—	—	—	626	380	—	—	380	952
1965	1.897	—	—	—	1.897	517	—	—	517	1.480
1966	2.817	—	—	—	2.817	406	—	—	406	3.039
1967	1.061	—	—	—	1.061	340	—	—	340	2.945
1968	1.348	—	—	—	1.348	1.116	—	—	1.116	2.463
1969	2.839	—	—	—	2.839	1.542	—	—	1.542	3.299
1970	2.996	—	—	—	2.996	1.671	—	—	1.671	4.020
1971	1.167	—	—	—	1.167	1.657	—	—	1.657	2.556
1972	2.028	—	—	—	2.028	3.122	—	—	3.122	840
1973	1.175	—	—	—	1.175	540	—	—	540	998
1974	1.058	—	—	—	1.058	672	—	—	672	1.085
1975	5.102	—	—	—	5.102	518	—	—	518	4.869
1976	6.591	—	—	—	6.591	960	—	—	960	9.760
1977	4.910	32	—	—	4.942	868	—	—	868	13.687
1978	2.503	268	—	—	2.771	4.485	—	—	4.485	12.366
1979	3.720	670	—	—	4.390	4.859	—	—	4.859	9.843
1980	2.433	962	—	—	3.395	3.776	—	—	3.776	9.967
1981	4.860	1.060	—	—	5.920	2.853	—	—	2.853	12.536
1982	8.041	—	—	—	8.041	2.010	—	—	2.010	17.793
1983	11.392	—	—	—	11.392	1.555	18	—	1.574	26.563
1984	11.518	—	—	—	11.518	2.018	111	—	2.129	34.603
1985	6.289	—	—	—	6.289	2.730	212	—	2.943	37.622
1986	4.101	—	—	—	4.101	4.289	413	—	4.702	36.877
1987	3.685	—	139	—	3.824	6.169	579	—	6.749	33.443
1988	4.153	—	445	—	4.597	7.935	528	—	8.463	29.543
1989	2.541	—	290	264	3.095	6.258	447	—	6.705	25.520
1990	4.503	—	419	408	5.329	6.042	356	—	6.398	24.388
1991	6.955	—	84	491	7.530	5.440	168	—	5.608	25.603
1992	5.308	—	125	483	5.916	4.768	—	1	4.770	26.736
1993	8.465	—	20	573	9.058	4.083	—	36	4.119	28.496
1994	5.325	—	50	612	5.987	4.348	52	112	4.513	29.889
1995	10.615	—	14	573	11.175	3.984	4	244	4.231	36.837
1996	10.870	—	182	1.295	12.347	6.698	7	395	7.100	42.040
1997	4.939	—	—	705	5.644	6.668	5	524	7.196	40.488
1998	20.000	—	—	973	20.973	3.789	1	595	4.385	56.026
1999	24.071	—	—	826	24.897	10.465	—	627	11.092	67.175
2000	6.377	—	—	513	6.890	22.993	—	634	23.627	50.370
2001	9.599	—	—	630	10.229	11.243	—	588	11.831	48.691
2002	29.194	—	—	952	30.146	19.207	—	769	19.976	58.699
2003	21.784	—	—	1.218	23.002	7.784	—	928	8.712	72.879

¹Y compris les achats dans la tranche de réserve.²Non compris les achats dans la tranche de réserve; y compris l'encours des prêts associés du Fonds saoudien pour le développement.

Tableau II.6
Achats au FMI et prêts accordés par le FMI, exercice clos le 30 avril 2003
(Millions de DTS)

Pays membre	Tranche de réserve	Accords de confirmation/ tranches de crédit	Mécanisme élargi de crédit	FRS	Total des achats	Prêts FRPC	Total des achats et prêts
Afghanistan	4	—	—	—	4	—	4
Albanie	—	—	—	—	—	8	8
Argentine	—	973	—	—	973	—	973
Arménie	—	—	—	—	—	30	30
Bénin	—	—	—	—	—	8	8
Bolivie	—	43	—	—	43	—	43
Bosnie-Herzégovine	—	32	—	—	32	—	32
Brésil	—	4.879	—	10.437	15.316	—	15.316
Bulgarie	—	104	—	—	104	—	104
Burkina Faso	—	—	—	—	—	6	6
Burundi	—	10	—	—	10	—	10
Cambodge	—	—	—	—	—	17	17
Cameroun	—	—	—	—	—	16	16
Cap-Vert	—	—	—	—	—	1	1
Congo, Rép. dém. du	61	—	—	—	61	447	507
Djibouti	—	—	—	—	—	5	5
Dominique	—	2	—	—	2	—	2
Équateur	—	30	—	—	30	—	30
Éthiopie	—	—	—	—	—	10	10
Gambie	—	—	—	—	—	3	3
Géorgie	—	—	—	—	—	23	23
Grenade	—	3	—	—	3	—	3
Guinée	—	—	—	—	—	13	13
Guyana	—	—	—	—	—	6	6
Indonésie	—	—	1.170	—	1.170	—	1.170
Jordanie	—	11	61	—	72	—	72
Lesotho	—	—	—	—	—	4	4
Madagascar	—	—	—	—	—	11	11
Malawi	—	17	—	—	17	—	17
Mali	—	—	—	—	—	14	14
Mauritanie	—	—	—	—	—	12	12
Moldova	—	—	—	—	—	9	9
Mozambique	—	—	—	—	—	8	8
Nicaragua	—	—	—	—	—	7	7
Niger	—	—	—	—	—	8	8
Ouganda	—	—	—	—	—	2	2
Pakistan	—	—	—	—	—	258	258
République démocratique populaire lao	—	—	—	—	—	5	5
République kirghize	—	—	—	—	—	23	23
Roumanie	—	138	—	—	138	—	138
Rwanda	—	—	—	—	—	1	1
Serbie-et-Monténégro ¹	—	50	200	—	250	—	250
Sierra Leone	—	—	—	—	—	19	19
Sri Lanka	—	48	21	—	69	38	107
Tadjikistan	—	—	—	—	—	8	8
Tanzanie	—	—	—	—	—	20	20
Tchad	—	—	—	—	—	5	5
Timor-Leste	2	—	—	—	2	—	2
Turquie	—	2.246	—	—	2.246	—	2.246
Uruguay	36	1.079	—	129	1.243	—	1.243
Vietnam	—	—	—	—	—	41	41
Zambie	—	—	—	—	—	133	133
Total	102	9.664	1.451	10.566	21.784	1.218	23.002

¹La République fédérale de Yougoslavie a pris le nom de Serbie-et-Monténégro, avec effet au 4 février 2003.

Tableau II.7

Rachats et remboursements au FMI, exercice clos le 30 avril 2003

(Millions de DTS)

Pays membre	Accords de confirmation/ tranches de crédit	Mécanisme élargi de crédit	Autres ¹	Total des rachats	Remboursements des prêts FAS/FRPC et au fonds fiduciaire	Total des rachats et des rem- boursements
Albanie	3	—	—	3	6	10
Algérie	—	188	84	272	—	272
Argentine	781	434	—	1.215	—	1.215
Arménie	—	—	6	6	8	14
Azerbaïdjan	—	6	38	44	6	50
Bangladesh	61	—	—	61	14	76
Bélarus	—	—	23	23	—	23
Bénin	—	—	—	—	12	12
Bolivie	—	—	—	—	21	21
Bosnie-Herzégovine	25	—	—	25	—	25
Brésil	373	—	—	373	—	373
Bulgarie	114	4	19	137	—	137
Burkina Faso	—	—	—	—	12	12
Burundi	—	—	—	—	2	2
Cambodge	—	—	1	1	8	9
Cameroun	—	—	—	—	3	3
Congo, Rép. du	4	—	—	4	3	6
Congo, Rép. dém. du	127	8	23	157	143	300
Côte d'Ivoire	—	—	—	—	67	67
Croatie	—	24	60	84	—	84
Djibouti	2	—	—	2	—	2
Estonie	—	—	9	9	—	9
Éthiopie	—	—	—	—	12	12
Gabon	—	10	—	10	—	10
Géorgie	—	—	9	9	19	29
Ghana	—	—	—	—	11	11
Guinée	—	—	—	—	11	11
Guinée-Bissau	1	—	—	1	1	2
Guinée équatoriale	—	—	—	—	1	1
Guyana	—	—	—	—	13	13
Haïti	8	—	—	8	3	11
Honduras	24	—	—	24	6	30
Indonésie	1.559	118	—	1.678	—	1.678
Jamaïque	—	14	—	14	—	14
Jordanie	—	54	17	71	—	71
Kenya	—	—	—	—	14	14
Lesotho	—	—	—	—	2	2
Lettonie	—	—	8	8	—	8
Lituanie	—	58	9	66	—	66
Macédoine, ex-Rép. yougoslave de	—	—	8	8	2	9
Madagascar	—	—	—	—	4	4
Malawi	—	—	—	—	6	6
Mali	—	—	—	—	20	20
Mauritanie	—	—	—	—	13	13
Moldova	—	6	8	14	—	14
Mongolie	—	—	—	—	6	6
Mozambique	—	—	—	—	18	18
Népal	—	—	—	—	3	3
Nicaragua	—	—	—	—	4	4
Niger	—	—	—	—	5	5
Ouganda	—	—	—	—	32	32
Ouzbékistan	—	—	17	17	—	17
Pakistan	19	30	176	225	40	266
Panama	—	4	—	4	—	4
Pérou	—	134	—	134	—	134

Tableau II.7 (*fin*)

Pays membre	Accords de confirmation/ tranches de crédit	Mécanisme élargi de crédit	Autres ¹	Total des rachats	Remboursements des prêts FAS/FRPC et au fonds fiduciaire	Total des rachats et des rem- boursements
Philippines	253	132	—	385	—	385
République dém. pop. lao	—	—	—	—	8	8
République Dominicaine	20	—	—	20	—	20
République kirghize	—	—	8	8	14	22
Roumanie	28	—	31	60	—	60
Russie	177	745	359	1.281	—	1.281
Rwanda	2	—	—	2	—	2
Saint-Kitts-et-Nevis	1	—	—	1	—	1
Sénégal	—	—	—	—	24	24
Sierra Leone	—	—	—	—	24	24
Soudan	7	15	1	22	—	22
Sri Lanka	—	—	—	—	34	34
Tadjikistan	7	—	—	7	25	32
Tanzanie	—	—	—	—	17	17
Tchad	—	—	—	—	5	5
Thaïlande	913	—	—	913	—	913
Togo	—	—	—	—	8	8
Turquie	174	—	—	174	—	174
Ukraine	36	20	83	140	—	140
Uruguay	57	—	—	57	—	57
Vietnam	—	—	4	4	48	52
Yémen	2	2	—	4	—	4
Zambie	—	—	—	—	169	169
Zimbabwe	—	1	—	1	1	2
Total	4.776	2.008	1.000	7.784	928	8.712

¹Y compris la facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus et la facilité pour la transformation systémique.

Tableau II.8

Encours des crédits accordés par le FMI au titre des divers mécanismes, exercices clos les 30 avril 1995–2003*(En millions de DTS et en pourcentage du total)*

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<i>Millions de DTS</i>									
Accords de confirmation ¹	15.117	20.700	18.064	25.526	25.213	21.410	17.101	28.612	34.241
Accords élargis	10.155	9.982	11.155	12.521	16.574	16.808	16.108	15.538	14.981
Facilité de réserve supplémentaire	—	—	—	7.100	12.655	—	4.085	5.875	15.700
Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus	3.021	1.602	1.336	685	2.845	3.032	2.992	745	413
Facilité pour la transformation systémique	3.848	3.984	3.984	3.869	3.364	2.718	1.933	1.311	644
Total partiel (compte des ressources générales)	32.140	36.268	34.539	49.701	60.651	43.968	42.219	52.081	65.978
Accords FAS	1.277	1.208	954	730	565	456	432	341	137
Accords FRPC ²	3.318	4.469	4.904	5.505	5.870	5.857	5.951	6.188	6.676
Fonds fiduciaire	102	95	90	90	89	89	89	89	89
Total	36.837	42.040	40.488	56.026	67.175	50.370	48.691	58.699	72.879
<i>En pourcentage du total</i>									
Accords de confirmation ¹	41	49	45	46	38	43	35	49	47
Accords élargis	28	24	28	22	25	33	33	26	21
Facilité de réserve supplémentaire	—	—	—	13	19	—	9	10	22
Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus	8	4	3	1	4	6	6	1	1
Facilité pour la transformation systémique	10	9	10	7	5	5	4	2	1
Total partiel (compte des ressources générales)	87	86	85	89	90	87	87	88	91
Accords FAS	3	3	2	1	1	1	1	1	— ³
Accords FRPC ²	9	11	12	10	9	12	12	11	9
Fonds fiduciaire	— ³								
Total	100								

¹Y compris l'encours des achats dans les tranches de crédit et au titre de l'aide d'urgence.²Y compris l'encours des prêts associés du Fonds saoudien pour le développement.³Moins de ½ % du total.

Tableau II.9

État récapitulatif des contributions bilatérales au compte de fiducie de la FRPC et au fonds fiduciaire FRPC-PPTE

(Millions de DTS, au 30 avril 2003)

	Compte de fiducie de la FRPC		Fonds fiduciaire FRPC-PPTE
	Bonifications «en tant que de besoin» ¹	Engagements de prêts ²	Bonifications et dons PPTE «en tant que de besoin» ³
Total	3.490,2	15.722,7	1.561,6
Principaux pays industrialisés	2.294,0	12.864,8	880,5
Allemagne	197,7	2.750,0	127,2
Canada	204,3	700,0	48,8
États-Unis	177,7	—	332,6
France	474,4	2.900,0	82,2
Italie	157,8	1.380,0	63,6
Japon	723,1	5.134,8	144,0
Royaume-Uni	358,9	—	82,2
Autres économies avancées	980,8	2.452,8	299,7
Australie	14,8	—	24,8
Autriche	62,8	—	14,3
Belgique	120,8	350,0	35,3
Corée	60,0	92,7	15,9
Danemark	66,9	100,0	18,5
Espagne	26,2	708,4	23,3
Finlande	42,1	—	8,0
Grèce	39,6	—	6,3
Irlande	8,1	—	5,9
Islande	4,6	—	0,9
Israël	—	—	1,8
Luxembourg	14,1	—	0,7
Norvège	45,5	150,0	18,5
Nouvelle-Zélande	—	—	1,7
Pays-Bas	141,6	450,0	45,4
Portugal	5,3	—	6,6
Saint-Marin	—	—	0,05
Singapour	32,7	—	16,5
Suède	186,3	—	18,3
Suisse	109,5	601,7	37,0
Pays exportateurs de combustibles	17,2	49,5	93,1
Algérie	—	—	5,5
Arabie Saoudite	15,1	49,5	53,5
Brunéi Darussalam	—	—	0,1
Émirats arabes unis	—	—	3,8
Gabon ⁴	—	—	2,5
Iran, Rép. islamique d'	2,0	—	2,2
Koweït	—	—	3,1
Libye	—	—	7,3
Nigéria	—	—	13,9
Oman	—	—	0,8
Qatar	—	—	0,5
Autres pays en développement	184,9	355,6	221,1
Afrique du Sud	—	—	28,6
Argentine ⁵	35,1	—	16,2
Bangladesh	0,9	—	1,7
Barbados	—	—	0,4
Belize	—	—	0,3
Botswana	2,3	—	5,7
Brésil	—	—	15,0
Cambodge	—	—	0,04
Chili	4,0	—	4,4
Chine	14,9	200,0	19,7
Chypre	—	—	0,8
Colombie	—	—	0,9
Égypte	13,3	155,6	1,3
Ghana	—	—	0,5
Inde	13,2	—	22,9
Indonésie	6,1	—	8,2

	Compte de fiducie de la FRPC		Fonds fiduciaire FRPC-PPTE
	Bonifications «en tant que de besoin» ¹	Engagements de prêts ²	Bonifications et dons PPTE «en tant que de besoin» ³
Jamaïque	—	—	2,7
Malaisie	46,0	—	12,7
Malte	2,1	—	1,1
Maroc	9,7	—	1,6
Maurice	—	—	0,1
Mexique	—	—	54,5
Micronésie, États fédérés de	—	—	0,00 ⁶
Pakistan	4,0	—	3,4
Paraguay	—	—	0,1
Pérou	—	—	2,5
Philippines	—	—	6,7
Saint-Vincent-et-les Grenadines	—	—	0,1
Sainte-Lucie	—	—	0,1
Samoa	—	—	0,00 ⁶
Sri Lanka	—	—	0,6
Swaziland	—	—	0,01
Thaïlande	17,2	—	4,5
Tunisie	1,8	—	1,5
Turquie	11,6	—	—
Uruguay	2,6	—	2,2
Vietnam	—	—	0,4
Pays en transition	13,4	—	42,9
Croatie	—	—	0,4
Estonie	—	—	0,5
Hongrie	—	—	6,0
Lettonie	—	—	1,0
Pologne	—	—	12,0
République slovaque	—	—	4,0
République tchèque	13,4	—	4,1
Russie	—	—	14,6
Slovénie	—	—	0,4
Contributions à décaisser au fonds fiduciaire FRPC-PPTE («en tant que de besoin»)³			24,1
Bahreïn	—	—	0,9
Fidji	—	—	0,1
Grenade	—	—	0,1
Liban	—	—	0,4
Maldives	—	—	0,01
République Dominicaine	—	—	0,5
Tonga	—	—	0,02
Trinité-et-Tobago	—	—	1,6
Vanuatu	—	—	0,1
Venezuela	—	—	20,4

¹Les calculs sont faits sur la base des taux d'intérêt effectifs jusqu'à la fin de juin 2002 et d'un taux d'intérêt du DTS supposé égal à 5 % par an après cette date.

²Non compris un engagement de prêt du Fonds OPEP pour le développement international, d'un montant de 50 millions de dollars (soit 37 millions de DTS).

³Par l'expression «en tant que de besoin», on entend le total nominal non actualisé des apports prévus d'aide PPTE et des flux qui seront nécessaires pour la bonification des prêts de la FRPC sur la période 2002-05.

⁴La contribution au fonds fiduciaire FRPC-PPTE inclut un solde de 1,9 million de DTS à décaisser «en tant que de besoin».

⁵La contribution au fonds fiduciaire FRPC-PPTE inclut un solde de 6,4 millions de DTS à décaisser «en tant que de besoin».

⁶Moins de 5.000 DTS.

Tableau II.10

Avoirs en DTS de l'ensemble des participants et de différents groupes de pays, en pourcentage de leur allocation cumulative de DTS, à la fin des exercices clos les 30 avril 1994–2003

	Pays non industrialisés ²						
	Ensemble des participants ¹	Pays industrialisés ²	Ensemble des pays non industrialisés	Pays créanciers (en termes nets)	Pays débiteurs (en termes nets)		
					Ensemble des pays débiteurs (en termes nets)	Pays pauvres très endettés	
1994	71,0	77,9	56,3	222,5	47,7	12,5	
1995	90,9	105,1	60,4	263,9	49,8	14,1	
1996	91,4	102,4	67,9	285,5	56,6	17,4	
1997	87,2	99,8	60,5	303,6	47,8	17,3	
1998	95,0	107,0	69,4	323,7	56,1	24,1	
1999	81,1	94,6	52,5	170,7	46,3	26,3	
2000	84,6	95,0	62,5	174,1	56,6	20,6	
2001	86,6	101,6	54,6	204,2	46,5	12,4	
2002	91,5	107,7	56,9	227,9	44,7	14,6	
2003	93,0	102,4	72,0	173,7	57,7	17,1	

¹Cette catégorie regroupe tous les pays membres qui participent au département des DTS. À la fin de l'exercice 2003, sur le montant total des DTS alloués à ces participants (21,4 milliards de DTS), 1,5 milliard de DTS étaient détenus non pas par ces participants, mais par le FMI et les détenteurs agréés.

²Selon la classification de IFS (Fonds monétaire international, *International Financial Statistics*, divers numéros).

Tableau II.11

Principaux taux du FMI, exercice clos le 30 avril 2003*(Pourcentages)*

Période commençant le	Taux d'intérêt du DTS et taux de rémunération non ajusté ¹	Taux de commission de base ¹	Période commençant le	Taux d'intérêt du DTS et taux de rémunération non ajusté ¹	Taux de commission de base ¹
2002					
1 ^{er} mai	2,28	2,82	4 novembre	2,10	2,59
6 mai	2,30	2,84	11 novembre	1,98	2,45
13 mai	2,30	2,84	18 novembre	1,99	2,46
20 mai	2,33	2,88	25 novembre	1,97	2,43
27 mai	2,31	2,85			
3 juin	2,32	2,87	2 décembre	1,96	2,42
10 juin	2,32	2,87	9 décembre	1,92	2,37
17 juin	2,31	2,85	16 décembre	1,92	2,37
24 juin	2,32	2,87	23 décembre	1,94	2,40
			30 décembre	1,91	2,36
1 ^{er} juillet	2,30	2,84	2003		
8 juillet	2,33	2,88	6 janvier	1,91	2,36
15 juillet	2,28	2,82	13 janvier	1,90	2,35
22 juillet	2,29	2,83	20 janvier	1,89	2,33
29 juillet	2,25	2,78	27 janvier	1,88	2,32
5 août	2,22	2,74	3 février	1,86	2,30
12 août	2,21	2,73	10 février	1,84	2,27
19 août	2,21	2,73	17 février	1,82	2,25
26 août	2,23	2,75	24 février	1,81	2,24
2 septembre	2,25	2,78	3 mars	1,76	2,17
9 septembre	2,22	2,74	10 mars	1,73	2,14
16 septembre	2,24	2,77	17 mars	1,76	2,17
23 septembre	2,22	2,74	24 mars	1,75	2,16
30 septembre	2,19	2,70	31 mars	1,74	2,15
7 octobre	2,19	2,70	7 avril	1,72	2,12
14 octobre	2,18	2,69	14 avril	1,74	2,15
21 octobre	2,23	2,75	21 avril	1,77	2,19
28 octobre	2,20	2,72	28 avril	1,75	2,16

¹Aux termes de la décision prise au cours de l'exercice 2003 sur la répartition des charges, le taux de rémunération a été ajusté à la baisse et le taux de commission de base à la hausse en vue de la répartition de la charge que représentent la protection du revenu du FMI contre le non-paiement des commissions échues et la contribution aux soldes de précaution du FMI. Les montants dégagés au titre de la répartition des charges pendant l'exercice 2003 sont remboursables lorsque les commissions impayées sont réglées et que les impayés ne posent plus de problème. Le taux de commission de base correspond au taux en vigueur après la réduction rétroactive qui a pris effet au terme de l'exercice. Ce taux, qui était fixé à 128,0 % du taux d'intérêt du DTS, a été ramené à 123,5 % après la réduction rétroactive.

Tableau II.12

Liste des pays membres qui ont accepté les obligations découlant de l'article VIII, sections 2, 3 et 4, des Statuts

Pays membre	Date d'entrée en vigueur de l'acceptation	Pays membre	Date d'entrée en vigueur de l'acceptation
Afrique du Sud	15 septembre 1973	Guinée	17 novembre 1995
Algérie	15 septembre 1997	Guinée-Bissau	1 ^{er} janvier 1997
Allemagne	15 février 1961	Guinée équatoriale	1 ^{er} juin 1996
Antigua-et-Barbuda	22 novembre 1983	Guyana	27 décembre 1966
Arabie Saoudite	22 mars 1961	Haïti	22 décembre 1953
Argentine	14 mai 1968	Honduras	1 ^{er} juillet 1950
Arménie	29 mai 1997	Hongrie	1 ^{er} janvier 1996
Australie	1 ^{er} juillet 1965	Îles Marshall	21 mai 1992
Autriche	1 ^{er} août 1962	Îles Salomon	24 juillet 1979
Bahamas	5 décembre 1973	Inde	20 août 1994
Bahreïn	20 mars 1973	Indonésie	7 mai 1988
Bangladesh	11 avril 1994	Irlande	15 février 1961
Barbade	3 novembre 1993	Islande	19 septembre 1983
Bélarus	5 novembre 2001	Israël	21 septembre 1993
Belgique	15 février 1961	Italie	15 février 1961
Belize	14 juin 1983	Jamaïque	22 février 1963
Bénin	1 ^{er} juin 1996	Japon	1 ^{er} avril 1964
Bolivie	5 juin 1967	Jordanie	20 février 1995
Botswana	17 novembre 1995	Kazakhstan	16 juillet 1996
Brésil	30 novembre 1999	Kenya	30 juin 1994
Brunéi Darussalam	10 octobre 1995	Kiribati	22 août 1986
Bulgarie	24 septembre 1998	Koweït	5 avril 1963
Burkina Faso	1 ^{er} juin 1996	Lesotho	5 mars 1997
Cambodge	1 ^{er} janvier 2002	Lettonie	10 juin 1994
Cameroun	1 ^{er} juin 1996	Liban	1 ^{er} juillet 1993
Canada	25 mars 1952	Lituanie	3 mai 1994
Chili	27 juillet 1977	Luxembourg	15 février 1961
Chine	1 ^{er} décembre 1996	Macédoine, ex-Rép. yougoslave de	19 juin 1998
Chypre	9 janvier 1991	Madagascar	18 septembre 1996
Comores	1 ^{er} juin 1996	Malaisie	11 novembre 1968
Congo, Rép. du	1 ^{er} juin 1996	Malawi	7 décembre 1995
Congo, Rép. dém. du	10 février 2003	Mali	1 ^{er} juin 1996
Corée	1 ^{er} novembre 1988	Malte	30 novembre 1994
Costa Rica	1 ^{er} février 1965	Maroc	21 janvier 1993
Côte d'Ivoire	1 ^{er} juin 1996	Maurice	29 septembre 1993
Croatie	29 mai 1995	Mauritanie	19 juillet 1999
Danemark	1 ^{er} mai 1967	Mexique	12 novembre 1946
Djibouti	19 septembre 1980	Micronésie, États fédérés de	24 juin 1993
Dominique	13 décembre 1979	Moldova	30 juin 1995
El Salvador	6 novembre 1946	Mongolie	1 ^{er} février 1996
Émirats arabes unis	13 février 1974	Namibie	20 septembre 1996
Équateur	31 août 1970	Népal	30 mai 1994
Espagne	15 juillet 1986	Nicaragua	20 juillet 1964
Estonie	15 août 1994	Niger	1 ^{er} juin 1996
États-Unis	10 décembre 1946	Norvège	11 mai 1967
Fidji	4 août 1972	Nouvelle-Zélande	5 août 1982
Finlande	25 septembre 1979	Oman	19 juin 1974
France	15 février 1961	Ouganda	5 avril 1994
Gabon	1 ^{er} juin 1996	Pakistan	1 ^{er} juillet 1994
Gambie	21 janvier 1993	Palaos	16 décembre 1997
Géorgie	20 décembre 1996	Panama	26 novembre 1946
Ghana	21 février 1994	Papouasie-Nouvelle-Guinée	4 décembre 1975
Grèce	7 juillet 1992	Paraguay	22 août 1994
Grenade	24 janvier 1994	Pays-Bas	15 février 1961
Guatemala	27 janvier 1947	Pérou	15 février 1961

Pays membre	Date d'entrée en vigueur de l'acceptation	Pays membre	Date d'entrée en vigueur de l'acceptation
Philippines	8 septembre 1995	Suède	15 février 1961
Pologne	1 ^{er} juin 1995	Suisse	29 mai 1992
Portugal	12 septembre 1988	Suriname	29 juin 1978
Qatar	4 juin 1973	Swaziland	11 décembre 1989
République Centrafricaine	1 ^{er} juin 1996	Tanzanie	15 juillet 1996
République Dominicaine	1 ^{er} août 1953	Tchad	1 ^{er} juin 1996
République kirghize	29 mars 1995	Thaïlande	4 mai 1990
République slovaque	1 ^{er} octobre 1995	Timor-Leste	23 juillet 2002
République tchèque	1 ^{er} octobre 1995	Togo	1 ^{er} juin 1996
Roumanie	25 mars 1998	Tonga	22 mars 1991
Royaume-Uni	15 février 1961	Trinité-et-Tobago	13 décembre 1993
Russie	1 ^{er} juin 1996	Tunisie	6 janvier 1993
Rwanda	10 décembre 1998	Turquie	22 mars 1990
Saint-Kitts-et-Nevis	3 décembre 1984	Ukraine	24 septembre 1996
Saint-Marin	23 septembre 1992	Uruguay	2 mai 1980
Saint-Vincent-et-les Grenadines	24 août 1981	Vanuatu	1 ^{er} décembre 1982
Sainte-Lucie	30 mai 1980	Venezuela	1 ^{er} juillet 1976
Samoa	6 octobre 1994	Yémen, Rép. du	10 décembre 1996
Sénégal	1 ^{er} juin 1996	Zambie	19 avril 2002
Serbie-et-Monténégro ¹	15 mai 2002	Zimbabwe	3 février 1995
Seychelles	3 janvier 1978		
Sierra Leone	14 décembre 1995		
Singapour	9 novembre 1968		
Slovénie	1 ^{er} septembre 1995		
Sri Lanka	15 mars 1994		

¹La République fédérale de Yougoslavie a pris le nom de Serbie-et-Monténégro, avec effet au 4 février 2003.

Tableau II.13

Régimes de change effectifs et points d'ancrage de la politique monétaire au 30 avril 2003

Classification de fait des régimes de change et cadres monétaires

Ce système de classification est fondé sur les régimes que les pays membres appliquent de fait et qui peuvent être différents des régimes officiellement annoncés. Les régimes sont classés généralement en fonction du degré de flexibilité du dispositif ou de l'attachement formel ou informel à une trajectoire donnée du taux de change. Pour faciliter l'évaluation des répercussions du choix du régime de change sur le degré d'autonomie de la politique monétaire, une distinction est établie entre les régimes de parité fixe les plus rigides (caisse d'émission, par exemple), les autres régimes conventionnels de parité fixe par rapport à une seule monnaie ou un panier de monnaies, les systèmes de bandes de fluctuation de part et d'autre d'un taux central fixe, les systèmes de parités mobiles et les systèmes de bandes de fluctuation mobiles. Les régimes de change des pays n'ayant pas de monnaie officielle distincte forment eux aussi une catégorie séparée. Le classement présente les régimes de change des pays membres au regard des divers cadres de politique monétaire possibles, à des fins de transparence et pour montrer que des formes différentes de régime de change peuvent être compatibles avec le même cadre monétaire. Les différents régimes de change sont expliqués ci-après.

Régimes de change

Régime des pays n'ayant pas de monnaie officielle distincte

L'unité monétaire d'un autre pays est la seule monnaie ayant cours légal dans le pays en question (dollarisation formelle), ou encore celui-ci fait partie d'une union monétaire ou d'un mécanisme de coopération monétaire dont les participants ont une monnaie commune qui a cours légal dans chacun des pays membres. En adoptant un tel régime, les autorités renoncent à la possibilité de mener une politique monétaire indépendante.

Caisse d'émission

La caisse d'émission est un régime selon lequel un pays s'engage explicitement en vertu de la loi à échanger à un taux de change fixe la monnaie nationale contre une monnaie étrangère donnée; cet engagement s'accompagne de restrictions qui sont imposées à l'autorité émettrice pour garantir le respect de ses obligations légales. Cela implique que la monnaie nationale est émise uniquement en contrepartie d'une monnaie étrangère et qu'elle est pleinement couverte par des actifs étrangers, de sorte que les fonctions classiques (par exemple, de contrôle monétaire et de prêteur de dernier ressort) de la banque centrale sont éliminées et que la marge de manœuvre des autorités monétaires est très réduite. Cependant, une certaine flexibilité peut subsister si les règles régissant l'établissement de la caisse le permettent.

Autres régimes conventionnels de parité fixe

Le pays rattache (officiellement ou de fait) sa monnaie, à un taux fixe, à une autre monnaie ou à un panier composé des monnaies des principaux partenaires commerciaux ou financiers, dont le poids est fonction de la répartition géographique des échanges, des services ou des flux de capitaux. En outre, la composition en monnaies peut être normalisée, comme dans le cas du DTS. Il n'y a pas engagement de défendre une parité irrévocablement fixée. Le taux de change peut fluctuer à l'intérieur d'une bande étroite de moins de 1 % de part et d'autre d'un taux central, ou les valeurs de change maximale et minimale peuvent varier à l'intérieur d'une marge étroite de 2 % pendant trois mois au moins. Les autorités monétaires se tiennent prêtes à défendre la parité par des interventions directes (c'est-à-dire en vendant ou en achetant des devises sur le marché) ou indirectes (par exemple usage agressif de la politique d'intérêt, imposition d'une réglementation de change, persuasion morale restreignant les activités de change, ou intervention d'autres institutions publiques). Quoique limité, le degré de flexibilité de la politique monétaire est plus grand que dans les régimes d'arrimage ferme, car l'exercice des fonctions traditionnelles de banque centrale est toujours possible et les autorités monétaires peuvent ajuster le niveau du taux de change, bien que relativement peu souvent.

Rattachement à l'intérieur de bandes horizontales

La valeur de change de la monnaie est maintenue à l'intérieur d'une marge de fluctuation d'au moins 1 % de part et d'autre d'un taux central fixe officiel ou de fait. Cette catégorie comprend le mécanisme de change européen (MCE) du Système monétaire européen (SME) (remplacé par le MCE II le 1^{er} janvier 1999). Les autorités monétaires disposent d'une certaine marge de manœuvre qui est fonction de la largeur des bandes de fluctuation.

Système de parités mobiles

La monnaie fait l'objet de faibles ajustements périodiques calculés soit à un taux fixe, soit en fonction des variations de certains indicateurs quantitatifs (écart d'inflation passé par rapport aux principaux partenaires commerciaux, écart entre la cible d'inflation et l'inflation prévue chez les principaux partenaires commerciaux, par exemple). Ces ajustements peuvent être fixés à un taux permettant de prendre en compte les variations, corrigées de l'inflation, de la valeur de la monnaie (ajustements rétrospectifs), ou à un taux fixe annoncé au préalable qui est inférieur à l'écart d'inflation prévu (ajustements prévisionnels). Maintenir une parité ajustable crédible soumet le régime à des contraintes analogues à celles d'un régime de parité fixe.

Système de bandes de fluctuation mobiles

La valeur de change de la monnaie est maintenue à l'intérieur de certaines marges de fluctuation d'au moins 1 % de part et d'autre d'un taux central, qui est ajusté périodiquement soit à un taux fixe, soit en fonction des variations de certains indicateurs quantitatifs. Le degré de flexibilité du taux de change est fonction de la largeur de la bande, les bandes étant symétriques par rapport à un taux central mobile ou s'élargissant progressivement et asymétriquement (aucun taux central n'étant dans ce cas annoncé au préalable). L'engagement de maintenir le taux de change à l'intérieur de la bande fait peser des contraintes sur la politique monétaire, dont le degré d'indépendance est fonction de la largeur de la bande.

Flottement dirigé sans annonce préalable de la trajectoire du taux de change

Les autorités monétaires influent sur l'évolution du taux de change en intervenant sur le marché pour contrecarrer la tendance à long terme du taux de change sans annoncer au préalable la trajectoire de celui-ci ou sans fixer d'objectif précis dans ce domaine. Les indicateurs qu'elles utilisent pour gérer le taux sont dans l'ensemble laissés à leur appréciation — par exemple, la position de balance des paiements, les réserves internationales ou l'évolution du marché parallèle — et les ajustements ne sont pas nécessairement automatiques. L'intervention peut être directe ou indirecte. Il est fait une distinction entre le régime de «flottement rigoureusement dirigé», dans lequel l'intervention prend la forme d'un suivi très étroit qui a généralement pour effet de stabiliser le taux de change sans établissement d'une trajectoire précise, le but étant de permettre aux autorités de disposer d'une plus grande marge de manœuvre pour décider de la stratégie à suivre en vue d'atteindre une trajectoire visée — et les «autres régimes de flottement dirigé», où les mouvements sont influencés par des actions plus ponctuelles.

Flottement indépendant

Le taux de change est déterminé par le marché, toute intervention ayant davantage pour objectif d'en modérer l'évolution et d'en empêcher les fluctuations excessives que de le porter à un niveau donné. Dans les régimes de cette nature, la politique monétaire est en principe indépendante de la politique de change.

Cadres de la politique monétaire

Les régimes de change sont présentés au regard de divers cadres de politique monétaire de manière à mettre en lumière le rôle du taux de change dans la politique économique générale et à déceler les causes éventuelles d'incohérences dans le dosage politique monétaire-politique de change.

Ancrage par le taux de change

Les autorités monétaires se tiennent prêtes à acheter ou à vendre des devises à des taux donnés pour maintenir le taux de change à un niveau ou dans une fourchette fixés au préalable; le taux de change sert de point d'ancrage nominal ou d'objectif intermédiaire de la politique monétaire. Les régimes en question sont ceux des pays n'ayant pas de monnaie officielle distincte, les régimes de caisse d'émission, ainsi que les régimes de parité fixe ou de parités mobiles (lorsque les ajustements sont prévisionnels), avec ou sans bandes de fluctuation.

Ancrage par les agrégats monétaires

Les autorités monétaires utilisent leurs instruments afin d'atteindre le taux de croissance fixé comme objectif pour les agrégats monétaires (monnaie centrale, M1 ou M2, par exemple), et ces agrégats deviennent le point d'ancrage nominal ou l'objectif intermédiaire de la politique monétaire.

Ciblage de l'inflation

Les objectifs chiffrés d'inflation à moyen terme sont annoncés au public et les autorités monétaires prennent l'engagement institutionnel d'atteindre ces objectifs. Les autres caractéristiques de ce disposi-

tif sont la communication au public et aux marchés de plus amples informations sur les projets et objectifs des autorités monétaires et une plus grande responsabilité de la banque centrale dans la réalisation de ses objectifs d'inflation. Les autorités monétaires fondent leurs décisions sur l'écart entre les prévisions d'inflation et les objectifs annoncés, ces prévisions jouant (implicitement ou explicitement) le rôle d'objectif intermédiaire de la politique monétaire.

Programme soutenu par le FMI ou autre programme monétaire

Les politiques monétaire et de change sont appliquées dans le cadre d'un dispositif qui prévoit des seuils pour les réserves internationales et des plafonds pour les avoirs intérieurs nets de la banque centrale. Comme ces plafonds limitent la croissance de la monnaie centrale par le jeu des opérations de la banque centrale, des objectifs indicatifs pour la monnaie centrale peuvent être adjoints à ces programmes.

Autres dispositifs

Le pays n'a explicitement signalé aucun point d'ancrage nominal, mais mène sa politique monétaire en suivant divers indicateurs, ou encore aucune information n'est disponible sur le dispositif retenu par le pays (*suite à la page 130*).

Tableau II.13 (fin)

Cadre de la politique monétaire¹

Régime de change (nombre de pays)	Ancrage du taux de change				Objectif d'agrégats monétaires	Ciblage de l'inflation	Programme soutenu par le FMI ou autre programme monétaire	Autres dispositifs	
Régime des pays n'ayant pas de monnaie officielle distincte (41)	<i>Autre monnaie ayant cours légal</i>	<i>MCCO²</i>	<i>Pays africains de la zone franc</i>					<i>Zone euro³</i> Allemagne Autriche Belgique Espagne Finlande France Grèce Irlande Italie Luxembourg Pays-Bas Portugal	
	El Salvador ⁴	Antigua-et-Barbuda	<i>UEMOA</i>	<i>CEMAC</i>					
	Équateur	Dominique*	Bénin*	Cameroun*					
	Îles Marshall	Grenade	Burkina Faso	Congo, Rép. du					
	Kiribati	Saint-Kitts-et-Nevis	Côte d'Ivoire*	Rép. du Gabon					
	Micronésie, États fédérés de Palaos	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Mali*	Guinée équatoriale					
	Panama	Sainte-Lucie	Niger*	République Centrafricaine					
	Saint-Marin		Sénégal	Tchad*					
	Timor-Leste		Togo						
	Caisse d'émission (7)	Bosnie-Herzégovine*							
		Brunéi Darussalam							
		Bulgarie*							
		Chine — Hong Kong (RAS)							
		Djibouti							
	Autres régimes conventionnels de parité fixe (42)	<i>Par rapport à une seule monnaie (33)</i>		<i>Par rapport à un groupe de monnaies (9)</i>		Chine ^{†6}			
Antilles néerlandaises		Botswana ⁵							
Arabie Saoudite		Fidji							
Aruba		Lettonie							
Bahamas ⁵		Libye							
Bahreïn		Malte							
Bangladesh		Maroc							
Barbade		Samoa							
Belize		Seychelles							
Bhoutan		Vanuatu							
Cap-Vert*									
Chine ^{†6}									
Comores ⁷									
Émirats arabes unis									
Érythrée									
Guinée* ⁶									
Jordanie* ⁶									
Koweït ⁶									
Lesotho*									
Liban ⁶									
Macédoine, ex-Rép. youg. de ⁶									
Malaisie									
Maldives ⁶									
Namibie									
Népal									
Oman									
Qatar									
République arabe syrienne ⁶									
Suriname ^{5,6}									
Swaziland									
Turkménistan ⁶									
Ukraine ⁶									
Venezuela									
Zimbabwe ⁶									

Cadre de la politique monétaire¹

Régime de change (nombre de pays)	Ancrage du taux de change		Objectif d'agrégats monétaires	Ciblage de l'inflation	Programme soutenu par le FMI ou autre programme monétaire	Autres dispositifs
Rattachement du taux de change à l'intérieur de bandes de fluctuation horizontales (5) ⁸	<i>Dans le cadre d'un mécanisme de coopération MCE II (1)</i> Danemark	<i>Autres bandes de fluctuation (4)</i> Chypre Hongrie† Soudan ⁶ Tonga	Soudan ⁶	Hongrie†		
Système de parités mobiles (5)	Bolivie Costa Rica ⁶ Îles Salomon ⁶ Nicaragua* Tunisie		Tunisie			
Système de bandes de fluctuation (5) ⁹ mobiles	Bélarus Honduras Israël† Roumanie ⁶ Slovénie† ⁶		Slovénie† ⁶	Israël†		
Flottement dirigé sans annonce préalable de la trajectoire du taux de change (46)			Cambodge ⁵ Égypte ⁵ Gambie* Ghana Guyana* Indonésie* Iran, Rép. islam. d' Jamaïque ⁶ Maurice São Tomé-et-Príncipe Zambie	Rép. tchèque Thaïlande	Argentine Azerbaïdjan Croatie Éthiopie Kenya Moldova ⁶ Mongolie Pakistan Rép. dém. pop. lao ⁵ République kirghize Rwanda Serbie-et-Monténégro ¹⁰ Tadjikistan Vietnam	Afghanistan Algérie ³ Angola ³ Burundi ³ Guatemala ³ Haïti ^{3,6} Inde ³ Iraq ¹¹ Kazakhstan ³ Mauritanie Myanmar ^{3,5,6} Nigéria Ouzbékistan ^{3,5} Paraguay ³ Rép. Dominicaine ^{3,5} Rép. slovaque ³ Russie Singapour Trinité-et-Tobago
Flottement indépendant (36)			Malawi† Sierra Leone* Sri Lanka Uruguay Yémen, Rép. du	Afrique du Sud Australie Brésil* Canada Chili ⁵ Colombie Corée Islande Mexique Norvège Nouvelle-Zélande Pérou*† Philippines Pologne Royaume-Uni Suède Turquie*	Albanie Arménie Congo, Rép. dém. du Géorgie Madagascar Mozambique Ouganda Tanzanie	États-Unis ³ Japon ³ Libéria ³ Papouasie-Nouvelle-Guinée ³ Somalie ^{5,11} Suisse ³

Sources : rapports des services du FMI sur les économies nationales et *International Financial Statistics*.

¹L'astérisque (*) indique que le pays applique un programme appuyé par le FMI ou un autre programme monétaire. Le symbole (†) signifie que le pays ne se contente pas d'un seul point d'ancrage dans la conduite de sa politique monétaire (il convient de noter toutefois qu'il ne serait pas possible, pour des raisons pratiques, de déterminer, à partir de ce tableau, quel point d'ancrage nominal joue le rôle principal dans la conduite de cette politique).

²Ces pays ont un régime de caisse d'émission.

³Le pays n'a pas explicitement fait état d'un ancrage nominal, mais suit plusieurs indicateurs dans la conduite de sa politique monétaire.

⁴En El Salvador, il est interdit d'imprimer de nouveaux billets de colon, monnaie nationale, mais le stock existant de colones continuera à circuler, aux côtés du dollar EU, jusqu'à l'usure de tous les billets.

⁵Pays qui applique un régime faisant intervenir plusieurs marchés. Le régime indiqué est celui qui correspond au principal marché.

⁶Pays dont le régime de fait diffère du régime officiel.

⁷Les dispositions en vigueur entre les Comores et le Trésor français sont identiques à celles qui existent pour les pays africains de la zone franc.

⁸Pour ces pays, la marge est comme suit : Chypre ($\pm 15\%$), Danemark ($\pm 2,25\%$), Hongrie ($\pm 15\%$), Soudan ($\pm 2\%$) et Tonga ($\pm 5\%$).

⁹Pour ces pays, la marge est comme suit : Bélarus ($\pm 5\%$), Honduras ($\pm 7\%$), Israël ($\pm 22\%$), Roumanie et Slovénie (marge non annoncée).

¹⁰La République fédérale de Yougoslavie a pris le nom de Serbie-et-Monténégro, avec effet au 4 février 2003.

¹¹On ne dispose pas sur ce pays d'informations suffisantes pour pouvoir le classer.

Principales décisions du Conseil d'administration

A. Emploi du revenu net du FMI pour l'exercice 2003

1. Le revenu net du FMI pour l'exercice 2003 sera affecté, à hauteur de 69 millions de DTS mobilisés par suite de l'application du paragraphe 2 de la décision n° 12730-(02/43)¹ adoptée le 26 avril 2002, à la réserve spéciale à la fin de l'exercice.

2. Les dépenses résultant de l'application de la norme comptable internationale n° 19 — Coûts des prestations de retraite seront imputées sur la réserve spéciale; le FMI tiendra en outre une comptabilité financière distincte pour ces dépenses (EBS/03/43, 7/4/03).

Décision n° 12987-(03/36)

21 avril 2003

B. Taux de commission sur l'utilisation des ressources du FMI pour l'exercice 2004

1. Nonobstant la règle I-6 4) a), le taux de commission visé à la règle I-6 4) sera égal, à compter du 1^{er} mai 2003, à 132 % du taux d'intérêt du DTS, calculé en application de la règle T-1.

2. L'objectif de revenu net pour l'exercice 2004 sera 108 millions de DTS. Pendant cet exercice, toute fraction du revenu net qui dépassera 108 millions de DTS sera employée pour abaisser rétroactivement le pourcentage du taux de commission fixé pour cet exercice. Si le revenu net dégagé pendant l'exercice 2004 est inférieur à 108 millions de DTS, le revenu net dont feront état les projections pour l'exercice 2005 sera relevé d'autant. Aux fins de la présente disposition, le revenu net est calculé sans tenir compte du revenu opérationnel net mobilisé grâce aux commissions additionnelles sur les achats au titre de la facilité de réserve supplémentaire et des lignes de crédit préventives et à la commission additionnelle sur les achats au titre du mécanisme élargi de crédit, ni des effets de l'application de la norme comptable internationale n°19 — Coûts des prestations de retraite (EBS/03/43, 7/4/03).

Décision n° 12988-(03/36)

21 avril 2003

C. Répartition des charges — Application pendant l'exercice 2004

Section I. Principes de la répartition des charges

1. Les charges financières qu'entraîne pour le FMI l'existence d'impayés au titre d'obligations financières seront réparties entre les États membres, qu'ils aient une position débitrice ou créditrice.

2. Cette répartition sera appliquée de façon simultanée et symétrique.

Section II. Détermination du taux de commission

Le taux de commission visé à la règle I-6 4) sera ajusté conformément aux dispositions de la section IV de la présente décision et de la section IV de la décision n° 12189-(00/45)² adoptée le 28 avril 2000.

Section III. Commissions différées — Ajustement

Nonobstant l'alinéa 1 a) de la section IV de la décision n° 12189-(00/45) adoptée le 28 avril 2000, les taux de commission et de rémunération calculés en vertu de cette section sont arrondis à deux décimales près.

Section IV. Montant à verser au compte spécial conditionnel 1

1. Pendant l'exercice 2004, un montant de 94 millions de DTS sera dégagé conformément aux dispositions de la présente section pour être affecté au compte spécial conditionnel 1 visé dans la décision n° 9471-(90/98) adoptée le 20 juin 1990.

2. a) Pour que soit dégagé le montant à affecter au compte spécial conditionnel 1 conformément au paragraphe 1, le taux de commission visé à la règle I-6 4), nonobstant les dispositions de la règle I-6 4) a) et b) et de la règle I-10, et le taux de rémunération prescrit à la règle I-10, sous réserve de la limite imposée à l'alinéa b), seront ajustés conformément aux dispositions du présent paragraphe.
- b) Nonobstant le paragraphe 1, les ajustements apportés aux taux de commission ou de rémunération conformément au présent paragraphe sont arrondis à deux décimales près. Aucun ajustement du taux de rémunération au titre du présent paragraphe ne saurait ramener le coefficient moyen de rémunération en deçà de 85 % sur une période d'ajustement.
- c) Les périodes sur lesquelles porteront les ajustements au titre du présent paragraphe commenceront le 1^{er} mai 2003, le 1^{er} août 2003, le 1^{er} novembre 2003 et le 1^{er} février 2004; les ajustements seront effectués peu après le 31 juillet pour la période allant du 1^{er} mai au 31 juillet, le 31 octobre pour la période allant du 1^{er} août au 31 octobre, le 31 janvier pour la période allant du 1^{er} novembre au 31 janvier et le 30 avril pour la période allant du 1^{er} février au 30 avril.
3. a) Sous réserve du paragraphe 3 de la décision n° 8780-(88/12) adoptée le 29 janvier 1988, les soldes détenus au compte spécial conditionnel 1 seront distri-

¹Voir *Selected Decisions*, Twenty-Seventh Issue (December 31, 2002), page 386.

²*Ibid.*, page 378.

bués conformément aux dispositions du présent paragraphe aux États membres qui, par suite de l'ajustement, ont versé des commissions additionnelles ou reçu une rémunération plus faible; la distribution aura lieu lorsque les impayés au titre de commissions auront été réglés et les rachats exigibles effectués, ou à toute date antérieure que le FMI pourra fixer.

b) Les distributions visées à l'alinéa a) seront effectuées proportionnellement aux montants que chaque État membre a versés ou n'a pas reçus par suite des ajustements respectifs.

c) L'État membre qui est habilité à recevoir un paiement en vertu du présent paragraphe et qui, à la date de ce paiement, a un impayé quelconque au Département général au titre d'une obligation financière envers le FMI verra sa créance et celle du FMI se compenser conformément à la décision n° 8271-(86/74)³ adoptée le 30 avril 1986 ou à toute décision ultérieure du FMI.

d) Sous réserve du paragraphe 4 de la décision n° 8780-(88/12) adoptée le 29 janvier 1988, toute perte éventuelle imputée au compte spécial conditionnel I sera comptabilisée conformément aux principes de proportionnalité énoncés à l'alinéa b).

Section V. Examen

Le point sur l'application de la présente décision sera fait lorsque l'ajustement du taux de rémunération ramènera le coefficient de rémunération au niveau mentionné à l'alinéa 2 b) de la section IV de la présente décision et à la section IV de la décision n° 12189-(00/45)⁴ adoptée le 28 avril 2000 (EBS/03/43, 7/4/03).

Décision n° 12989-(03/36)
21 avril 2003

D. Commissions additionnelles sur les achats au titre de la facilité de réserve supplémentaire et des lignes de crédit préventives, ainsi que dans les tranches de crédit et au titre du mécanisme élargi de crédit — Emploi du revenu opérationnel net

Pour l'exercice 2004, le solde du revenu opérationnel net mobilisé au moyen des commissions additionnelles prélevées sur les achats au titre de la facilité de réserve supplémentaire et des lignes de crédit préventives, ainsi que dans les tranches de crédit ou au titre du mécanisme élargi de crédit, qui sera éventuellement dégagé une fois réglé le coût de l'administration du compte de fiducie de la FRPC, sera placé, après la fin de l'exercice, à la réserve générale (EBS/03/43, 7/4/03).

Décision n° 12990-(03/36) SRF/CCL
21 avril 2003

E. Examen du dispositif de commissions spéciales

Le FMI a fait le point sur le dispositif de commissions spéciales applicables aux impayés au titre d'obligations envers le compte des ressources générales, la facilité d'ajustement structurel et le fonds fiduciaire (EBS/03/43, 7/4/03).

Décision n° 12991-(03/36) G/SAF/TR
21 avril 2003

F. Compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique — Sous-compte en faveur du Centre d'assistance technique financière du Pacifique

Le FMI approuve la création du sous-compte en faveur du Centre d'assistance technique financière du Pacifique selon les modalités prévues dans l'Instrument portant création d'un compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique (décision n° 10942-(95/33)⁵, dans sa version modifiée). Le FMI utilisera ce sous-compte pour administrer les ressources que fournira le gouvernement australien, ainsi que tout autre contributeur ultérieur, conformément aux dispositions du document EBS/02/84 (15/5/02).

Décision n° 12751-(02/52)
22 mai 2002

G. Compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique — Sous-compte en faveur des centres régionaux d'assistance technique en Afrique

Le FMI approuve la création du sous-compte en faveur des centres d'assistance technique financière en Afrique selon les modalités prévues dans l'Instrument portant création d'un compte-cadre administré pour les activités d'assistance technique (décision n° 10942-(95/33)⁶, dans sa version modifiée). Le FMI utilisera ce sous-compte pour administrer les ressources que fourniront les gouvernements des pays suivants : République fédérale d'Allemagne, France, Italie, Norvège (Ministère des affaires étrangères), Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède, ainsi que tout autre contributeur ultérieur, conformément aux dispositions du document EBS/02/135 (26/7/02).

Décision n° 12832-(02/88)
9 août 2002

H. Application des procédures de surveillance — Réexamen de 2002

Le Conseil d'administration a réexaminé l'application générale de la surveillance exercée par le FMI sur les politiques de change des États membres, conformément au paragraphe VI des procédures de surveillance figurant dans le document intitulé «Surveillance des politiques de change» joint en annexe à la décision n° 5392-(77/63)⁷ adoptée le 29 avril 1977, dans sa version modifiée. Le prochain réexamen devra être effectué avant le 10 août 2002.

Le Conseil d'administration a réexaminé le document intitulé «Surveillance des politiques de change» joint en annexe à la décision n° 5392-(77/63) adoptée le 29 avril 1977, dans sa version modifiée, conformément au paragraphe 2 de cette décision. Le prochain réexamen de ce document devra être effectué avant le 10 août 2002.

Décision n° 12178-(00/41)
10 avril 2000,
modifiée par les décisions nos 12713-(02/38), 5 avril 2002,
et 12792-(02/75),
10 juillet 2002

⁵ *Ibid.*, page 150.

⁶ *Ibid.*, page 150.

⁷ *Ibid.*, page 10.

³ *Ibid.*, page 372.

⁴ *Ibid.*, page 378.

I. Application des procédures de surveillance — Réexamen de 2002

Le Conseil d'administration a réexaminé l'application générale de la surveillance exercée par le FMI sur les politiques de change des États membres, conformément au paragraphe VI des procédures de surveillance figurant dans le document intitulé «Surveillance des politiques de change» joint en annexe à la décision n° 5392-(77/63), adoptée le 29 avril 1977, dans sa version modifiée. Le prochain réexamen devra être effectué avant le 15 juillet 2004.

Le Conseil d'administration a réexaminé le document intitulé «Surveillance des politiques de change» joint en annexe à la décision n° 5392-(77/63), adoptée le 29 avril 1977, dans sa version modifiée, conformément au paragraphe 2 de cette décision. Le prochain réexamen de ce document devra être effectué avant le 15 juillet 2004 (SM/02/184, Sup. 1, 18/6/02, Sup. 3, 5/9/02).

Décision n° 12793-(02/76)
15 juillet 2002

J. Examen biennal de l'application de la surveillance du FMI et de la décision de 1977 sur la surveillance — Modification des cycles des consultations au titre de l'article IV

1. Le cycle de consultations de 24 mois s'applique immédiatement aux États membres qui reçoivent une aide financière dans le cadre d'un accord avec le FMI et s'appliquera automatiquement, à l'avenir, à tous les États membres en faveur desquels le FMI aura approuvé un accord. Les consultations au titre de l'article IV avec ces États membres sont menées conformément aux procédures ci-après.

2. Les consultations au titre de l'article IV avec tout État membre recevant une aide financière dans le cadre d'un accord avec le FMI doivent normalement prendre fin dans les 24 mois de la date d'achèvement des précédentes consultations au titre de l'article IV avec cet État membre, le cycle des consultations étant toutefois abrégé dans les cas suivants :

a) lorsque les dernières consultations au titre de l'article IV avec l'État membre ont été achevées depuis six mois au moins avant la date d'approbation de l'accord pertinent, les consultations suivantes au titre de l'article IV avec cet État membre doivent normalement être achevées au plus tard à la plus éloignée des deux dates suivantes : i) six mois après la date d'approbation de l'accord ou ii) douze mois, plus un délai de grâce de trois mois, après la date d'achèvement des précédentes consultations au titre de l'article IV;

b) lorsque, dans le cas d'un État membre non visé par les dispositions de l'alinéa 2 a), la revue d'un programme dans le cadre d'un accord en faveur de cet État membre n'est pas achevée à la date précisée dans l'accord, les consultations suivantes au titre de l'article IV avec cet État membre doivent normalement prendre fin au plus tard à la plus éloignée des deux dates suivantes : i) six mois après la date précisée dans l'accord ou ii) douze mois, plus un délai de grâce de trois mois, après l'achèvement des précédentes consultations au titre de l'article IV, étant entendu toutefois que, lorsque la revue est achevée avant la plus éloignée de ces deux dates, les consultations suivantes au titre de l'article IV doivent normalement prendre fin dans les vingt-quatre mois de la date d'achèvement des précédentes consultations au titre de l'article IV avec cet État membre.

Lorsqu'expire ou est annulé un accord avec un État membre, le cycle normal de consultations de douze mois s'applique automatiquement à celui-ci et les consultations suivantes au titre de l'article IV avec cet État membre doivent normalement prendre fin au plus tard à la plus éloignée des deux dates suivantes : i) six mois après la date d'expiration ou d'annulation ou ii) douze mois, plus un délai de grâce de trois mois, après l'achèvement des précédentes consultations au titre de l'article IV, et, dans tous les cas, dans les 24 mois de la date d'achèvement des précédentes consultations au titre de l'article IV (SM/02/184, Sup. 1, 18/6/02, Sup. 3, 5/9/02).

Décision n° 12794-(02/76), 15 juillet 2002,
modifiée par la décision n° 12854-(02/96),
12 septembre 2002

K. Modalités de la surveillance des politiques de la zone euro dans le contexte des consultations au titre de l'article IV avec les États membres

La fréquence actuelle des consultations au titre de l'article IV avec les divers pays de la zone euro, auxquels s'applique en général le cycle normal de douze mois, est conservée.

Les services du FMI auront deux fois par an des entretiens avec les institutions de l'UE responsables des politiques communes de la zone euro. Bien que distincts de ceux qu'ils auront avec les divers pays de la zone, ces entretiens seront considérés comme faisant partie intégrante des consultations au titre de l'article IV avec chaque membre. Dans la mesure du possible, les entretiens avec les différents pays de la zone euro et ceux avec les institutions pertinentes de l'UE seront groupés.

Une fois par an, les politiques de la zone euro dans le contexte des consultations au titre de l'article IV avec les États membres feront l'objet d'un rapport des services du FMI et d'un examen en Conseil, qui seront considérés comme faisant partie intégrante des consultations au titre de l'article IV avec les différents membres. Outre les politiques monétaire et de change, le rapport couvrira, dans une optique régionale, les autres politiques économiques utiles pour la surveillance du FMI. Les services du FMI rendront compte de façon informelle au Conseil de la seconde série d'entretiens avec les institutions de l'UE, de façon à situer dans un contexte adéquat les consultations bilatérales avec les pays de la zone euro qui ne coïncident pas avec l'examen annuel des politiques de la zone euro effectué par le Conseil.

Un résumé sera préparé à l'issue de l'examen annuel par le Conseil des politiques de la zone euro dans le contexte des consultations au titre de l'article IV avec les États membres. Les résumés préparés pour la conclusion des consultations au titre de l'article IV avec les pays de la zone euro contiendront des renvois à ce résumé. Dans la mesure où ce résumé couvrira les politiques économiques qui s'appliquent à tous les pays membres de l'UE et qui sont jugées utiles pour la surveillance du FMI, les parties pertinentes de ce résumé pourraient également être évoquées lors des consultations bilatérales au titre de l'article IV avec les pays membres de l'UE qui ne font pas partie de la zone euro (SM/02/359, 21/11/02).

Décision n° 12899-(02/119)
4 décembre 2002

⁸ *Ibid.*, pages 680–84.

L. Onzième révision générale des quotes-parts — Délais de notification du consentement — Extension

Conformément au paragraphe 4 de la résolution n° 53-2 du Conseil des gouverneurs⁸ intitulée «Augmentation des quotes-parts des États membres du FMI — Onzième révision générale», le Conseil d'administration décide que les notifications du consentement à l'augmentation des quotes-parts devront parvenir au FMI au plus tard le 31 janvier 2003 à 18 heures, heure de Washington.

Décision n° 12802-(02/78)
19 juillet 2002

M. Onzième révision générale des quotes-parts — Délais de notification du consentement — Extension

Conformément au paragraphe 4 de la résolution n° 53-2 du Conseil des gouverneurs intitulée «Augmentation des quotes-parts des États membres du FMI — Onzième révision générale», le Conseil d'administration décide que les notifications du consentement à l'augmentation des quotes-parts devront parvenir au FMI au plus tard le 31 juillet 2003 à 18 heures, heure de Washington (EBD/03/3, 15/1/03).

Décision n° 12930-(03/3)
23 janvier 2003

N. Compte de fiducie de la FRPC et fonds fiduciaire FRPC-PSTE — Réserve — Examen de septembre 2002

Après avoir examiné, conformément à la décision n° 10286-(93/23) ESAF⁹, le niveau des ressources détenues à la réserve du compte de fiducie de la FRPC, le FMI estime que ces ressources sont suffisantes pour faire face, pendant le semestre allant du 1^{er} avril 2002 au 30 septembre 2002, à l'ensemble des obligations susceptibles de donner lieu à des paiements de la réserve aux prêteurs ayant alimenté le compte de prêts du compte de fiducie de la FRPC (SM/02/273, 21/8/02).

Décision n° 12847-(02/94) PRGF
6 septembre 2002

O. Création du fonds fiduciaire pour les opérations spéciales de la FRPC en faveur des pays pauvres très endettés et pour les opérations de bonification aux fins de la FRPC intérimaire

1. Le FMI adopte l'instrument portant création du Fonds fiduciaire pour les opérations spéciales de la FRPC en faveur des pays pauvres très endettés et pour les opérations de bonification aux fins de la FRPC intérimaire, qui est annexé à la présente décision.

2. Le FMI effectuera des examens semestriels du financement du Fonds fiduciaire pour les opérations spéciales de la FRPC en faveur des pays pauvres très endettés et pour les opérations de bonification aux fins de la FRPC intérimaire.

Décision n° 11436-(97/10)
4 février 1997,

modifiée par les décisions nos 11492-(97/45), 24 avril 1997, 11861-(98/131) ESAF, 18 décembre 1998, 12087-(99/118) PRGF, 21 octobre 1999, entrée en vigueur le 2 novembre 1999, 12132-(00/9) PRGF, 27 janvier 2000, 12349-(00/118), 1^{er} décembre 2000, 12561-(01/85) PRGF, 23 août 2001, entrée en vigueur le 19 septembre 2001, 12680-(02/17) PRGF, 20 février 2002 12696-(02/27) PRGF, 15 mars 2002, et 12777-(02/65), 20 juin 2002, et 12874-(02/110), 25 octobre 2002

P. Politique d'accès en période de crise du compte de capital — Modification de la facilité de réserve supplémentaire et questions de suivi concernant la politique d'accès exceptionnel

La décision n° 11627-(97/123)¹⁰, adoptée le 17 décembre 1997, sur la facilité de réserve supplémentaire et les lignes de crédit préventives est modifiée comme suit :

1. À la section I, intitulée facilité de réserve supplémentaire, les alinéas 6 a) et b) se lisent désormais comme suit :

«6 a) Les États membres qui procèdent à des achats en vertu de la présente section doivent racheter l'encours des montants de leur monnaie résultant de ces achats en deux versements égaux effectués au cours d'une période comprise entre deux ans et demi et trois ans à compter de la date de chaque achat; l'échéance du premier versement est de deux ans et demi, et celle du second de trois ans.

b) Les États membres doivent normalement racheter ces montants six mois avant leur échéance, étant entendu que le FMI peut, à leur demande, décider de prolonger ce délai de six mois. Le FMI peut demander aux États membres qui n'ont pas procédé à un rachat à la date escomptée de l'effectuer dans un délai précis qui ne saurait dépasser le calendrier mentionné à l'alinéa a).»

2. «À la section II, intitulée lignes de crédit préventives, i) un paragraphe 18 bis est inséré :

«a) Les États membres qui procèdent à des achats en vertu de la présente section doivent racheter l'encours des montants de leur monnaie résultant de ces achats en deux versements semestriels égaux effectués au cours d'une période comprise entre deux ans et deux ans et demi à compter de la date de chaque achat; l'échéance du premier versement est de deux ans, et celle du second de deux ans et demi.

b) Les États membres doivent normalement racheter ces montants un an avant leur échéance, étant entendu que le FMI peut, à leur demande, décider de prolonger ce délai d'un an au maximum. Le FMI peut demander aux États membres qui n'ont pas procédé à un rachat à la date escomptée de l'effectuer dans un délai précis qui ne saurait dépasser le calendrier mentionné à l'alinéa a).

c) Le FMI ne saurait approuver, ni le Directeur général recommander d'approuver, une demande d'utilisation de ses ressources générales par les États membres qui n'ont pas effectué les rachats auxquels ils auraient dû normalement procéder en vertu de l'alinéa b). Chaque accord de confirmation ou accord élargi doit prévoir la

⁹Ibid., page 413.

¹⁰Ibid., pages 325 et 627.

possibilité, lorsque les États membres n'ont pas effectué de tels rachats, de suspendre tout achat ultérieur.»

ii) au paragraphe 19, la référence au «paragraphe 6» est supprimée.

3. Les modifications apportées par la présente décision à la facilité de réserve supplémentaire ne s'appliquent qu'aux achats effectués après la date de cette décision.

Décision n° 12943-(03/15)
21 février 2003

Q. Compte de fiducie de la FRPC et fonds fiduciaire FRPC-PTE — Réserve — Examen

Après avoir examiné, conformément à la décision n° 10286-(93/23) ESAF¹¹ adoptée le 22 février 1993, dans sa version modifiée, le niveau des ressources détenues à la réserve du

¹¹*Ibid.*, page 413.

compte de fiducie de la FRPC, le FMI estime que ces ressources sont suffisantes pour faire face, pendant le semestre allant du 1^{er} avril 2003 au 30 septembre 2003, à l'ensemble des obligations susceptibles de donner lieu à des paiements de la réserve aux prêteurs ayant alimenté le compte de prêts du compte de fiducie de la FRPC (SM/03/100, 21/3/03).

Décision n° 12979-(03/31) PRGF
31 mars 2003

R. Institut multilatéral de Vienne — Modification de l'accord

Le Directeur général est autorisé à approuver le premier amendement à l'accord portant création de l'Institut multilatéral de Vienne, conformément à l'article XI de cet accord (EBAP/03/16, 11/2/03).

Décision n° 12941-(03/13)
19 février 2003

Relations avec les autres organisations internationales

Face à une reprise inégale de l'économie mondiale et à l'intensification des tensions géopolitiques, l'étroite coopération du FMI avec les autres organisations internationales a conservé son caractère essentiel au cours de l'exercice 2003. Dans un système financier de plus en plus intégré, une grande collaboration entre le FMI, la Banque mondiale, les Nations Unies et leurs agences spécialisées, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque des règlements internationaux (BRI), les banques régionales de développement et les groupes intergouvernementaux est nécessaire pour pouvoir identifier les risques et donner une impulsion durable et générale à la croissance économique.

Représentation régionale et assistance technique

Les bureaux européens du FMI et son bureau régional pour l'Asie et le Pacifique entretiennent des relations étroites avec les autres organisations internationales. Au cours de l'exercice 2003, les bureaux européens du FMI ont été réorganisés de manière à établir une nouvelle présence de l'organisation à Bruxelles et à rationaliser la dotation en effectifs et la gestion de ses trois représentations en Europe (Paris, Genève et Bruxelles). Le Bureau de Bruxelles a été créé afin de resserrer la coopération avec les institutions de l'Union européenne, de renforcer les activités de surveillance du FMI dans la région et d'établir des relations d'information plus fructueuses avec divers organismes ayant leur siège à Bruxelles.

Le Bureau de Paris reste au centre de la représentation du FMI en Europe. Il est en liaison avec les institutions régionales et internationales situées en Europe et participe aux opérations de surveillance multilatérale et régionale du FMI sur ce continent. Des membres du personnel du Bureau de Paris représentent d'ordinaire le FMI au comité des bailleurs de fonds et au comité de surveillance de l'OCDE à Paris, et l'un de ses fonctionnaires fait partie du Secrétariat du Groupe des Dix (G-10). En outre, le Bureau de Paris reste en contact étroit avec la BRI (Bâle) et des membres de son personnel assistent, lorsque le cas se présente, aux réunions d'institutions telles que le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI), le Parlement européen et le Conseil de l'Europe.

Le Bureau de Genève suit et analyse les activités des organismes socioéconomiques ayant leur siège dans cette ville, et fait rapport sur elles, en accordant une attention particulière au système commercial multilatéral, ainsi qu'aux développements dans le domaine du commerce au sein de l'Union européenne. Parmi ces organismes figurent l'OMC, l'Organisation internationale du travail (OIT), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Haut

Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (ECE) et l'Union interparlementaire.

Le Bureau régional Asie et Pacifique du FMI, qui est situé à Tokyo, a pour fonction de renforcer la surveillance du FMI en Asie et de promouvoir ses initiatives dans la région. Il œuvre en étroite collaboration avec des groupements régionaux tels que la Coopération économique Asie-Pacifique (CEAP), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), le Forum du Pacifique Sud, l'Association d'Asie du Sud pour la coopération régionale, les Banques centrales de l'Asie du Sud-Est et l'EMEAP (Executives' Meeting of East Asia and Pacific Central Banks). Outre qu'il assure les fonctions de Secrétariat pour le Groupe responsable du cadre de Manille, il entretient des relations étroites avec deux organisations régionales, la Banque asiatique de développement (BAsD) et la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), ainsi qu'avec le Bureau de la Banque mondiale au Japon. Par ailleurs, il facilite la participation du FMI aux réunions du Groupe consultatif des nations donatrices qui se tiennent dans la région Asie-Pacifique.

Le Centre régional d'assistance technique (AFRITAC) pour l'Afrique de l'Est, qui s'est ouvert à Dar es-Salaam (Tanzanie) le 24 octobre 2002, est chargé d'intensifier l'assistance technique et la formation au niveau régional et de renforcer ainsi l'action que mènent le FMI et la Banque mondiale, de concert avec les entités prestataires, pour assurer l'internalisation des efforts de réduction de la pauvreté. Le FMI envisage d'ouvrir cinq centres de ce type en Afrique subsaharienne, dont le prochain centre aura pour fonction de renforcer les capacités de l'Afrique de l'Ouest. Il devait être établi initialement à Abidjan, mais a été relocalisé à Bamako, au Mali, à cause de la guerre civile en Côte d'Ivoire. Le FMI accorde une assistance technique de même nature à ses pays membres pour les aider à améliorer leurs pratiques de gestion économique et budgétaire : l'assistance aux pays de la région Asie-Pacifique est fournie par l'intermédiaire du Centre d'assistance technique financière du Pacifique, et l'aide en faveur des pays des Caraïbes, par l'intermédiaire du Centre régional d'assistance technique des Caraïbes. Le FMI assure en outre la formation des cadres du secteur public et des gestionnaires du secteur privé à la conduite de la politique économique par sa contribution à l'Institut multilatéral d'Afrique, à l'Institut multilatéral de Vienne et à l'Institut de formation de Singapour. Chacun de ces centres offre des cours et séminaires sur des questions ayant trait au renforcement des capacités régionales.

Collaboration avec la Banque mondiale

Les relations collégiales entre le FMI et la Banque mondiale datent de leur création, à la Conférence de Bretton Woods

de 1944. Comme le prévoient leurs Statuts respectifs et le Concordat qu'ils ont signé en 1989, ils ont l'un et l'autre des rôles importants et complémentaires à jouer pour assurer la croissance et la stabilité de l'économie mondiale. Les hauts fonctionnaires des deux institutions se consultent régulièrement, participent à des missions communes, assistent aux mêmes réunions et se transmettent des documents. Cette collaboration des services des deux institutions à des activités consultatives et opérationnelles est étayée par un dialogue continu entre leurs directions.

Face à l'évolution des missions confiées aux deux institutions, il est devenu nécessaire de redéfinir périodiquement les règles du jeu et leurs tâches respectives en vue d'accroître leur efficacité globale. Mettant à profit le mouvement des douze mois passés en faveur d'un renforcement du cadre de leur collaboration, le FMI et la Banque mondiale ont continué au cours de l'exercice 2003 à chercher les moyens de rationaliser et recentrer la conditionnalité de manière à assurer une internalisation plus poussée des programmes de réforme et à les rendre ainsi plus efficaces. En août 2002, les Conseils des deux institutions ont fait le point des enseignements tirés de l'application de la note d'orientation sur les modalités pratiques de la collaboration Banque-FMI sur les programmes-pays et la conditionnalité, diffusée au printemps de 2002. La note d'orientation jette les bases de la collaboration entre les départements géographiques du FMI et les départements régionaux de la Banque mondiale sur les programmes-pays et la conditionnalité. Ce bilan a fait ressortir l'existence d'un large soutien en faveur de l'approche retenue dans la note d'orientation (voir le chapitre 4) et a abouti à la recommandation de procéder dans deux ans à un réexamen de la question.

En outre, le FMI et la Banque mondiale coopèrent étroitement au suivi de la stabilité du système financier, en particulier par le Programme d'évaluation du secteur financier (PESF), qui vise à rendre plus efficaces les efforts déployés en vue de promouvoir l'établissement de systèmes financiers solides dans les pays membres. L'évaluation détaillée de la stabilité du secteur financier (ESSF), qui porte sur l'observation des normes et codes applicables à ce secteur, est l'une des composantes essentielles du PESF et donne lieu à son tour à l'établissement de rapports sur l'observation des normes et codes (RONC). La valeur ajoutée de ce programme tient en grande partie à la nature participative du processus dont il est issu.

Les 14 et 18 mars 2003, le Conseil d'administration du FMI a fait le point sur le PESF. Quatre-vingt-quinze pays ont déjà participé ou consenti à participer à ce programme, y compris un grand nombre de pays et économies ayant une importance systémique ou régionale. Étant donné le nombre croissant des pays participant au PESF, le FMI et la Banque mondiale continueront à collaborer étroitement, au cours de l'année à venir, à la recherche des moyens de pousser plus avant la rationalisation, le ciblage et la détermination des priorités du programme.

Étant donné leurs synergies avec les évaluations des normes de contrôle prudentiel, les PESF fournissent un cadre approprié pour l'évaluation des efforts des pays à l'encontre du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Dans son communiqué du 28 septembre 2002, le Comité monétaire et financier international a souscrit à l'addition conditionnelle, précédemment consentie par les Conseils du FMI et de la Banque mondiale, des 40 + 8 recommandations du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux

(GAFI) à la liste des normes pour lesquelles des RONC sont préparés. En octobre 2002, le GAFI a souscrit, en réunion plénière, au document de méthodologie commune pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme établi par le FMI et la Banque mondiale au cours de l'exercice 2002, et a consenti à ce qu'il soit utilisé à la fois pour les RONC établis sous la direction du FMI et de la Banque mondiale et pour les évaluations menées par le GAFI et les organismes régionaux de type GAFI. Suite à cet aval, le FMI et la Banque mondiale ont mis en place le 15 octobre 2002, pour une période de douze mois, un programme-pilote d'évaluation des actions à l'encontre du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme sur la base de la méthodologie commune. Il est prévu que 45 à 56 évaluations seront achevées pendant cette période, dont au moins 36 sous la direction des services du FMI et de la Banque mondiale. L'élaboration et l'exécution du programme-pilote ont nécessité une vaste coordination et coopération entre le FMI, la Banque mondiale, le GAFI, les organismes de type GAFI et leurs pays membres.

Le Comité de liaison sur le secteur financier (CLSF) offre un autre mécanisme par lequel ces deux institutions collaborent étroitement à l'identification des faiblesses du système financier. Créé en 1998, le CLSF permet d'intégrer dans un programme de travail conjoint cohérent les diverses tâches ayant trait au secteur financier qui sont assignées aux deux institutions et de faciliter la coordination de leurs travaux et de ceux d'autres institutions, en particulier pour ce qui est de la réforme de ce secteur. En septembre 2002, le CLSF a fait rapport aux Conseils du FMI et de la Banque mondiale, mettant en particulier l'accent sur les travaux qu'il a entrepris pour améliorer la coordination des activités d'assistance technique financière entre les deux institutions ainsi qu'entre elles et d'autres organisations prestataires.

L'un des plus importants aspects de la coopération entre le FMI et la Banque mondiale est l'effort qu'ils déploient pour atteindre leur objectif commun qui est de stimuler la croissance économique par la réduction de la pauvreté et l'allègement de la dette. Lancée par la Banque mondiale et le FMI en 1996, l'initiative PPTE est un dispositif global de réduction de la dette des pays pauvres qui appelle la conduite d'une action concertée par la communauté financière internationale, notamment les institutions multilatérales. L'initiative PPTE est axée sur la persévérance du pays dans l'ajustement macroéconomique et les réformes sociales et structurelles, tout en assurant le financement de programmes sociaux — principalement de santé et d'éducation de base. Les pays qui demandent à bénéficier d'une aide au titre de l'initiative PPTE doivent avoir adopté un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), établi par un vaste processus participatif. Les services du FMI et de la Banque mondiale collaborent étroitement à l'évaluation du DSRP et du document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP intérimaire). Les services des deux institutions coopèrent à la préparation d'évaluations conjointes des DSRP qui seront soumises à la décision de leurs Conseils respectifs. Au cours de l'exercice 2003, les services du FMI et de la Banque mondiale ont procédé à 28 évaluations conjointes.

Relations avec les Nations Unies

Le FMI œuvre en étroite collaboration avec les Nations Unies par l'intermédiaire de son représentant spécial auprès de cette

organisation et par de nombreux autres contacts avec elle. En poste au Bureau du FMI aux Nations Unies à New York, le représentant spécial a pour mandat de favoriser la communication et la coopération entre le FMI et les Nations Unies. Le Bureau de New York a pour principale fonction de faire connaître le point de vue du FMI, d'apporter les éclaircissements nécessaires lorsque les débats des Nations Unies portent sur des questions ayant trait au FMI, de tenir celui-ci au courant des principaux développements au sein du Système des Nations Unies et de faciliter la coopération entre les institutions.

Au cours de l'exercice 2003, la collaboration entre le FMI et les Nations Unies est demeurée axée sur les défis du financement du développement dans le monde. Suite aux engagements pris à la Conférence internationale des Nations Unies sur le financement du développement, qui a eu lieu à Monterrey (Mexique) en 2001 (le «Consensus de Monterrey»), l'attention s'est portée de plus en plus sur le passage des larges concepts de réduction de la pauvreté à un programme d'action. Parmi les observations qu'il a formulées à la réunion de haut niveau du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), qui s'est tenue à New York le 1^{er} juillet 2002, Horst Köhler, Directeur général du FMI, a évoqué le besoin d'actions concrètes pour relever le «défi ultime» de la pauvreté et progresser rapidement vers la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire. Du 11 au 13 juillet 2002, les représentants du FMI se sont réunis avec les ministres de plusieurs pays et les représentants d'autres organisations internationales, dont les Nations Unies, la Banque mondiale, l'OCDE, la Banque asiatique de développement, la Banque africaine de développement et la Commission européenne, à Rosendal (Norvège), pour s'entretenir avec eux, de façon informelle, du maintien d'un processus dynamique qui ferait avancer l'exécution des accords dégagés à Doha et à Monterrey.

Ces objectifs, de même que l'importance de la réduction de la pauvreté, ont été ultérieurement réitérés par les chefs d'État au Sommet mondial sur le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 29 août au 5 septembre 2002. Le sommet a confirmé le rôle primordial de la stabilité et de la croissance macroéconomiques en tant que base du développement durable, et reconnu dans le processus des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), élargi à bon escient pour intégrer des questions touchant à l'environnement, l'assise des programmes nationaux de développement durable, lorsque de tels programmes existent. Le plan de mise en œuvre convenu au sommet confirme en outre les engagements de réduction de la pauvreté par des actions dans plusieurs domaines (système commercial et financier, mondialisation, cadre institutionnel et gouvernance), qui sont tous directement en rapport avec le mandat et les travaux du FMI. Celui-ci, conjointement avec la Banque mondiale et le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement), a présenté au sommet une étude sur le «Financement du développement durable», et ses services ont participé à plusieurs conférences-débats.

À la réunion de haut niveau que l'ECOSOC a tenue le 14 avril 2003, Eduardo Aninat, Directeur général adjoint du FMI, a réitéré la ferme détermination du FMI à faire reculer la pauvreté dans l'exercice de son mandat, et a coprésidé une table ronde sur les politiques intérieures nécessaires à la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire. Le dialogue continu entre l'ECOSOC, les institutions

de Bretton Woods et l'OMC est un moyen important de renforcer la cohérence des politiques aux niveaux national, régional et international, car il met en rapport les mondes différents des finances, du commerce, du développement et des affaires étrangères.

Liaison avec les autres groupes intergouvernementaux

En tant que membre du Forum de stabilité financière (FSF), le FMI joue un rôle de premier plan dans la mise sur pied, l'organisation et la réalisation des évaluations de l'application des normes internationales par les places financières offshore. Des membres des services du FMI ont assisté à la huitième réunion du FSF, qui a eu lieu les 3 et 4 septembre 2002 à Toronto (Canada) et à laquelle des progrès ont été constatés dans l'établissement d'une méthodologie d'évaluation de l'observation des normes et codes. Le FMI était également représenté à la deuxième réunion régionale que le FSF a tenue les 11 et 12 octobre 2002 à Pékin avec les autorités chargées de la stabilité financière de la région Asie-Pacifique, ainsi qu'à la neuvième réunion du FSF, qui s'est déroulée à Berlin les 24 et 25 mars 2003. Le Président du FMI a participé, en qualité d'observateur, aux réunions d'octobre 2002 et d'avril 2003 du Comité monétaire et financier international du FMI.

La collaboration entre le FMI et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) peut revêtir un caractère officiel ou informel, comme énoncé dans leur accord de coopération signé en décembre 1996. Aux termes de cet accord, le FMI a un statut d'observateur aux réunions de l'OMC et assiste régulièrement aux réunions formelles de la plupart des organes de l'OMC. En particulier, il participe au cadre intégré de l'OMC pour l'assistance technique liée au commerce (initiative conjointe de six organismes, dont la Banque mondiale), contribue aux travaux du Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances de l'OMC et fait partie des membres permanents du Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements. Le 9 août 2002, la Première Directrice générale adjointe du FMI, Anne Krueger, a rencontré le Directeur général sortant de l'OMC (M. Michael Moore) pour discuter avec lui des moyens par lesquels les deux institutions pourraient coopérer à des travaux de recherche. Le 13 octobre 2002, le Directeur général du FMI a rencontré le nouveau Directeur général de l'OMC, M. Supachai Pantichpakdi, pour s'entretenir avec lui des domaines où la coopération du FMI avec l'OMC pourrait particulièrement servir le programme de développement de Doha.

Tout au long de l'exercice 2003, le FMI a continué à participer activement aux réunions et activités d'autres importants groupes intergouvernementaux, dont le Groupe des Sept (G-7), le Groupe des Dix (G-10), le Groupe des Vingt (G-20) et le Groupe des Vingt-Quatre (G-24). Anne Krueger, Première Directrice générale adjointe du FMI, a assisté à la réunion annuelle des ministres des finances et gouverneurs de banque centrale des pays du G-20, qui s'est tenue les 22 et 23 novembre 2002. Le Directeur général du FMI a assisté à la réunion des ministres et gouverneurs de banque centrale des pays du G-7 qui s'est déroulée à Paris le 22 février 2003.

Coopération avec les banques régionales de développement

Qu'il cherche à prévenir les crises, à réduire la pauvreté, à lutter contre les abus financiers ou à renforcer le système écono-

mique mondial, le FMI le fait en collaborant étroitement avec les banques multilatérales ou régionales de développement. Cette collaboration porte sur plusieurs domaines : élaboration et application des politiques économiques et financières, diffusion de l'information et visites réciproques. Au cours de l'exercice 2003, le FMI a œuvré avec la Banque islamique de développement pour faciliter la création d'un Conseil des services financiers islamiques, avec la Banque inter-américaine de développement (BID) pour faire face à la crise de l'Uruguay, et avec la Banque africaine de développement (BAfD) pour établir les AFRITAC. Le FMI a en outre coparrainé, avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la Banque asiatique de développement (BAsD), la Banque mondiale et d'autres organisations donatrices, le troisième Forum sur les stratégies de réduction de la pauvreté des sept pays de la Communauté des États indépendants (CEI), qui s'est déroulé à Almaty (Kazakhstan) du 11 au 13 décembre 2002. Shigemitsu Sugisaki, Directeur général adjoint du FMI, a ouvert la conférence de haut niveau du CEI-7, qui s'inscrivait dans le cadre du suivi de ce forum et s'est tenue à Lucerne (Suisse) en janvier 2003 sur le thème «Les pays à faible revenu du CEI : progrès et problèmes de la transition» (voir l'encadré 5.2 au chapitre 5).

Rôle de la direction du FMI

La mondialisation rend essentielle une étroite coopération entre les institutions financières, les organisations commerciales et les organismes de développement. Les efforts réalisés pour prévenir les crises et promouvoir la croissance ne sauraient aboutir sans une action concertée de la part de nombreuses institutions internationales. Cela est particulièrement vrai en période d'incertitude économique. La direction du FMI joue un rôle important dans la promotion de cette collaboration multilatérale dans maints forums internationaux.

Du 28 avril au 3 mai 2002, M. Köhler, Directeur général du FMI, a fait son troisième tour du continent africain depuis qu'il a pris ses fonctions. Il s'est ainsi rendu à Dar es-Salaam, à Kinshasa, à Abidjan, à Ouagadougou et à Accra, où il a rencontré les chefs d'État et participé à une série d'ateliers et où il s'est entretenu avec les représentants de groupes très divers de la société civile sur un éventail de questions d'importance pour l'Afrique. À la réunion de haut niveau de l'ECOSOC, qui a eu lieu à New York le 1^{er} juillet 2002, il a réaffirmé la volonté du FMI de mettre en œuvre le Consensus de Monterrey. Le Directeur général s'est exprimé devant le Comité du Trésor de la Chambre des Communes le 4 juillet 2002 à Londres, et a évoqué le programme de travail du FMI ainsi que les réformes fondamentales que celui-ci a entreprises dans le domaine de la transparence, de la surveillance, de la

conditionnalité, des normes et codes et autres volets relevant des compétences fondamentales du FMI. Au Symposium organisé pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'adhésion du Japon au FMI et à la Banque mondiale, qui s'est tenu à Tokyo le 10 septembre 2002, il a souligné combien il importe que les économies avancées soient des leaders solides pour inspirer confiance aux investisseurs et soutenir la reprise de l'économie mondiale et, en particulier, que le Japon effectue de profondes réformes dans les secteurs des banques et des entreprises et applique des politiques macro-économiques antidéflationnistes. Le Directeur général a visité l'Amérique latine du 6 au 12 décembre 2002 pour rencontrer les Présidents du Brésil, de la Colombie et du Chili — son deuxième tour de l'Amérique latine depuis son entrée en fonctions. Le 11 mars 2003, il a évoqué à la Banque d'Espagne les perspectives de reprise économique de l'Amérique latine, faisant observer que le Mexique et le Chili avaient été des rayons de soleil dans une région qui s'est trouvée dans une situation économique particulièrement difficile, et que l'application par plusieurs pays, dont le Brésil et la Colombie, de politiques plus efficaces leur avait permis de supporter assez bien ces pressions.

Les directeurs généraux adjoints du FMI ont eux aussi assisté à nombre de conférences, réunions et séminaires tout au long de l'exercice. Le 17 juillet 2002, Anne Krueger, Première Directrice générale adjointe, s'est exprimée à une conférence du National Bureau for Economic Research (NBER) sur les enseignements à tirer de la crise argentine et sur les moyens de les mettre à profit en vue de rendre plus efficaces les efforts que le FMI déploie pour prévenir et résoudre les crises financières. M^{me} Krueger a participé à une conférence-débat sur «Un monde sans mondialisation» à la réunion du Forum économique mondial qui s'est déroulée à Davos (Suisse) du 23 au 28 janvier 2003. Shigemitsu Sugisaki, Directeur général adjoint, a formulé des observations sur les perspectives internationales de stabilisation financière au premier forum annuel du Programme de financement et de développement de la CEAP, tenu à Pékin le 26 mai 2002. Eduardo Aninat, Directeur général adjoint, a prononcé le discours-programme à la cérémonie d'ouverture de l'AFRITAC en Afrique de l'Est le 24 octobre 2002 et a évoqué l'importance du renforcement des capacités en Afrique pour l'établissement d'institutions nationales solides et indépendantes qui constituent à la fois une condition préalable au développement économique et une politique d'assurance contre les chocs extérieurs. M. Aninat s'est ensuite rendu en Amérique latine en janvier 2003 et a tracé un programme d'«auto-assistance» aux conférences données à l'université de Viña del Mar, au Chili, et à la Banque centrale du Pérou, à Lima.

Communications extérieures

Au cours de l'exercice 2003, le FMI a poursuivi ses efforts pour mieux faire comprendre l'institution et ses opérations et se ménager l'appui de l'opinion publique. Il s'est notamment attaché, tout en poursuivant son processus d'autoévaluation et de réformes, à rechercher le dialogue par des circuits non officiels, de recueillir les avis de ses interlocuteurs et d'en tirer les leçons. (On trouvera au chapitre 7 un exposé des mesures qu'il a prises pour améliorer sa transparence et accueillir les suggestions de l'extérieur.) Cet appendice décrit quelques-unes de ses activités dans les principaux volets des communications extérieures.

Déclarations publiques et publications

Conformément à la politique de transparence du FMI, une grande quantité de nouveaux documents consacrés aux économies nationales et aux politiques qu'elles poursuivent et de compte rendus des discussions du Conseil a été publiée pendant l'exercice. Le site Internet externe (www.imf.org) est demeuré le principal outil de diffusion de ces documents. Pendant l'année, 120 articles ont été publiés en moyenne chaque mois à la rubrique *What's New*.

Des *perfectionnements* ont été apportés aux outils de recherche et de navigation sur le site. De nouvelles rubriques ont été créées, pour les représentants résidents en particulier.

Le FMI pratique désormais couramment les *appels à commentaires* sur les propositions du FMI, via le site externe et lors de réunions et conférences spécialement organisées à cet effet. C'est ainsi que le public a récemment été invité à formuler des observations sur l'examen des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et celui de la facilité pour la réduction de la pauvreté et de la croissance, l'examen de la conditionnalité du FMI, ainsi que la mise en place et le programme de travail du Bureau d'évaluation indépendant.

Dans leurs *discours* et à l'occasion d'autres apparitions en public, les membres de la direction et les cadres supérieurs du FMI ont exposé les vues du FMI sur de vastes questions de politique générale ou d'ordre économique allant de la réforme du FMI aux perspectives de l'économie mondiale, ainsi que sur des sujets particuliers concernant certains pays ou régions. Le FMI a publié la plupart des discours sur son site Internet quelques heures après l'allocution.

Les *publications* d'études économiques et financières et de documents d'analyse des politiques comprennent entre autres deux éditions des *Perspectives de l'économie mondiale*, quatre éditions du *Global Financial Stability Report* (Rapport sur la stabilité financière mondiale), le magazine trimestriel *Finances & Développement*, et un large éventail de livres, manuels et guides, la série des études spéciales, celles des documents de

travail et des documents de synthèse, et diverses brochures et fascicules (tableau V.1).

Pour rendre ses travaux techniques et analytiques plus accessibles, le FMI a publié de nouveaux titres dans ses séries *Dossiers économiques*, *Notes de synthèse* et *Fiches techniques*. Les *Dossiers économiques* sont des résumés succincts et simplifiés des résultats d'études économiques générales. Les *Notes de synthèse* traitent des questions essentielles qui se posent au FMI et à l'économie mondiale, tandis que les *Fiches techniques* expliquent dans un langage courant le fonctionnement du FMI.

Les médias

Le Directeur du Département des relations extérieures a tenu tous les quinze jours environ des *points de presse* à l'intention des journalistes basés à Washington. La transcription et la bande vidéo de ces points de presse ont été affichées sur le site Internet du FMI dans de brefs délais.

Les *communiqués de presse* sur les décisions prises par le Conseil d'administration et les *notes d'information* exposant le point de vue de la direction et des hauts fonctionnaires du FMI sur des questions d'actualité ont été publiés sur le site de l'institution ou diffusés directement par télécopie aux journalistes et autres intéressés. Au cours de l'exercice, quelque 350 communiqués de presse et autres communications destinées à la presse ont été rédigés et diffusés. Depuis le 31 décembre 2002, les *notes d'information* sont intégrées à la collection des communiqués de presse.

Les membres de la direction et des cadres supérieurs du FMI ont donné, notamment à l'occasion des réunions de printemps et de l'Assemblée annuelle, ou encore de la parution d'importants rapports comme les *Perspectives de l'économie mondiale* et le *Global Financial Stability Report*, des *conférences de presse* dont les transcriptions et bandes vidéos sont également mises à la disposition du grand public sur le site Internet de l'institution.

Pour rendre l'information plus accessible dans différents pays et en plusieurs langues, le FMI a entrepris de rédiger plus fréquemment des *points de vue* — publiés en regard des éditoriaux d'un journal — consacrés à des questions particulières à un pays. Il s'efforce tout particulièrement de les diffuser à des moments importants, par exemple à la fin d'une consultation en vertu de l'article IV ou à l'approbation d'un accord du FMI.

Information de la société civile

En décembre 2002, le FMI a entrepris une *étude des activités d'information* du public dans ses pays membres. Celle-ci a confirmé que les services du Fonds étaient très actifs dans ce domaine, mais a révélé des écarts considérables selon les pays et

régions. En règle générale, les contacts entre le FMI et la société civile, les parlements et les médias semblent bien établis et suivis en Afrique et dans les pays en transition d'Asie et d'Europe.

À la suite de l'examen par le Conseil des administrateurs de la stratégie de relations publiques du FMI, l'institution a entrepris une étude de ses *relations avec les organisations de la société civile*. Afin d'assurer l'indépendance du processus et d'obtenir les vues d'un échantillon équilibré de la société civile, le FMI a engagé un consultant pour faciliter le débat au sein du Fonds et recueillir des idées auprès de diverses organisations de la société civile. Cette étude a notamment pour objet d'établir un guide des pratiques optimales à l'appui des relations entre les services du FMI et ces organisations.

Le FMI a également publié le *Bulletin du FMI pour la société civile* sous forme de magazine électronique trimestriel afin de diffuser les informations relatives à ses opérations et politiques qui présentent un intérêt particulier pour la société civile.

Information du public

Les services du FMI ont amplifié leurs efforts pour *communiquer avec les étudiants, les universitaires et les milieux de la recherche*. Ils ont participé à des débats et présenté des exposés en rapport avec les travaux du FMI, notamment sur la gouvernance, la mondialisation, le commerce, et des questions ayant trait aux régions ou pays. Au cours de l'exercice 2003, ils ont tenu quelque 170 séances d'information, et ont lancé en parallèle des séances biannuelles destinées à informer les

groupes de réflexion de la région de Washington des grandes questions au programme des réunions de printemps et de l'Assemblée annuelle.

Le *Centre d'accueil du FMI* a accueilli près de 13.000 visiteurs en 2003. Aux volets éducatifs consacrés, tels «Le FMI en action» et «Monnaie-Manie», se sont ajoutés sur le site Internet de nouveaux jeux interactifs sur le commerce et la monnaie destinés aux lycéens, «*Where in the World and What in the World is Money?*» et «*Trading Around the World*». Le Centre a organisé en 2003 plusieurs manifestations, dont la cérémonie de remise du Carolyn Ball Award à l'économiste retraitée du FMI, Margaret de Vries; l'exposition Global Ethics, qui mettait en valeur le rôle de la religion et de l'éthique dans la promotion de l'entente et de la paix; et le prix Peace Pole remis au FMI pour son soutien à la coopération en matière monétaire et de change. Le Centre a aussi servi de bureau de vote aux habitants du quartier de Foggy Bottom pendant les élections municipales.

Dans le cadre de son *programme d'action civique*, le FMI a fait don de plus de 665.000 dollars à des organisations caritatives de lutte contre la pauvreté dans la région métropolitaine de Washington et dans les pays à faible revenu. L'étroite coordination entre les membres du personnel du FMI et leurs familles et leurs collègues de la Banque mondiale et de la Banque inter-américaine de développement a joué un rôle majeur dans le développement de ces initiatives. Par ailleurs, le FMI a fait don de biens — ordinateurs et meubles usagés — à des organisations caritatives et à des établissements d'enseignement.

Tableau V.1

Publications du FMI parues durant l'exercice clos le 30 avril 2003*Texte intégral disponible en anglais et dans d'autres langues sur le site Internet du FMI (www.imf.org).**Rapports et autres documents***Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions, 2002**

110 dollars; 55 dollars pour les enseignants et étudiants à plein temps des universités

*The IMF Committee on Balance of Payments Statistics, Annual Report, 2002**. Gratuit*IMF Financial Statements*, trimestres clos les 30 avril 2002, 31 octobre 2002 et 31 janvier 2003. Gratuit*Rapport annuel du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 avril 2002**

(anglais, allemand, chinois, espagnol et français). Gratuit

Selected Decisions and Selected Documents of the International Monetary Fund, 27th edition. Gratuit*Summary Proceedings of the Fifty-Sixth Meeting of the Board of Governors (2001)**. Gratuit**Publications périodiques***Balance of Payments Statistics Yearbook*

Vol. 53, 2002. Annuaire en deux parties. Abonnement annuel : 98 dollars

*Bulletin du FMI**

Publié deux fois par mois — une fois en décembre (anglais, espagnol et français). Pour les entreprises et les particuliers, l'abonnement annuel est de 109 dollars; volume 32–2002 (anglais, français et espagnol)

Direction of Trade Statistics

Publication trimestrielle et annuaire. Abonnement annuel : 155 dollars; 129 dollars pour les enseignants et étudiants à plein temps des universités; 70 dollars pour l'annuaire seul

*Finances & Développement**

Publication trimestrielle (anglais, arabe, chinois, espagnol et français). Gratuit. Pour une livraison plus rapide par voie aérienne, 20 dollars. (10 dollars l'exemplaire)

Government Finance Statistics Yearbook

Vol. 26, 2002 (introduction et titres des rubriques en anglais, espagnol et français). 80 dollars

*IMF Research Bulletin**

Publication trimestrielle. Gratuit

*IMF Staff Papers**

Publié trois fois par an. Abonnement annuel : 72 dollars; 46 dollars pour les enseignants et étudiants à plein temps des universités

IMF Staff Papers: Special Issue of the Proceedings of the Second Annual Research Conference (Vol. 49, 2002). 18 dollars*International Financial Statistics*Publication mensuelle et annuaire (en anglais). Abonnement annuel : 495 dollars; 247 dollars pour les enseignants et étudiants à plein temps des universités; 95 dollars pour l'annuaire seul; 65 dollars l'exemplaire. *International Financial Statistics* est disponible également sur CD-ROM et sur l'Internet (www.imf.statistics.org); tarifs communiqués sur demande**Occasional Papers (Études spéciales)**N° 214. *Advanced Country Experiences with Capital Account Liberalization*, by Age Bakker and Bryan Chapple. 2002.N° 216. *Is the PRGF Living Up to Expectations?—An Assessment of Program Design*, by Sanjeev Gupta, Mark Plant, Benedict Clements, Thomas Dorsey, Emanuele Baldacci, Gabriela Inchauste, Shamsuddin Tareq, and Nita Thacker. 2002N° 217. *Managing Financial Crises: Recent Experience and Lessons for Latin America*, edited by Charles Collyns and G. Russell Kincaid. 2003N° 218. *Fiscal Vulnerability and Financial Crises in Emerging Market Economies*, by Richard Hemming, Michael Kell, and Axel Schimmelpfening. 2003Les numéros des *Occasional Papers* sont vendus au prix de 25 dollars l'exemplaire; 22 dollars pour les professeurs et étudiants à plein temps des universités**Études économiques et financières***Exchange Arrangements and Foreign Exchange Markets: Developments and Issues*, mars 2003. 42 dollars; 35 dollars pour les professeurs et étudiants à plein temps des universités*Global Financial Stability Report*, juin, septembre, décembre 2002, mars 2003. 49 dollars; 46 dollars pour les professeurs et étudiants à plein temps des universités*Perspectives de l'économie mondiale**

Étude préparée par les services du FMI.

Paraît deux fois par an (avril et septembre) (anglais, arabe, espagnol et français). 49 dollars; 46 dollars pour les professeurs et étudiants à plein temps des universités

Ouvrages et comptes rendus de séminaires*Building Strong Banks Through Surveillance and Resolution*, edited by Charles A. Enoch, David Marston and Michael W. Taylor. 38 dollars*China: Competing in the Global Economy*, edited by Wanda Tseng and Markus Rodlauer. 26 dollars*Governance, Corruption, and Economic Performance*, edited by George T. Abed and Sanjeev Gupta. 37,50 dollars*Guyana: Experience with Macroeconomic Stabilization and Structural Adjustment and Poverty Reduction*, by Philippe Egoumé-Bossogo, Ebrima Faal, Raj Nallari, and Ethan Weisman. 18 dollars*Into the EU: Policy Frameworks in Central Europe*, prepared by a staff team led by Robert Feldman and C. Maxwell Watson. 26 dollars*Japan's Lost Decade: Policies for Economic Revival*, edited by Timothy Callen and Jonathan D. Ostry. 28 dollars*Korean Crisis and Recovery*, edited by David T. Coe and Se-Jik Kim. 32 dollars*Statistical Implications of Inflation Targeting: Getting the Right Numbers and Getting the Numbers Right*, by Carol S. Carson, Charles A. Enoch and Claudia H. Dziobek. 42,50 dollars*Sweden's Welfare State: Can the Bumblebee Keep Flying?* by Subhash M. Thakur, Michael J. Keen, Balázs Horváth, and Valerie Cerra. 23,50 dollars*The West Bank and Gaza: Economic Performance, Prospects, and Policies—Achieving Prosperity and Confronting Demographic Challenges*, by Rosa A. Valdivieso, Ulric Erickson von Allmen, Geoffrey J. Bannister, Hamid R. Davoodi, Felix Fischer, Eva Jenkner, and Mona Said (arabe). 25 dollars**Manuels et guides***Guide pour l'enquête coordonnée sur les investissements de portefeuille* (seconde édition), préparé par le Département des statistiques (anglais, espagnol et français). 26 dollars*Manual of Statistics of International Trade in Services*, by staffs of the UN, EU, IMF, OECD, UNCTAD, and WTO (anglais). 30 dollars*Manuel de statistiques de finances publiques 2001*, préparé par le Département des statistiques (chinois, espagnol). 50 dollars*Manuel de statistiques monétaires et financières*, préparé par le Département des statistiques (arabe). 40 dollars

Tableau V.1 (*fin*)

Manuel des comptes nationaux trimestriels — Concepts, sources statistiques et compilation, d'Adriaan M. Bloem, Robert J. Dippelsman et Nils Ø. Mæle (russe). 40 dollars

Manuel sur la transparence des finances publiques, préparé par le Département des finances publiques (russe). 19,50 dollars

Measuring the Non-Observed Economy: A Handbook, by staffs of the OECD, IMF, ILO, and Interstate Statistical Committee of the CIS. (anglais). 50 dollars

Réserves internationales et liquidité internationale : directives de déclaration des données, d'Anne Y. Kester (français et russe). 23 dollars

Série des Dossiers économiques*

N° 26. *La pauvreté rurale dans les pays en développement : orientation pour l'action publique*, de Vito Tanzi et Howell Zee (arabe). Gratuit

N° 28. *Aléa moral : les financements du FMI*, de Timothy Lane et Steven Phillips (chinois, espagnol, français et russe). Gratuit

N° 29. *Le casse-tête des retraites : impératifs et choix des régimes de retraite*, de Nicholas Barr (chinois, espagnol, français et russe). Gratuit

N° 30. *Sous la protection de l'ombre : la croissance de l'économie souterraine*, de Friedrich Schneider avec la collaboration de Dominik Enste (espagnol, français et russe). Gratuit

N° 31. *La restructuration du secteur des entreprises : le rôle des pouvoirs publics en temps de crise*, de Mark R. Stone (anglais et français). Gratuit

Série des brochures*

N° 45. *Organisation et opérations financières du FMI* (sixième édition), préparé par le Département de la trésorerie (espagnol, français et russe). Gratuit

N° 53. *Governance of the International Monetary Fund: Decision Making, Institutional Oversight, Transparency, and Accountability*, by Leo Van Houtven. Gratuit

N° 54. *Aspects budgétaires du développement durable*, de Sanjeev Gupta, Michael J. Keen, Benedict J. Clements, Kevin T. Fletcher, Luiz R. De Mello Jr. et Muthukumara Mani (anglais, espagnol et français). Gratuit

Série des Guides du FMI*

Qu'est-ce que le Fonds monétaire international? (arabe). Gratuit

Rapports du Bureau indépendant d'évaluation

Evaluation of Prolonged Use of IMF Resources, by the Independent Evaluation Office. 25 dollars

Documents de travail et documents de synthèse*

Ces collections visent à diffuser plus largement les travaux de recherche en cours du FMI; les opinions présentées sont celles des auteurs, et non du FMI.

Les documents de travail 02/78–02/240 et 03/1–91 ont été publiés pendant l'exercice 2003. 15 dollars l'exemplaire; abonnement annuel : 375 dollars

Les documents de synthèse 02/7–02/13 et 03/1–03/2 ont été publiés pendant l'exercice 2003. 10 dollars; l'abonnement annuel est compris dans l'abonnement aux documents de travail

Rapports des services du FMI sur les économies nationales*

Ces rapports contiennent un ensemble complet d'informations sur l'évolution économique des États membres, y compris les statistiques essentielles.

Les rapports 02/92–02/270 et 03/1–03/120 ont été publiés pendant l'exercice 2003. 15 dollars l'exemplaire

Les publications du FMI peuvent être obtenues à l'adresse suivante : Publication Services, International Monetary Fund, 700 19th Street, N.W., Washington, DC 20431 (États-Unis).

Téléphone : (202) 623-7430 Messagerie électronique : publications@imf.org
Télécopie : (202) 623-7201 Internet : <http://www.imf.org>

Des informations complémentaires sur le Fonds monétaire international, ses publications et vidéos — dont le *Catalogue des publications*, base de données des publications du FMI, ainsi que les informations et formulaires nécessaires pour passer commande —, peuvent être obtenues sur le site du FMI (www.imf.org).

Communiqués du Comité monétaire et financier international et du Comité du développement

Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Sixième réunion, Washington 28 septembre 2002

1. Le Comité monétaire et financier international a tenu sa sixième réunion à Washington le 28 septembre 2002, sous la présidence de M. Gordon Brown, Chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni.

L'économie mondiale et les marchés financiers internationaux

2. Le Comité note que le redressement de l'économie mondiale se poursuit, encore qu'à un rythme plus lent qu'on ne s'y attendait plus tôt dans l'année. La croissance devrait s'affermir à court terme, sous l'effet de la réaction vigoureuse de l'ensemble de la communauté internationale. Cependant, il subsiste des risques de dégradation de la conjoncture et des incertitudes, ainsi que des défis à moyen terme du fait des déséquilibres persistants, ce qui souligne la nécessité d'être vigilant. Les pays membres du FMI doivent rester prêts à adapter leurs politiques économiques afin de favoriser une croissance large et soutenue, à consolider leurs structures de décision et leur cadres réglementaires et à œuvrer à la réduction durable de la pauvreté. Le Comité souligne l'importance de la stabilité des marchés pétroliers à des prix raisonnables pour les consommateurs comme pour les producteurs.

3. Dans les pays avancés, on s'attend généralement à ce que la croissance s'affermisse. Cependant, les responsables de la politique monétaire devront rester prêts à réagir à l'évolution de la conjoncture si nécessaire et à assouplir encore cette politique si les risques de fléchissement économique s'accroissent dans un contexte de perspectives d'inflation maîtrisée. Au Japon, l'assouplissement monétaire devrait aider à mettre fin à la déflation. Dans de nombreux pays, il y a lieu de laisser jouer les stabilisateurs automatiques, mais la politique budgétaire doit être attentive aux défis du rééquilibrage des finances publiques à moyen terme, afin de veiller à ce que le niveau d'endettement soit tolérable, de donner davantage de marge pour réagir avec souplesse aux futurs chocs économiques et d'aider à faire face à des défis tels que les conséquences du vieillissement de la population. Les réformes structurelles doivent aussi être poursuivies avec vigueur afin d'améliorer les perspectives de croissance et d'accroître la résistance du système économique :

- Aux États-Unis, les actions en cours pour améliorer le gouvernement, la comptabilité et l'audit des entreprises sont importantes pour étayer la confiance.
- En Europe, les réformes des marchés du travail et des produits en particulier doivent être poursuivies.
- Au Japon, la restructuration des banques et des entreprises doit être poursuivie avec vigueur, en traitant en particulier le problème des prêts improductifs.

4. Les résultats économiques des marchés émergents sont contrastés, ce qui tient à la conjoncture mondiale et à des circonstances internes. Alors que la croissance a connu un vif redressement en Asie, plusieurs pays d'Amérique latine notamment sont confrontés à une dégradation de la situation en raison de la conjoncture extérieure, des vulnérabilités propres à chacun et des incertitudes à propos de la politique économique. Dans les pays qui disposent d'une marge de manœuvre, la politique économique devrait rester accommodante de manière générale, mais les pays confrontés à des problèmes de financement extérieur devront continuer de s'attacher en priorité à regagner la confiance des marchés. Le Comité se félicite de la détermination du Brésil à mener des politiques saines. Il prend note des mesures positives prises ces derniers mois par l'Argentine pour faire face à sa situation économique difficile, et il engage les autorités, en coopération avec le FMI, à s'employer rapidement à trouver un accord sur un programme économique solide qui pourrait recevoir le soutien des institutions financières internationales et jeter les bases du rétablissement de la stabilité et de la croissance.

5. De nombreux pays en développement ont aussi été affectés par la conjoncture mondiale et l'évolution défavorable des cours des produits de base, ainsi que par des circonstances internes. Le Comité réaffirme la nécessité d'efforts internationaux soutenus pour combattre la pauvreté. Le pacte d'alliance pour le développement mondial que représentent le Consensus de Monterrey et le programme de Doha — qui repose sur la responsabilité mutuelle, l'initiative nationale, des politiques et des institutions internes saines, la bonne gouvernance, une aide internationale accrue et plus efficace et la volonté de libéraliser le système commercial multilatéral — a été réaffirmé au Sommet mondial de Johannesburg. Le Comité attend avec intérêt la mise en œuvre effective, avec l'aide de la communauté internationale, du Nouveau Partenariat pour le dévelop-

pement de l'Afrique (NEPAD) afin de renforcer les fondements institutionnels, la bonne gouvernance et les infrastructures. Soulignant l'importance cruciale de l'assistance technique à l'appui de cet effort, le Comité envisage avec intérêt le rôle important que les centres régionaux d'assistance technique en Afrique sont appelés à jouer. Il appelle par ailleurs de ses vœux une aide internationale d'urgence pour faire face aux coûts humains et économiques de la sécheresse en Afrique australe. Il souligne également la contribution positive de l'initiative en faveur de sept pays de la CEI à l'amélioration de leurs perspectives de croissance plus soutenue et de réduction de la pauvreté.

6. Le Comité souligne qu'il est vital pour la croissance mondiale et le développement effectif de réaliser une libéralisation notable des échanges au cours du cycle de négociations commerciales multilatérales ouvert à Doha, qui sera bénéfique pour les pays développés comme pour les pays en développement. Il est essentiel d'élargir d'urgence les débouchés commerciaux des pays en développement et d'éliminer progressivement, dans les pays développés, les subventions qui faussent les échanges. Les pays en développement doivent aussi continuer à libéraliser leurs régimes de commerce pour maximiser la croissance et le potentiel de développement. Une assistance technique en matière de commerce international est par ailleurs importante pour aider les pays en développement à renforcer leurs capacités.

Renforcement de la prévention et de la résolution des crises

7. Le Comité note avec intérêt le rapport du Directeur général sur la réforme du FMI, qui décrit les réformes entreprises pour lui permettre de promouvoir plus efficacement une plus grande stabilité financière et une croissance mondiale plus vigoureuse, les progrès réalisés et les étapes à venir.

8. Le Comité appuie les mesures prises par le FMI pour améliorer la qualité et l'efficacité de ses conseils et pour aider les pays à renforcer leurs structures de décision et à prévenir les crises. Ce sont les axes prioritaires de la surveillance. En particulier, le Comité :

- souligne que des évaluations rigoureuses des vulnérabilités seront essentielles dans les efforts déployés par le FMI pour prévenir les crises et, à cet égard, il salue les progrès dans l'amélioration du cadre d'évaluation de la viabilité de la dette et souhaite qu'il soit appliqué à tous les pays membres;
- se félicite, dans ce contexte, de l'attention accrue accordée aux interactions entre les chocs extérieurs et les vulnérabilités intérieures, de l'attention plus soutenue accordée aux marchés de capitaux internationaux dans la surveillance multilatérale du FMI, ainsi que des mesures prises récemment pour améliorer la communication des données par les pays membres au FMI;
- souligne l'importance de la surveillance des pays importants au plan systémique et de leur impact sur l'économie mondiale;
- appuie les travaux entrepris par le FMI pour que, dans le cadre de la surveillance des pays appliquant un programme, l'évolution et la stratégie économiques soient réévaluées sous une perspective nouvelle;
- souligne que la surveillance de tous les pays membres doit être de grande qualité et persuasive afin de les aider à agir promptement pour réduire au minimum les vulnérabilités

qui apparaissent et à éviter de mener des politiques qui pourraient avoir des effets négatifs sur l'économie régionale ou mondiale.

Lors de sa prochaine réunion, le Comité examinera comment renforcer encore davantage l'efficacité de la surveillance exercée par le FMI. Il attend avec intérêt de nouveaux progrès dans la publication volontaire des rapports des services du FMI sur les pays, en faisant fond sur le rôle positif que l'amélioration de la transparence et de la diffusion des données par le FMI et ses pays membres joue dans l'information du public et l'appui aux évaluations des marchés financiers.

9. Le Comité note les progrès sensibles des travaux sur le Programme d'évaluation du secteur financier et sur l'initiative en matière de normes et codes, en particulier l'intégration de plus en plus poussée de ces dispositifs aux activités de surveillance du FMI. Il attend avec intérêt l'examen à venir de ces initiatives et appelle le FMI à chercher comment mettre à profit cet acquis, en collaboration avec la Banque mondiale et les organismes normalisateurs, pour remédier aux déficiences, renforcer l'assistance technique et assurer une plus large participation. Le Comité note qu'il importe de renforcer les normes et principes de gouvernement, de comptabilité et d'audit des entreprises, ainsi que les pratiques nationales en la matière. Il souligne par ailleurs que l'accès à un financement du FMI à titre de précaution peut contribuer à maintenir le cap d'une politique économique saine face aux incertitudes sur les marchés de capitaux internationaux. Le Comité attend avec intérêt l'examen des lignes de crédit préventives qui aura lieu prochainement.

10. Le Comité donne son aval à la poursuite des travaux du FMI sur la participation du secteur privé à la résolution des crises et sur le renforcement du cadre conçu à cet effet en vue de rendre celui-ci plus clair et plus prévisible pour les pays membres et les marchés, notamment en ce qui concerne les décisions que le FMI prendra à des fins de gestion des crises. En particulier, le Comité note avec satisfaction les travaux engagés pour renforcer la politique relative à l'accès exceptionnel aux ressources du FMI. Il s'agit de définir plus clairement les critères qui justifient un accès exceptionnel et de renforcer les processus de consultation précoce et de décision. La priorité doit maintenant être donnée à la mise au point et à l'application du nouveau cadre, et le Comité demande à ce qu'un rapport d'activité lui soit soumis au plus tard à sa réunion de printemps.

11. Le Comité note avec une grande satisfaction les progrès accomplis s'agissant de l'approche contractuelle et de l'approche légale et réglementaire de la restructuration des dettes souveraines non viables. Il se réjouit du dialogue engagé sur les clauses d'action collective, au sein du G-10 et d'autres instances, avec les créanciers privés et les émetteurs souverains des marchés émergents. Le Comité encourage la communauté officielle, le secteur privé et les émetteurs de dette souveraine à continuer d'unir leurs efforts pour élaborer des clauses types d'action collective et promouvoir leur inclusion rapide dans les émissions d'obligations souveraines internationales; à cet égard, il salue la décision prise récemment par de nombreux pays de recourir à des clauses d'action collective. Le Comité appelle aussi le FMI à approfondir la réflexion et à formuler, pour examen à sa prochaine réunion, une proposition concrète visant à établir un mécanisme légal et réglementaire de restructuration de la dette souveraine, qui sera soumise aux pays membres.

Le rôle du FMI dans les pays à faible revenu

12. Le Comité appuie le rôle que le FMI continue de jouer pour aider les pays pauvres à atteindre les objectifs de développement du Millénaire en soutenant les réformes économiques qui visent à accélérer la croissance et à faire reculer la pauvreté. Il note avec satisfaction l'intensification des efforts déployés par les pays pour établir et mettre en œuvre leur DSRP, et les efforts déployés par le FMI et les bailleurs de fonds pour aligner plus étroitement leur soutien sur les DSRP. Il reconnaît qu'il pourrait s'avérer nécessaire d'envisager de mobiliser de nouvelles ressources pour le financement de la FRPC si la demande d'utilisation de cette facilité reste élevée. Le Comité souligne qu'il importe de disposer de solides appareils macroéconomiques permettant de répondre avec souplesse à l'évolution de la conjoncture extérieure; de définir les moyens de favoriser une croissance qui soit plus forte et durable; d'assurer une bonne gestion des affaires publiques; d'améliorer les systèmes de gestion des dépenses publiques et de gestion financière; d'utiliser plus systématiquement les analyses d'impact sur la pauvreté et la situation sociale et de renforcer les capacités nationales en la matière. Il encourage le FMI et la Banque à poursuivre leur collaboration dans ces domaines et il attend avec intérêt de prendre connaissance de l'avancement des travaux. Il envisage également avec intérêt l'examen qu'il fera des résultats des travaux engagés par le FMI pour mieux satisfaire les besoins divers de ses pays membres à faible revenu, notamment ceux résultant de chocs exogènes perturbateurs et de la sortie d'un conflit.

13. Le Comité salue les progrès enregistrés dans l'initiative en faveur des PPTE, qui permet aux pays de réduire le service de leur dette et d'accroître leurs dépenses sociales. Il reconnaît qu'il reste de considérables défis à relever pour faire en sorte que les pays parviennent à sortir de façon durable d'un endettement intenable. Le Comité réaffirme la détermination à mettre en œuvre l'initiative et à la financer pleinement afin d'aider les pays à surmonter l'obstacle d'un endettement intenable et il met l'accent sur le fait que l'initiative en faveur des PPTE est suffisamment flexible pour fournir un allègement de la dette supplémentaire au point d'achèvement afin d'aider les pays dont les conditions économiques ont été profondément modifiées par des chocs exogènes exceptionnels. La combinaison de ces éléments avec la ferme volonté de mettre en œuvre des politiques économiques saines — y compris des efforts pour améliorer la résistance aux chocs extérieurs, pour mener une gestion prudente de la dette et pour renforcer la bonne gestion des affaires publiques — et avec un nouveau financement à des conditions suffisamment concessionnelles devrait fournir une base pour la viabilité à long terme. Le Comité note que le déficit de financement du fonds fiduciaire PPTE pourrait atteindre 1 milliard de dollars et se félicite des engagements pris récemment à cet égard. Il appelle les autres gouvernements à prendre des engagements fermes et à faire des contributions d'urgence. En outre, il prie instamment tous les créanciers officiels et commerciaux qui ne l'ont pas encore fait de participer pleinement à l'initiative en faveur des PPTE. Le Comité constate que les allègements de dettes entre PPTE et les litiges avec les créanciers soulèvent de graves questions auxquelles il faudra s'attaquer.

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

14. Le Comité se félicite des mesures adoptées par de nombreux pays pour combattre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, en réponse au plan d'action convenu l'an dernier à Ottawa, et il engage vivement les pays qui n'ont pas encore entièrement répondu à le faire d'urgence. En outre, il appelle vivement de rapides progrès dans l'échange d'informations entre les autorités. Le Comité salue les progrès substantiels accomplis par le FMI, en collaboration étroite avec la Banque mondiale, dans la promotion du plan d'action. Il souscrit à l'addition conditionnelle des recommandations du Groupe d'action financière (GAFI) à la liste des normes et des codes pour lesquels des rapports sur l'observation des normes et codes (RONC) sont préparés et attend avec intérêt l'adoption finale de la méthodologie et un lancement rapide du programme expérimental de douze mois des évaluations et des RONC qui les accompagnent. Le Comité encourage les pays à fournir les experts et les ressources supplémentaires nécessaires pour le programme expérimental du FMI et de la Banque mondiale, salue les engagements pris jusqu'à présent et prie instamment le FMI et la Banque mondiale de coordonner étroitement leurs activités avec les vigoureux efforts internationaux et bilatéraux pour accorder une assistance technique cruciale. Le Comité souhaite recevoir un rapport d'étape lors de sa prochaine réunion et un rapport définitif à la conclusion du programme expérimental.

Autres questions

15. Le Comité note avec satisfaction l'adoption par le Conseil d'administration du FMI de nouvelles directives sur la conditionnalité, menant ainsi à bon terme le réexamen amorcé par le Directeur général il y a deux ans. L'application systématique de ces directives aidera à renforcer l'efficacité des programmes appuyés par le FMI en favorisant la prise en charge des programmes par les autorités nationales et en rationalisant la conditionnalité, en la concentrant sur les éléments essentiels à la réussite des programmes économiques des pays membres. Le Comité souligne que le renforcement de la collaboration avec la Banque mondiale fait partie intégrante de ces efforts et doit permettre aux deux institutions de fournir un appui complémentaire et efficace.

16. Le Comité souligne qu'il est important que le FMI dispose de ressources adéquates pour assumer ses responsabilités financières. Les quotes-parts devraient refléter les évolutions de l'économie internationale. Le Comité note que le Conseil d'administration poursuit son examen de la douzième révision générale des quotes-parts et qu'il présentera son rapport au Conseil des gouverneurs d'ici janvier 2003. Il recommande une mise en application rapide du quatrième amendement des Statuts du FMI.

17. Le Comité prend note avec satisfaction du premier rapport du Bureau d'évaluation indépendant au Conseil d'administration sur l'utilisation prolongée des ressources du FMI. Il salue la mise en place par la direction du FMI d'un groupe de travail interne pour proposer des mesures destinées à donner la suite qui conviendra aux recommandations du rapport.

18. Le CMFI tiendra sa prochaine réunion à Washington le 12 avril 2003.

**Annexe. Liste des personnes présentes
28 septembre 2002**

Président

Gordon Brown

Directeur général

Horst Köhler

Membres ou Suppléants

Ibrahim A. Al-Assaf, Ministre des finances et de l'économie nationale, Arabie Saoudite
 Julio Marcelino V. Bessa, Ministre des finances, Angola
 Edward George, Gouverneur, Banque d'Angleterre, Royaume-Uni (Suppléant de Gordon Brown, Chancelier de l'Échiquier, Royaume-Uni)
 Tobias Nóbrega, Ministre des finances, République bolivarienne du Venezuela (Suppléant de Diego L. Castellanos, Gouverneur, Banco Central de Venezuela)
 Peter Costello, Trésorier du Commonwealth d'Australie
 Dai Xianglong, Gouverneur, Banque du peuple de Chine
 Ernst Welteke, Président, Deutsche Bundesbank, Allemagne (Suppléant de Hans Eichel, Ministre des finances, Allemagne)
 Nicolás Eyzaguirre, Ministre des finances, Chili
 Geir Hilmar Haarde, Ministre des finances, Islande
 Hans Hoogervorst, Ministre des finances, Pays-Bas
 Mohammed K. Khirbash, Ministre d'État aux finances et à l'industrie, Émirats arabes unis
 Alexei Kudrin, Vice-Président du Conseil et Ministre des finances, Fédération de Russie
 Mohammed Laksaci, Gouverneur, Banque d'Algérie
 Pedro Sampaio Malan, Ministre des finances, Brésil
 John Manley, Ministre des finances, Canada
 Francis Mer, Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, France
 Paul H. O'Neill, Secrétaire au Trésor, États-Unis
 Didier Reynders, Ministre des finances, Belgique
 Syahril Sabirin, Gouverneur, Bank Indonesia
 Masaru Hayami, Gouverneur, Banque du Japon (Suppléant de Masajuro Shiokawa, Ministre des finances, Japon)
 Jaswant Singh, Ministre des finances et des entreprises, Inde
 Paul Toungui, Ministre d'État, Ministre des finances, de l'économie, du budget et de la privatisation, Gabon
 Giulio Tremonti, Ministre de l'économie et des finances, Italie
 Kaspar Villiger, Président de la Confédération helvétique et Ministre des finances, Suisse

Observateurs
 Yilmaz Akyuz, Directeur, Division Mondialisation et Stratégies de développement, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
 Andrew D. Crockett, Président, Forum de stabilité financière (FSF)
 Willem F. Duisenberg, Président, Banque centrale européenne (BCE)
 André Icard, Directeur général adjoint, Banque des règlements internationaux (BRI)
 Donald J. Johnston, Secrétaire général, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
 Ian Kinniburgh, Directeur, Division de l'analyse de la politique de développement, Département des affaires économiques et sociales, Organisation des Nations Unies (ONU)

Eddy Lee, Directeur, Département du Groupe de la politique internationale, Organisation internationale du travail (OIT)
 Trevor A. Manuel, Président, Comité du développement
 Pedro Solbes Mira, Commissaire chargé des questions économiques, monétaires et financières, Commission européenne
 Supachai Panitchpakdi, Directeur général, Organisation mondiale du commerce (OMC)
 James D. Wolfensohn, Président, Banque mondiale

**Septième réunion, Washington,
12 avril 2003**

1. Le Comité monétaire et financier international a tenu sa septième réunion à Washington le 12 avril 2003, sous la présidence de M. Gordon Brown, Chancelier de l'Échiquier du Royaume-Uni.

Perspectives économiques mondiales

2. Réuni dans un climat d'incertitude économique, le Comité réaffirme son attachement à une étroite coopération internationale en vue de renforcer la confiance et de soutenir la relance mondiale. Il souligne qu'il importe de demeurer vigilant. Mais, grâce à la volonté d'ajustement, au besoin, des politiques économiques et à la poursuite d'une action résolue sur le plan structurel, un renforcement de la croissance et un regain de prospérité sont attendus pour l'économie mondiale. Des progrès notables et concrets en matière de libéralisation du commerce multilatéral constituent un objectif prioritaire pour les prochains mois, qui bénéficie du plein appui politique des ministres.

3. Dans les économies avancées, des politiques économiques et des fondamentaux sains devraient conduire à une accélération de la croissance au second semestre de l'année. Les tensions inflationnistes étant bien maîtrisées, les politiques monétaires devraient rester accommodantes et, dans nombre de pays, la politique monétaire peut encore être assouplie, si le besoin s'en fait sentir. Sur le plan des finances publiques, il convient généralement de laisser opérer les stabilisateurs automatiques, encore que, dans bien des pays, une action soit nécessaire pour faire face aux pressions qui s'exerceront à moyen terme sur les finances publiques, notamment en raison du vieillissement de la population. Les économies avancées ont pour responsabilité commune de mener plus avant la mise en œuvre des réformes structurelles pour améliorer les perspectives d'une reprise durable largement partagée, qui aide à corriger les déséquilibres mondiaux. Aux États-Unis, une politique propre à assurer une situation budgétaire saine à moyen terme demeure un impératif important. En Europe, il faut accélérer les réformes des marchés du travail et des biens. Au Japon, il est nécessaire de prendre de nouvelles mesures pour renforcer le secteur des banques et des entreprises et mettre fin à la déflation tout en commençant à améliorer la situation budgétaire à moyen terme.

4. Les économies de marché émergentes devront continuer à affermir leurs politiques de stabilité macroéconomique et de réformes structurelles, et donc leur résistance face à d'éventuels revers de la situation mondiale. Dans les pays qui se heurtent à des contraintes de financement extérieur, les efforts déployés pour préserver la stabilité macroéconomique resteront cruciaux pour rétablir la confiance. Pour tous les pays, la poursuite des réformes engagées pour renforcer le secteur des banques et des

entreprises et stimuler la croissance reste prioritaire. Le FMI a un rôle crucial à jouer à l'appui de ces efforts.

5. Les perspectives de raffermissement de la croissance dans les pays à faible revenu devraient être étayées par de meilleures politiques économiques, des institutions plus solides, des avancées vers la résolution des conflits régionaux et des apports supplémentaires de ressources de la part des bailleurs de fonds, y compris sous forme d'allègements de la dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). L'application systématique de politiques saines fortement internalisées et le consensus de Monterrey demeureront essentiels pour réduire la pauvreté et atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire (ODM). Les pays africains doivent continuer à aller de l'avant et poursuivre les réformes de vaste envergure qui sont au cœur des objectifs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) — notamment améliorer la qualité de leurs institutions et garantir la paix et la sécurité. Le Comité réaffirme l'importance de l'assistance technique, y compris la contribution des AFRITAC et des autres centres régionaux d'assistance technique. Il appelle la communauté internationale à mobiliser d'urgence des concours supplémentaires afin de remédier aux graves pénuries alimentaires en Afrique.

6. Le Comité note que la situation actuelle en Iraq crée des défis de taille, du fait notamment de l'urgente nécessité de rétablir la sécurité, d'alléger les souffrances humaines et de promouvoir la croissance économique et la lutte contre la pauvreté. Nous appelons de nos vœux une nouvelle résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous notons en outre que l'engagement de la communauté internationale, y compris les institutions de Bretton Woods, sera essentiel pour assurer le développement économique, social et politique soutenu de l'Iraq, en reconnaissant qu'il appartient au peuple iraquien de mettre en œuvre la politique qui convient et de construire son propre avenir. Le FMI et la Banque mondiale se tiennent prêts à jouer leur rôle normal dans le redéveloppement de l'Iraq en temps opportun. Il suivront par ailleurs de près les retombées du conflit sur l'ensemble des pays membres et sont prêts à fournir aide et soutien à ceux qui en auraient souffert. Il est important d'aborder la question de la dette, et nous souhaitons que le Club de Paris se saisisse sans tarder de ce dossier.

7. Le Comité, ayant tiré grand profit des observations formulées par M. Supachai Panichpakdi, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), souligne qu'il est urgent de faire progresser concrètement la libéralisation du commerce multilatéral dans le cadre du cycle des négociations lancé à Doha par un attachement continu de la communauté internationale à cet effort. Il s'agit là d'une action essentielle pour assurer une croissance économique plus forte et la réduction de la pauvreté, ainsi que pour permettre aux pays en développement de partager davantage les bienfaits de la mondialisation. Par conséquent, le Comité appelle les pays industrialisés, émergents et en développement à apporter leur contribution à des efforts redoublés en vue d'éliminer les obstacles à de nouvelles avancées, avant la prochaine réunion ministérielle de l'OMC qui aura lieu à Cancun en septembre prochain. Des progrès sont nécessaires d'urgence sur plusieurs dossiers, dont celui de l'agriculture, où de meilleurs débouchés commerciaux et une baisse des subventions qui faussent les échanges sont particulièrement importants pour les pays en développement. En collaboration avec les autres institu-

tions internationales, le FMI se tient prêt à soutenir une coopération régionale plus étroite des pays membres dans le contexte d'une intégration plus poussée aux marchés mondiaux.

Renforcement de la prévention des crises

8. Le Comité réaffirme l'importance qu'il accorde au renforcement de la capacité de prévention des crises du FMI et note avec satisfaction les mesures que nombre de pays ont prises pour rendre leur économie plus résistante et accroître la stabilité financière. Cependant, il reste des points à améliorer. Pour l'avenir, l'application systématique d'un cadre renforcé de surveillance bilatérale, régionale et multilatérale sera essentielle pour assurer une évaluation plus rigoureuse de la vulnérabilité aux crises, de la viabilité de la dette, du désassortiment des monnaies et d'autres courants d'évolution du bilan et du compte de capital, et accomplir de nouveaux progrès vers l'amélioration de la communication des données au FMI et de leur diffusion publique.

9. Le Comité se félicite des progrès du processus des normes et codes et du programme d'évaluation du secteur financier (PESF), ainsi que de la contribution qu'ils apportent au renforcement de la surveillance du FMI. Il appelle celui-ci à poursuivre ses avancées dans ce domaine pour renforcer les institutions, les structures de la politique économique et le secteur financier de ses pays membres, notamment au travers de l'assistance technique. Il souligne qu'il importe d'améliorer davantage la qualité et l'efficacité des évaluations des normes et codes et appelle le FMI à appliquer rapidement les mesures convenues pour mieux définir les priorités, accroître l'assistance technique et renforcer le suivi des évaluations des PESF et des RONC. Dans ce contexte, le Comité attend avec intérêt les travaux futurs du Forum de stabilité financière et des organismes normalisateurs sur l'amélioration du contenu et de la portée des normes de comptabilité, d'audit et de gouvernement d'entreprise, ainsi que sur l'amélioration de la transparence et de l'information financière.

10. Le Comité appuie les efforts poursuivis par le FMI pour élargir la portée et la responsabilité de la surveillance, lesquels consistent notamment à améliorer les conseils qu'il donne en vue de réduire les vulnérabilités, à accorder une plus grande attention aux répercussions des politiques des pays ayant une importance systémique ou régionale, à mettre davantage à profit les enseignements comparatifs tirés par le FMI de son expérience avec l'ensemble de ses pays membres, à être plus sensible aux facteurs d'économie politique et à offrir une perspective nouvelle dans la surveillance des pays appliquant un programme. Le Comité attend avec intérêt la poursuite des travaux du FMI sur la surveillance et les autres questions relatives à la prévention des crises, et demande qu'un rapport d'activité lui soit soumis à l'Assemblée annuelle de cette année.

11. Le Comité note avec satisfaction l'accroissement du nombre des rapports des services du FMI sur les pays membres qui sont publiés avec leur assentiment, mais note que les taux de publication restent inégaux d'un pays et d'une région à l'autre. Il appelle de ses vœux la poursuite de progrès dans ce domaine par le biais du prochain examen de la politique de transparence du FMI et insiste sur la nécessité de préserver la franchise des analyses et conseils de l'institution.

12. Le Comité est fermement en faveur de solutions permettant d'atteindre les objectifs des lignes de crédit préventives (LCP), qui sont d'encourager les politiques visant à

réduire les vulnérabilités et de fournir aux pays membres dont les politiques sont solides un moyen de faire face à l'évolution financière mondiale. Il attend avec intérêt la soumission d'un rapport exposant les meilleurs moyens de promouvoir ces objectifs à l'issue de l'examen de la facilité.

Amélioration de la capacité de résoudre les crises financières

13. En promouvant l'application de politiques saines et un meilleur fonctionnement des marchés financiers, des mécanismes efficaces de résolution des crises contribuent à leur prévention. Le Comité accueille avec satisfaction le renforcement des règles d'accès aux ressources du FMI. Cela inclut les critères de fond régissant l'accès exceptionnel en cas de crises financières, ainsi que les procédures renforcées, telles que l'intervention précoce du Conseil d'administration dans ce processus et la production d'un rapport distinct évaluant le cas d'accès exceptionnel. Une application systématique de ces règles aura pour effet de rendre claires et prévisibles, pour les pays membres aussi bien que pour les marchés, les décisions du FMI en temps de crise.

14. Le Comité se félicite de l'inclusion par plusieurs pays, dont le Mexique, tout récemment, de clauses d'action collective dans les contrats d'émission internationale d'obligations souveraines. Il se félicite aussi de l'annonce selon laquelle, d'ici le mois de juin courant, les pays de l'UE qui émettent des obligations sous une juridiction étrangère incluront des clauses d'action collective dans leurs contrats d'émission. Le Comité note avec satisfaction les travaux du G-10, des marchés émergents et du secteur privé qui contribuent à l'élaboration des clauses d'action collective. Il espère voir l'inclusion desdites clauses dans ces contrats devenir une pratique de marché courante et appelle le FMI à promouvoir l'utilisation de ces clauses dans le cadre de ses activités de surveillance. Le Comité salue les initiatives récemment prises pour établir à l'intention des débiteurs et de leurs créanciers un code de conduite volontaire, qui améliorera le processus de restructuration, et il encourage le FMI à contribuer à ces travaux.

15. Le Comité note avec satisfaction les travaux du FMI qui ont abouti à la formulation d'une proposition concrète de mécanisme légal de restructuration de la dette souveraine (MRDS) et se déclare très sensible aux efforts déployés à cet effet par la direction et les services de l'institution. L'analyse et les consultations exhaustives qui ont abouti à l'élaboration de cette proposition ont permis de mieux connaître les problèmes à résoudre pour assurer une résolution ordonnée des crises. Le rapport du Directeur général décrit la position actuelle. S'il reconnaît qu'il n'est pas possible à l'heure actuelle d'établir le MRDS, le Comité convient que les travaux devraient se poursuivre sur les questions soulevées dans la mise au point du mécanisme qui sont généralement pertinentes pour la résolution ordonnée des crises financières. Parmi ces questions figurent notamment l'équité entre les créanciers, l'amélioration de la transparence et de l'information, ainsi que le problème de l'agrégation des créances. Le FMI présentera un rapport d'activité à la prochaine réunion du Comité.

Application des initiatives en faveur des pays à faible revenu

16. Le Comité est conscient de la nécessité impérieuse de surmonter les obstacles à la réalisation des objectifs de

développement pour le Millénaire (ODM) et réitère que le FMI continue à avoir un rôle important à jouer pour aider les pays à faible revenu à se rapprocher de ces objectifs. Cela exigera un redoublement d'effort de la part des pays en développement et développés travaillant en partenariat. Le Comité souligne l'importance de politiques macroéconomiques saines et de systèmes solides de gestion des dépenses publiques et des opérations financières. Le Comité reconnaît qu'il faut d'urgence élargir les débouchés commerciaux et relever le niveau des apports de ressources des bailleurs de fonds aux pays en développement tout en accroissant l'efficacité. Des propositions en ce sens, y compris des facilités financières, sont à l'étude et le Comité attend avec intérêt l'avancement de ce dossier au cours des prochains mois. Faisant fond sur les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), le Comité encourage le FMI à travailler avec les pays à faible revenu pour aligner davantage la FRPC, les budgets nationaux et le dispositif des DSRP. Cette opération sera facilitée par des projections économiques plus réalistes, une analyse systématique des sources de croissance, une collaboration efficace entre la Banque mondiale et le FMI, et une conception souple des programmes permettant notamment de tenir compte d'une augmentation des apports d'aide. Le Comité appelle les bailleurs de fonds à coordonner et à harmoniser leurs concours conformément aux priorités des DSRP et à fournir une assistance technique aux pays membres afin de les aider à se doter des capacités nécessaires pour élaborer et rendre opérationnelles les stratégies énoncées dans les DSRP et pour améliorer la gestion des dépenses publiques. Il approuve la poursuite des travaux sur les liens entre la croissance et la réduction de la pauvreté, y compris le rôle du secteur privé. Le Comité attend aussi avec intérêt l'examen du rôle du FMI dans les pays à faible revenu pour le moyen terme et l'étude sur les moyens d'aider les pays à faible revenu à faire face aux chocs.

17. Le Comité se félicite de la poursuite des progrès dans l'application de l'initiative en faveur des PPTE, mais note que certains pays mettent plus longtemps que prévu pour arriver au point d'achèvement et que d'autres pays admissibles se heurtent à des obstacles pour participer à l'initiative. Il attend avec intérêt un examen de ces questions, lors de sa prochaine réunion. Le Comité réaffirme son engagement à l'égard du financement intégral de l'initiative. Il engage instamment tous les créanciers à y participer pleinement et encourage la Banque mondiale et le FMI à continuer d'unir leurs efforts pour aider les pays débiteurs et créanciers sur la question des allègements de dettes entre PPTE et des litiges avec les créanciers. Il souligne la nécessité d'assurer une viabilité durable de la dette, qui exigera l'application et le financement de l'initiative dans son intégralité, ainsi que la poursuite de politiques économiques solides, d'une bonne gouvernance et d'une gestion prudente de la dette. Dans ce contexte, le Comité se félicite des efforts déployés par certains pays pour fournir un allègement de dette supplémentaire, au-delà de ce que prévoit l'initiative PPTE. Le Comité appuie les travaux que la Banque mondiale et le FMI effectuent conjointement pour améliorer leurs évaluations de la viabilité de la dette à plus long terme des pays pauvres lourdement endettés et demande qu'un rapport d'avancement lui soit présenté à sa prochaine réunion.

Autres questions

18. Le Comité se félicite des nouvelles mesures prises par les pays membres pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et note avec satisfaction les progrès du programme-pilote de douze mois, dont l'objet est d'évaluer les dispositifs de lutte contre ces fléaux. Il insiste sur l'importance de la poursuite d'une étroite coopération entre le FMI, la Banque mondiale, le GAFI et les organismes régionaux pour le succès de ce programme et souligne qu'il importe de redoubler d'efforts pour fournir une assistance technique des plus nécessaires. Le Comité encourage tous les pays membres à adopter des lois et pratiques en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme qui soient conformes aux normes internationales reconnues, et il attend avec intérêt la présentation d'un rapport complet à l'issue du programme-pilote.

19. Le Comité estime qu'il est important que, comme stipulé dans le Consensus de Monterrey, tous les pays membres disposent d'une voix et d'une représentation adéquates au sein de l'institution. Il se félicite des mesures administratives récemment prises pour renforcer la représentation des pays africains. Le Comité note que la douzième révision générale des quotes-parts a été achevée et que le FMI est en bonne posture pour satisfaire les besoins prévisibles de ses pays membres. Le Comité demande qu'un rapport d'activité lui soit soumis avant l'Assemblée annuelle de 2003 sur l'adéquation des ressources du FMI aux besoins, la répartition des quotes-parts et des mesures visant à renforcer la gouvernance du FMI, conformément à la résolution du Conseil des gouverneurs, dans le cadre de la treizième révision générale des quotes-parts. Le Comité recommande de mener à bon terme le processus de ratification du quatrième amendement des Statuts.

20. Le Comité prend note avec satisfaction du suivi exhaustif dont fait l'objet le premier rapport du Bureau indépendant d'évaluation (BIE) sur l'utilisation prolongée des ressources du FMI. Il attend avec intérêt les futurs rapports du BIE, qui contribueront à enrichir la culture de l'écoute et du savoir au sein du FMI.

21. Le Comité exprime ses remerciements à M. Eduardo Aninat pour la manière dont il s'est acquitté de ses fonctions de Directeur général adjoint.

22. Le CMFI tiendra sa prochaine réunion à Dubaï le 21 septembre 2003.

Annexe. Liste des personnes présentes 12 avril 2003

Président

Gordon Brown

Directeur général

Horst Köhler

Membres ou Suppléants

Hamad Al-Sayari, Gouverneur, Agence monétaire d'Arabie Saoudite (Suppléant d'Ibrahim A. Al-Assaf, Ministre des finances et de l'économie nationale, Arabie Saoudite)

Edward George, Gouverneur, Banque d'Angleterre, Royaume-Uni (Suppléant de Gordon Brown, Chancelier de l'Échiquier, Royaume-Uni)

Felipe Pérez Martí, Ministre du plan et du développement, République bolivarienne du Venezuela (Suppléant de Diego L. Castellanos, Gouverneur, Banco Central de Venezuela)

Ian Campbell, Secrétaire parlementaire auprès du Trésorier, Australie (Suppléant de Peter Costello, Secrétaire au Trésor, Australie)

Job Graca, Ministre adjoint des finances, Angola (Suppléant de José Pedro de Morais, Jr., Ministre des finances, Angola)

Hans Eichel, Ministre fédéral des finances, Allemagne

Geir Hilmar Haarde, Ministre des finances, Islande

A.H.E.M. Wellink, Président, De Nederlandsche Bank N.V. (Suppléant de Hans Hoogervorst, Ministre des finances, Pays-Bas)

Jamaludin Mohd Jarjis, Ministre des finances II, Malaisie

Mohammed K. Khirbash, Ministre d'État pour les finances et l'industrie, Émirats arabes unis

Alexei Kudrin, Vice-Président du Conseil et Ministre des finances, Fédération de Russie

Mohammed Laksaci, Gouverneur, Banque d'Algérie

Roberto Lavagna, Ministre de l'économie, Argentine

John Manley, Ministre des finances, Canada

Francis Mer, Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, France

Antonio Palocci, Ministre des finances, Brésil

Guy Quaden, Gouverneur, Banque nationale de Belgique (Suppléant de Didier Reynders, Ministre des finances, Belgique)

Masajuro Shiokawa, Ministre des finances, Japon

Bimal Jalan, Gouverneur, Banque de réserve d'Inde

(Suppléant de Jaswant Singh, Ministre des finances et des entreprises, Inde)

John W. Snow, Secrétaire au Trésor, États-Unis

Paul Toungui, Ministre d'État, Ministre des finances, de

l'économie, du budget et de la privatisation, Gabon

Giulio Tremonti, Ministre de l'économie et des finances, Italie

Kaspar Villiger, Ministre des finances, Suisse

Li Ruogu, Gouverneur adjoint, Banque du peuple de Chine

(Suppléant de Zhou Xiaochuan, Gouverneur, Banque du peuple de Chine)

Observateurs

Oscar de Rojas, chef par intérim du bureau du financement du développement, Département des affaires économiques et sociales, Nations Unies (ONU)

Willem F. Duisenberg, Président, Banque centrale européenne (BCE)

Heiner Flassbeck, chef de l'unité des politiques macroéconomiques et de développement, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

Donald J. Johnston, Secrétaire général, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Malcolm D. Knight, Directeur général, Banque des règlements internationaux (BRI)

Caio Koch-Weser, Président par intérim, Forum de stabilité financière (FSF)

Eddy Lee, Conseiller économique et Directeur, Groupe de politique internationale, Organisation internationale du travail (OIT)

Trevor A. Manuel, Président, Comité du développement

Pedro Solbes Mira, Commissaire chargé des questions économiques, monétaires et financières, Commission européenne

Supachai Panitchpakdi, Directeur général, Organisation mondiale du commerce (OMC)

James D. Wolfensohn, Président, Banque mondiale

Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement (Comité du développement)

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Soixante-sixième réunion, Washington, 28 septembre 2002

1. Nous nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner comment mettre en œuvre les stratégies et les décisions convenues à Monterrey et à Johannesburg et permettre aux pays pauvres très endettés de ramener leur endettement à un niveau tolérable.

2. Lors de notre dernière réunion, en avril, nous nous sommes félicités des progrès très importants accomplis à Monterrey en vue de la définition d'un nouveau partenariat entre les pays développés et les pays en développement, fondé sur un cadre définissant les responsabilités et les obligations mutuelles, qui permette de progresser de manière tangible sur la voie d'une croissance durable et de la réduction de la pauvreté. Nous notons avec satisfaction qu'un certain nombre de bailleurs de fonds ont annoncé qu'ils accroîtraient sensiblement leur aide publique au développement. Au début du mois, le Sommet mondial sur le développement durable tenu à Johannesburg a débouché sur un certain nombre de décisions qui nous guideront dans la poursuite de notre mission d'éradication de la pauvreté et de développement durable. Plusieurs engagements importants ont été pris dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, de l'énergie, de la santé, de l'agriculture, de la biodiversité et de la gestion des écosystèmes, en même temps que des initiatives étaient lancées en vue de leur exécution. Nous sommes aujourd'hui plus résolus que jamais à travailler en partenariat, à exécuter les stratégies convenues et à examiner à intervalles réguliers, dans le cadre de nos réunions futures, les progrès accomplis sur la base d'indicateurs bien définis et mesurables. Nous avons aussi l'intention, dans le prolongement de Monterrey et de Johannesburg, de poursuivre nos échanges sur les biens publics mondiaux.

3. La communauté mondiale doit maintenant transformer les idées et les approches conjointes convenues à Doha, Monterrey et Johannesburg en interventions concrètes et mesurer les réalisations en cours. Nous avons pu constater, à maintes reprises, qu'il ne peut y avoir de progrès que par le biais de l'exécution de stratégies rationnelles et durables poursuivies sur l'initiative des pays. Pour accroître l'efficacité des montants d'aide versés et engagés, il faut aussi que ces stratégies bénéficient d'une meilleure coordination et d'une plus grande coopération entre les partenaires du développement, et que l'appui des bailleurs de fonds s'inscrive dans le droit fil des stratégies nationales. Nous réitérons l'engagement que nous avons pris de collaborer entre nous et avec la société civile et le secteur privé, sous la direction des gouvernements des pays concernés, pour poursuivre une action cohérente débouchant sur des résultats concrets.

4. Nous réaffirmons l'importance cruciale que revêt le commerce pour la croissance et la réduction de la pauvreté. Nous reconnaissons qu'il est essentiel que les pays développés fassent plus d'efforts pour ouvrir leurs marchés et éliminer les

subventions qui engendrent des distorsions dans les échanges de produits que les pays en développement pourraient éventuellement exporter en grandes quantités, comme les produits agricoles, les textiles et les articles d'habillement. Nous reconnaissons aussi qu'il est important que les pays en développement poursuivent leurs efforts de libéralisation du commerce dans le cadre d'une stratégie de développement globale, en se dotant des politiques et des capacités nécessaires pour susciter une réaction appropriée de l'offre et réduire le plus possible le fardeau de l'ajustement pour les pauvres. Nous nous félicitons donc de l'attention accrue portée aux questions commerciales dans les travaux de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international à l'appui de l'ordre du jour du développement de Doha. Nous appelons à redoubler d'efforts pour faire du commerce un thème central du dialogue sur le développement engagé avec les pays membres de la Banque et à accorder une importance accrue, dans les opérations, au renforcement des capacités institutionnelles et matérielles pour aider les pays en développement à exploiter les nouvelles opportunités commerciales.

5. En avril dernier, nous avons donné notre aval à un plan de la Banque mondiale qui visait à faire de l'enseignement primaire une réalité pour tous les enfants d'ici à 2015 et à assurer la parité entre les garçons et les filles dans le primaire et dans le secondaire d'ici à 2005. Nous avons examiné aujourd'hui l'exécution de l'initiative pour une mise en œuvre accélérée du programme Éducation pour tous et avons demandé qu'un rapport faisant état des progrès accomplis nous soit soumis pour notre prochaine réunion. Nous avons également examiné les problèmes liés à l'élargissement de la portée des activités dans deux autres domaines — le VIH/sida et les maladies transmissibles, d'une part, et l'eau et l'assainissement d'autre part. Nous prions instamment la Banque mondiale de poursuivre ses travaux dans ces domaines.

6. Nous avons fait nôtre la démarche générale examinée aujourd'hui, qui vise à recentrer la gestion des programmes des pays en développement comme ceux des organismes de développement sur les résultats. Nous prions instamment la Banque de mettre en œuvre au plus tôt le plan d'action qu'elle propose pour se concentrer davantage sur les résultats et intensifier sa collaboration avec ses partenaires multilatéraux et bilatéraux pour mieux aligner l'appui des bailleurs de fonds sur les stratégies de développement nationales, en échangeant des informations sur les activités de développement prévues et en cours dans les pays, et notamment les études diagnostiques et les appuis opérationnels. Nous préconisons également de procéder plus souvent à des évaluations conjointes des programmes des bailleurs de fonds, notamment ceux qui appuient les programmes nationaux et sectoriels, pour compléter les évaluations des performances des différents organismes, notamment en leur qualité de partenaires du développement. Nous insistons sur la nécessité d'accroître et de mieux coordonner l'appui des bailleurs de fonds au ren-

forcement des capacités, entre autres pour assurer le suivi et l'évaluation des interventions axées sur des résultats concrets et pour produire des statistiques. Nous demandons à la Banque de nous faire rapport sur les efforts entrepris à ces égards lors de notre prochaine réunion.

7. Nous reconnaissons qu'il faut intensifier les efforts d'harmonisation des politiques et des procédures opérationnelles des organismes bilatéraux et multilatéraux aux niveaux institutionnel et national pour accroître l'efficacité et la rationalité de l'aide et permettre aux pays en développement d'être mieux maîtres des programmes entrepris. Nous nous engageons à poursuivre les actions de rationalisation de ces politiques, procédures et exigences en préparation du forum de haut niveau qui doit se tenir à Rome en février 2003, et par la suite.

8. Conscients des problèmes particuliers que pose pour l'Afrique la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire, nous prions instamment la Banque et le FMI d'accroître leur appui aux pays de ce continent et de faire fond sur l'initiative du NEPAD, qui offre une occasion unique de réaliser des progrès notables et rapides en suivant l'impulsion donnée par les pays africains.

9. À l'issue de nos entretiens, nous sommes plus convaincus que jamais qu'il est possible de nous rapprocher dans une mesure considérable des objectifs de développement pour le Millénaire. L'important, maintenant, est que les pays développés, les pays en développement et les organismes multilatéraux exécutent résolument les stratégies convenues dans le cadre des partenariats établis et définissent clairement le cadre des responsabilités et des obligations par référence auquel les progrès seront régulièrement mesurés. Le Comité du développement entend contribuer à l'avancement de ce programme de mise en œuvre en procédant régulièrement au suivi et à l'examen des politiques, des actions et des réalisations nécessaires pour atteindre ces objectifs. Nous demandons à la Banque et au FMI de soumettre à notre prochaine réunion des propositions qui nous permettront d'aller de l'avant tout en reconnaissant le rôle que doit jouer l'Organisation des Nations Unies dans le suivi des objectifs de développement pour le Millénaire.

10. Le Sommet de Monterrey a également fait ressortir l'importance d'une plus grande cohérence, coordination et coopération entre les organisations multilatérales et la nécessité d'élargir et de renforcer la participation des pays en développement et des économies en transition à l'établissement de normes et à la prise de décisions au niveau international. Il a encouragé la Banque mondiale et le FMI à trouver des moyens pragmatiques et novateurs pour renforcer encore la participation de ces pays et, partant, donner plus de force aux travaux et au dialogue de portée internationale des deux institutions. Nous avons demandé à la Banque et au FMI de préparer un document de référence pour faciliter l'examen de ces importantes questions à notre prochaine réunion.

11. Nous nous félicitons des progrès continus de l'initiative PPTE et réaffirmons notre volonté de la poursuivre et de la financer dans son intégralité. Nous sommes absolument déterminés à aider les pays membres lourdement endettés les plus pauvres à sortir de manière durable d'une situation caractérisée par un niveau d'endettement intolérable, mais nous reconnaissons que des problèmes considérables demeurent. La réussite de l'initiative exige que les PPTE s'engagent de manière durable à améliorer leurs politiques intérieures et leur

gestion économique, que les capacités de gestion des actifs et des engagements financiers soient renforcées, que tous les créanciers concernés participent pleinement à l'allègement de la dette et que des financements adéquats soient fournis à des conditions suffisamment concessionnelles par les institutions financières internationales et la communauté des bailleurs de fonds. Nous demandons instamment à tous les créanciers officiels et commerciaux qui ne l'ont pas encore fait de participer pleinement à l'initiative PPTE. Nous avons demandé à la Banque et au FMI de procéder rapidement à un examen des difficiles problèmes posés par l'allègement de la dette d'un PPTE envers un autre PPTE et par le contentieux des créanciers. Nous insistons sur l'importance cruciale que revêt la couverture du déficit en ressources du fonds fiduciaire PPTE, qui pourrait atteindre 1 milliard de dollars. Nous notons avec satisfaction les récentes manifestations d'appui et nous prions instamment les autres pays bailleurs de fonds de prendre de fermes engagements et d'effectuer des contributions au plus tôt. Nous réaffirmons par ailleurs notre détermination à faire en sorte que le coût pour l'IDA de l'allègement de la dette ne puisse pas compromettre les ressources de cette dernière, et nous prenons note des dispositions prises en vue d'accomplir cet objectif.

12. Nous avons examiné les résultats récemment obtenus dans le cadre des DSRP, qui confirment les conclusions générales des examens réalisés conjointement par la Banque et le FMI au début de l'année. Le Comité juge encourageant l'intensification des efforts déployés par les pays pour formuler et mettre en œuvre leur DSRP. Nous demandons au FMI et à la Banque, ainsi qu'à tous les bailleurs de fonds, d'aligner leur appui sur les DSRP nationaux et de collaborer entre eux pour : renforcer leur analyse des sources de la croissance; rationaliser la conditionnalité; aider les pays à améliorer leurs systèmes de gestion des dépenses publiques; promouvoir un environnement propice au développement du secteur privé; et redoubler les efforts pour aider les pays à entreprendre de manière plus systématique des analyses de la pauvreté et d'impact social.

13. Enfin, nous avons examiné le rôle joué par la Banque et par le FMI, en collaboration avec d'autres institutions internationales, pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Nous entérinons l'inclusion, sous conditions, des 40 + 8 recommandations du GAFI dans la liste des normes et des codes internationaux pertinents pour les opérations de la Banque et du FMI, et le lancement conditionnel d'un programme-pilote de douze mois qui permettra d'évaluer en détail les actions menées pour lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et des rapports correspondants sur l'observation des normes et des codes, sur une base volontaire, coopérative et uniforme. Nous encourageons la Banque et le FMI à continuer d'intégrer ces questions dans leurs activités de diagnostic et de surveillance conformément à leurs mandats respectifs, et à intensifier leurs efforts sur le plan technique et dans le domaine du renforcement des capacités.

14. Nous tenons à faire part de nos vives et sincères condoléances à la famille de M. Bernard Chidzero, ancien Ministre des finances du Zimbabwe. M. Chidzero s'est distingué dans l'exercice de ses fonctions de Président du Comité du développement de 1986 à 1990.

15. La prochaine réunion du Comité du développement aura lieu à Washington le 13 avril 2003.

Soixante-septième réunion, Washington, 13 avril 2003

1. Nous nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des stratégies, des partenariats et des programmes d'action convenus à Monterrey et à Johannesburg dans le but d'atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire¹ et pour déterminer comment renforcer la voix et la participation des pays en développement et en transition au sein de nos institutions.

2. Depuis notre dernière réunion, à l'automne 2002, l'environnement mondial est devenu plus incertain. Le ralentissement de la croissance économique, la guerre en Iraq et l'absence de progrès plus notables dans l'exécution de l'ordre du jour du développement de Doha aggravent le défi que pose l'exécution du programme de développement mondial. Nous réaffirmons donc vigoureusement notre détermination à appuyer l'effort mondial nécessaire pour réduire la pauvreté dans les pays en développement et les pays en transition et pour atteindre les ODM.

3. Dans le but d'accélérer le rythme des progrès accomplis en direction de ces objectifs et des résultats connexes, nous insistons sur la nécessité pour les pays développés et pour les pays en développement de travailler en partenariat pour appliquer des politiques propices à une croissance économique plus solide tout en prenant des mesures pour donner aux groupes pauvres de la population davantage de moyens de participer à cette croissance et d'obtenir accès aux services sociaux essentiels. Les pays en développement doivent, en ce qui les concerne, déployer des efforts accrus, en particulier dans trois domaines étroitement liés : il leur faut en effet améliorer le cadre des investissements et des activités du secteur privé, notamment en assurant la stabilité macroéconomique et en fournissant des infrastructures d'appui; renforcer la gouvernance, notamment en ce qui concerne la gestion des finances publiques, ainsi que les capacités dans le secteur privé et dans le secteur public; et valoriser le capital humain grâce à l'élargissement de la couverture et à l'accroissement de l'efficacité des services sociaux fournis aux groupes de populations défavorisés. L'intensification de ces efforts de réforme par les pays en développement devrait permettre de jeter les bases d'un raffermissement de la croissance et d'une augmentation des financements privés. Ainsi que convenu à Monterrey, les pays développés devront, quant à eux, accroître leur appui à ces efforts, notamment en ouvrant davantage leurs marchés aux exportations des pays en développement, en consentant des allègements de dette, et en accroissant le volume, la prévisibilité et l'efficacité de leur aide. Des propositions formulées à cette fin, couvrant aussi les mécanismes pertinents, sont à l'étude et nous attendons avec intérêt les progrès qui seront accomplis dans les mois à venir. Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur, le 8 avril, de la treizième reconstitution des ressources de l'IDA. Nous réaffirmons par ailleurs notre détermination à accroître l'aide aux pays d'Afrique subsaharienne ainsi qu'à ceux d'autres régions qui éprouvent des difficultés particulières à atteindre les ODM.

4. En ce qui concerne l'amélioration de la qualité de l'aide, notamment en ce qui concerne sa fourniture et sa

gestion, nous demandons que les plans d'action et les accords mentionnés dans la Déclaration de Rome sur l'harmonisation soient appliqués au plus vite. Nous tenons à souligner à quel point il est essentiel que les efforts accrus qui seront déployés s'inscrivent dans le cadre de stratégies ayant l'adhésion des pays — telles qu'elles ressortent des DSRP dans le cas des pays à faible revenu — liées aux processus budgétaires nationaux et fournissant le contexte national dans lequel les bailleurs de fonds et les organismes internationaux peuvent aligner leur appui.

5. Nous nous félicitons des progrès accomplis en vue de l'élaboration d'un cadre de suivi mondial qui permettra au Comité d'évaluer régulièrement les progrès et de rendre les pays en développement et les pays développés, ainsi que leurs partenaires institutionnels, plus comptables des politiques et programmes d'action requis pour atteindre les ODM et les résultats connexes. Nous prions instamment la Banque et le FMI de continuer à travailler en étroite collaboration avec les institutions partenaires — ONU, banques régionales de développement, CAD/OCDE et OMC — en répartissant les responsabilités des travaux de suivi en fonction des mandats institutionnels. Nous demandons aux organismes multilatéraux et aux bailleurs de fonds bilatéraux de prendre les mesures nécessaires pour perfectionner et harmoniser leurs instruments d'analyse et d'évaluation. À cet égard, nous exhortons la Banque de continuer, par un processus participatif, à améliorer la méthodologie des évaluations de la politique et des institutions nationales (EPIN) et à accroître la transparence avec laquelle elle est appliquée. Nous insistons sur le caractère impératif des travaux sur le renforcement des capacités statistiques, notamment dans les pays qui courent le plus de risques de ne pas pouvoir atteindre les ODM. Nous attendons avec intérêt le prochain rapport sur le suivi à l'échelle internationale.

6. Nous nous félicitons de la poursuite des progrès accomplis dans le cadre de l'initiative pour une mise en œuvre accélérée du programme Éducation pour tous, mais nous savons qu'il faudra faire davantage pour honorer l'engagement que nous avons pris de financer dans une mesure suffisante le programme dans les sept premiers pays et de fournir l'appui requis à d'autres pays satisfaisant aux critères d'admissibilité. Il sera aussi nécessaire de déployer des efforts supplémentaires pour atteindre l'ODM consistant à éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005. Nous souhaitons être informés des progrès réalisés avant notre prochaine réunion. Nous avons examiné les résultats obtenus dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement et soulignons l'importance que revêtent les progrès en ces domaines pour la réalisation d'autres objectifs de développement. Nous accueillons avec satisfaction la stratégie récemment formulée par la Banque pour renforcer l'appui au secteur de l'eau et attendons avec intérêt sa mise en œuvre. Nous avons pris note du rapport récemment publié par le Panel sur le financement des infrastructures de l'eau et demandons à la Banque de déterminer, avant notre prochaine réunion, comment appliquer les recommandations pertinentes du rapport du Panel. Nous avons également examiné les progrès accomplis dans les domaines de la santé et de la lutte contre le VIH/sida et nous encourageons la Banque à collaborer encore plus étroitement avec d'autres partenaires et d'intensifier ses efforts au niveau des pays. S'il est vrai que chaque secteur de services devra trouver la manière qui lui convient d'accélérer le rythme

¹Voir la Déclaration du Millénaire de l'ONU, entérinée par les chefs d'État et de gouvernement lors de l'Assemblée générale des Nations Unies du 8 septembre 2000.

des progrès, nous tenons à souligner l'importance de replacer les efforts déployés pour atteindre les ODM dans le contexte de stratégies ayant l'adhésion des pays, telles qu'elles sont énoncées dans les DSRP des pays à faible revenu, par exemple. Nous insistons sur le fait que les politiques rationnelles et les efforts mis en œuvre par les pays en développement doivent être appuyés par des financements suffisants et appropriés et demandons à la Banque de nous faire rapport sur les progrès accomplis en ce domaine à notre prochaine réunion.

7. Nous insistons sur l'importance cruciale de la contribution des investissements dans l'infrastructure à la croissance économique, et sur les liens qui existent entre ces investissements, la fourniture des services sociaux et la réalisation des ODM. Nous constatons avec satisfaction que la Banque a réaffirmé sa volonté d'accroître son appui à ce type d'investissements et demandons à l'institution de nous faire rapport sur les efforts qu'elle aura déployés à ce titre lors de notre prochaine réunion.

8. Les échanges continuent de revêtir une importance capitale pour la croissance et la lutte contre la pauvreté. Alors que l'incertitude règne dans le monde entier, il est plus important que jamais de prouver que la coopération multilatérale peut nous permettre d'atteindre les ambitieux objectifs inscrits à l'ordre du jour du développement de Doha. Nous exhortons les pays à conclure rapidement un accord sur les questions pour lesquelles le calendrier établi à Doha n'a pas été respecté. Il est essentiel que les pays développés fassent plus pour libéraliser leurs marchés et éliminer les subventions sources de distorsions dans les échanges, notamment dans les domaines de l'agriculture, des textiles et des vêtements qui revêtent une importance particulière pour les pays en développement. Nous insistons dans le même temps sur l'importance des efforts de libéralisation et de facilitation du commerce que doivent mener les pays en développement. Il faut que ces efforts soient intégrés dans une stratégie de développement globale, en même temps que les politiques, les infrastructures et les capacités institutionnelles nécessaires pour accroître l'aptitude de ces pays à participer au commerce international. Nous prions instamment la Banque et le FMI de continuer à intensifier leurs efforts à l'appui du commerce. Nous insistons vigoureusement pour que les futures stratégies d'aide aux pays prévoient des activités de renforcement des capacités et des opérations de financement de nature à promouvoir les échanges dans le cas des pays membres pour lesquels un tel appui au commerce est manifestement une priorité nationale.

9. Renforcer la voix et la participation effective des pays en développement et en transition dans les travaux et dans les instances décisionnelles des institutions de Bretton Woods peut largement contribuer à renforcer le dialogue international et l'efficacité de ces institutions. Nous nous félicitons des récentes décisions prises par les administrateurs de la Banque et du FMI en vue de renforcer les capacités et nous les prions instamment d'examiner d'autres mesures susceptibles d'être adoptées. Ces décisions contribueront à assurer l'existence de capacités permettant mieux d'articuler les vues et les préoccupations de tous les pays membres. Nous encourageons les bailleurs de fonds potentiels à considérer sérieusement la possibilité de créer un mécanisme de financement qui pourrait appuyer des travaux de recherche et des services de conseils indépendants axés sur les principaux domaines de l'action publique. Des suggestions de plus vaste

portée et plus drastiques visant à renforcer la participation au sein des institutions ont aussi été faites. Nous notons que le Conseil d'administration du FMI doit préparer en vue de la prochaine réunion du CMFI un rapport d'étape sur l'adéquation des ressources, la répartition des quotes-parts et le renforcement de la gouvernance de cette institution. Nous demandons aux administrateurs de la Banque et du FMI d'examiner et d'explicitier les options susceptibles de bénéficier d'un large appui, en prenant en compte leurs implications pour les deux institutions et pour leurs actionnaires. Nous poursuivrons notre examen de ces questions sur cette base et demandons qu'un rapport d'étape soit établi pour notre prochaine réunion.

10. Nous nous félicitons des progrès de l'initiative PPTE et réaffirmons notre volonté de la poursuivre et de la financer dans son intégralité. Nous rappelons que, pour parvenir à une situation d'endettement tolérable à long terme, des mesures devront être prises par les PPTE ainsi que par les partenaires de développement pour compléter les allègements de dette dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée. Nous rappelons également que, en application des directives actuelles, un allègement supplémentaire peut être accordé au point d'achèvement, au cas par cas. Nous constatons avec satisfaction les engagements pris par la communauté des bailleurs de fonds en vue de couvrir le déficit en ressources du fonds fiduciaire PPTE et exhortons les bailleurs de fonds à concrétiser leurs engagements en versant leur contribution au cours des prochains mois. Nous accueillons favorablement le récent examen consacré par la Banque et le FMI aux problèmes difficiles posés par la participation des créanciers, et notamment par l'allègement de la dette d'un PPTE envers un autre PPTE et par le contentieux des créanciers, et nous nous félicitons de la décision prise par la Banque d'examiner les possibilités de fournir un appui dans les situations d'endettement de PPTE envers d'autres PPTE. Nous demandons de nouveau à tous les créanciers bilatéraux officiels et commerciaux qui ne l'ont pas encore fait de participer à l'initiative PPTE. Nous attendons avec intérêt de pouvoir examiner la situation, y compris les difficultés rencontrées par les pays s'efforçant d'atteindre le point de décision et le point d'achèvement, à notre prochaine réunion.

11. Nous notons que la situation en Iraq pose actuellement de graves problèmes et qu'il importe au plus haut point de rétablir la sécurité, d'alléger les souffrances de la population et de promouvoir la croissance économique et la réduction de la pauvreté dans ce pays. Nous sommes favorables à une nouvelle résolution du Conseil de sécurité de l'ONU. Nous notons par ailleurs que la participation de la communauté internationale, y compris les institutions de Bretton Woods, sera essentielle à un développement économique, social et politique durable en Iraq, tout en reconnaissant que c'est au peuple iraquien qu'il incombe de mettre en œuvre les politiques requises et de construire l'avenir. La Banque mondiale et le FMI se tiennent prêts à jouer leur rôle habituel aux fins de la reprise du développement de l'Iraq le moment venu. Les deux institutions suivront également avec attention l'impact du conflit sur tous leurs pays membres et seront prêtes à fournir une aide et un appui à ceux qui pourraient en subir le contrecoup. Il sera important de s'attaquer au problème de la dette, et nous appelons de nos vœux une participation rapide du Club de Paris.

12. La prochaine réunion du Comité du développement aura lieu à Dubaï (Émirats arabes unis) le 22 septembre 2003.

Administrateurs et nombre de voix au 30 avril 2003

Administrateurs <i>Administrateurs suppléants</i>	Votant au nom de	Nombre de voix par pays	Nombre total de voix ¹	Pourcentage des voix au FMI ²
Nommés				
Nancy P. Jacklin <i>Meg Lundsager</i>	États-Unis	371.743	371.743	17,11
Ken Yagi <i>Haruyuki Toyama</i>	Japon	133.378	133.378	6,14
Karlheinz Bischofberger <i>Ruediger von Kleist</i>	Allemagne	130.332	130.332	6,00
Pierre Duquesne <i>Sébastien Boitreaud</i>	France	107.635	107.635	4,95
Tom Scholar <i>Martin A. Brooke</i>	Royaume-Uni	107.635	107.635	4,95
Élus				
Willy Kickens (Belgique) <i>Johann Prader</i> (Autriche)	Autriche	18.973		
	Bélarus	4.114		
	Belgique	46.302		
	Hongrie	10.634		
	Kazakhstan	3.907		
	Luxembourg	3.041		
	République slovaque	3.825		
	République tchèque	8.443		
	Slovénie	2.567		
	Turquie	9.890	111.696	5,14
Jeroen Kremers (Pays-Bas) <i>Yuriy G. Yakusha</i> (Ukraine)	Arménie	1.170		
	Bosnie-Herzégovine	1.941		
	Bulgarie	6.652		
	Chypre	1.646		
	Croatie	3.901		
	Géorgie	1.753		
	Israël	9.532		
	Macédoine, ex-Rép. yougoslave de	939		
	Moldova	1.482		
	Pays-Bas	51.874		
	Roumanie	10.552		
	Ukraine	13.970	105.412	4,85
Hernán Oyarzábal (République bolivarienne du Venezuela) <i>Mario Beauregard</i> (Mexique)	Costa Rica	1.891		
	El Salvador	1.963		
	Espagne	30.739		
	Guatemala	2.352		
	Honduras	1.545		
	Mexique	26.108		
	Nicaragua	1.550		
	Venezuela, Rép. bolivarienne du	26.841	92.989	4,28
Pier Carlo Padoan (Italie) <i>Harilaos Vittas</i> (Grèce)	Albanie	737		
	Grèce	8.480		
	Italie	70.805		
	Malte	1.270		
	Portugal	8.924		
	Saint-Marin	420		
	Timor-Leste	332	90.968	4,19

Administrateurs <i>Administrateurs suppléants</i>	Votant au nom de	Nombre de voix par pays	Nombre total de voix ¹	Pourcentage des voix au FMI ²
Élus (suite)				
Ian E. Bennett (Canada)	Antigua-et-Barbuda	385		
<i>Níoclás A. O'Murchú</i> (Irlande)	Bahamas.	1.553		
	Barbade	925		
	Belize	438		
	Canada	63.942		
	Dominique	332		
	Grenade	367		
	Irlande	8.634		
	Jamaïque	2.985		
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	333		
	Saint-Kitts-et-Nevis	339		
	Sainte-Lucie	403	80.636	3,71
Vilhjálmur Egilsson (Islande)	Danemark	16.678		
<i>Benny Andersen</i> (Danemark)	Estonie	902		
	Finlande	12.888		
	Islande	1.426		
	Lettonie	1.518		
	Lituanie	1.692		
	Norvège	16.967		
	Suède	24.205	76.276	3,51
Michael J. Callaghan (Australie)	Australie	32.614		
<i>Michael H. Reddell</i> (Nouvelle-Zélande)	Corée	16.586		
	Îles Marshall	285		
	Îles Salomon	354		
	Kiribati	306		
	Micronésie, États fédérés de	301		
	Mongolie	761		
	Nouvelle-Zélande	9.196		
	Palaos	281		
	Papouasie-Nouvelle-Guinée	1.566		
	Philippines	9.049		
	Samoa	366		
	Seychelles	338		
	Vanuatu	420	72.423	3,33
Sulaiman M. Al-Turki (Arabie Saoudite)	Arabie Saoudite	70.105	70.105	3,23
<i>Abdallah S. Alazzaz</i> (Arabie Saoudite)				
Sri Mulyani Indrawati (Indonésie)	Brunéi Darussalam	2.402		
<i>Ismail Alowi</i> (Malaisie)	Cambodge	1.125		
	Fidji	953		
	Indonésie	21.043		
	Malaisie	15.116		
	Myanmar	2.834		
	Népal	963		
	République dém. pop. lao	779		
	Singapour	8.875		
	Thaïlande	11.069		
	Tonga	319		
	Vietnam	3.541	69.019	3,18
Ismaila Usman (Nigéria)	Afrique du Sud	18.935		
<i>Peter J. Ngumbullu</i> (Tanzanie)	Angola	3.113		
	Botswana	880		
	Burundi	1.020		
	Érythrée	409		
	Ethiopie	1.587		
	Gambie	561		
	Kenya	2.964		
	Lesotho	599		
	Malawi	944		
	Mozambique	1.386		
	Namibie	1.615		
	Nigéria	17.782		

Administrateurs <i>Administrateurs suppléants</i>	Votant au nom de	Nombre de voix par pays	Nombre total de voix ¹	Pourcentage des voix au FMI ²
Élus (suite)				
	Ouganda	2.055		
	Sierra Leone	1.287		
	Soudan	1.947		
	Swaziland	757		
	Tanzanie	2.239		
	Zambie	5.141		
	Zimbabwe	3.784	69.005	3,18
A. Shakour Shaalan (Égypte)	Bahreïn	1.600		
<i>Oussama T. Kanaan</i> (Jordanie)	Égypte	9.687		
	Émirats arabes unis	6.367		
	Iraq	5.290		
	Jordanie	1.955		
	Koweït	14.061		
	Liban	2.280		
	Libye	11.487		
	Maldives	332		
	Oman	2.190		
	Qatar	2.888		
	République arabe syrienne	3.186		
	Yémen, Rép. du	2.685	64.008	2,95
WEI Benhua (Chine)	Chine	63.942	63.942	2,94
<i>WANG Xiaoyi</i> (Chine)				
Fritz Zurbrügg (Suisse)	Azerbaïdjan	1.859		
<i>Wieslaw Szczuka</i> (Pologne)	Ouzbékistan	3.006		
	Pologne	13.940		
	République kirghize	1.138		
	Serbie-et-Monténégro	4.927		
	Suisse	34.835		
	Tadjikistan	1.120		
	Turkménistan	1.002	61.827	2,85
Alexei V. Mojine (Russie)	Russie	59.704	59.704	2,75
<i>Andrei Loucbine</i> (Russie)				
Murilo Portugal (Brésil)	Brésil	30.611		
<i>Roberto Steiner</i> (Colombie)	Colombie	7.990		
	Équateur	3.273		
	Guyana	1.159		
	Haïti	857		
	Panama	2.316		
	République Dominicaine	2.439		
	Suriname	1.171		
	Trinité-et-Tobago	3.606	53.422	2,46
Abbas Mirakhor (République islamique d'Iran)	Afghanistan	1.454		
<i>Mohammed Daïri</i> (Maroc)	Algérie	12.797		
	Ghana	3.940		
	Iran, Rép. islamique d'	15.222		
	Maroc	6.132		
	Pakistan	10.587		
	Tunisie	3.115	53.247	2,45
Yaga V. Reddy (Inde)	Bangladesh	5.583		
<i>R.A. Jayatissa</i> (Sri Lanka)	Bhoutan	313		
	Inde	41.832		
	Sri Lanka	4.384	52.112	2,40
Guillermo Le Fort (Chili)	Argentine	21.421		
<i>A. Guillermo Zoccali</i> (Argentine)	Bolivie	1.965		
	Chili	8.811		
	Paraguay	1.249		
	Pérou	6.634		
	Uruguay	3.315	43.395	2,00

Administrateurs <i>Administrateurs suppléants</i>	Votant au nom de	Nombre de voix par pays	Nombre total de voix ¹	Pourcentage des voix au FMI ²
Élus (<i>fin</i>)				
Damian Ondo Mañe (Guinée équatoriale)	Bénin	869		
<i>Laurean W. Rutayisire</i> (Rwanda)	Burkina Faso	852		
	Cameroun	2.107		
	Cap-Vert	346		
	Comores	339		
	Congo, Rép. du	1.096		
	Congo, Rép. dém. du	5.580		
	Côte d'Ivoire	3.502		
	Djibouti	409		
	Gabon	1.793		
	Guinée	1.321		
	Guinée-Bissau	392		
	Guinée équatoriale	576		
	Madagascar	1.472		
	Mali	1.183		
	Maurice	1.266		
	Mauritanie	894		
	Niger	908		
	République Centrafricaine	807		
	Rwanda	1.051		
	São Tomé-et-Príncipe	324		
	Sénégal	1.868		
	Tchad	810		
	Togo	984		
			<u>30.749</u>	<u>1,41</u>
			2.171.658 ^{3,4}	99,92 ⁵

¹Pour certaines questions relatives au département général, le nombre de voix varie en fonction de l'utilisation des ressources du FMI détenues à ce département.

²En pourcentage du total des voix (2.173.313) au département général et au département des DTS.

³Ce total ne comprend pas les voix de la Somalie, qui n'a pas participé à l'élection ordinaire des administrateurs en 2000 et en 2002. Ce pays membre détient 692 voix, soit 0,03 % des voix au département général et au département des DTS.

⁴Ce total ne comprend pas les voix du Libéria, dont le droit de vote a été suspendu le 5 mars 2003, en vertu de l'article XXVI, section 2 b), des Statuts. Ce pays membre détient 963 voix, soit 0,04 % des voix au département général et au département des DTS.

⁵Les pourcentages pour chaque administrateur étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Changements dans la composition du Conseil d'administration

Entre le 1^{er} mai 2002 et le 30 avril 2003, les changements ci-après sont intervenus dans la composition du Conseil d'administration :

Fernando Varela (Espagne) a cessé d'exercer ses fonctions d'administrateur pour le Costa Rica, El Salvador, l'Espagne, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua et le Venezuela, le 30 juin 2002.

Hernán Oyarzábal (Venezuela), qui était Administrateur suppléant de Fernando Varela (Espagne), a été élu Administrateur pour le Costa Rica, El Salvador, l'Espagne, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua et le Venezuela, le 1^{er} juillet 2002.

Fernando Varela (Espagne) a été nommé Administrateur suppléant de Hernán Oyarzábal (Venezuela), le 1^{er} juillet 2002.

Roberto Junguito (Colombie) a cessé d'exercer ses fonctions d'administrateur suppléant de Murilo Portugal (Brésil), le 31 juillet 2002.

Vijay L. Kelkar (Inde) a cessé d'exercer ses fonctions d'administrateur pour le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde et Sri Lanka, le 31 juillet 2002.

Yaga V. Reddy (Inde) a été élu Administrateur par le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde et Sri Lanka, le 1^{er} août 2002.

Roberto Steiner (Colombie) a été nommé Administrateur suppléant de Murilo Portugal (Brésil), le 26 août 2002.

Ahmed Saleh Alosaimi (Arabie Saoudite) a cessé d'exercer ses fonctions d'administrateur suppléant de Sulaiman Al-Turki (Arabie Saoudite), le 12 septembre 2002.

Abdallah S. Alazzaz (Arabie Saoudite) a été nommé Administrateur suppléant de Sulaiman Al-Turki (Arabie Saoudite), le 13 septembre 2002.

Alexandre Barro Chambrier (Gabon) a achevé son mandat d'administrateur pour le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Cap-Vert, les Comores, la Côte d'Ivoire, Djibouti, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, Madagascar, le Mali, Maurice, la Mauritanie, le Niger, la République Centrafricaine, la République du Congo, la République démocratique du Congo, le Rwanda, São Tomé-et-Príncipe, le Sénégal, le Tchad et le Togo, le 31 octobre 2002.

Mohamad B. Chatah (Liban) a cessé d'exercer ses fonctions d'administrateur suppléant de A. Shakour Shaalan (Égypte), le 31 octobre 2002.

Roberto Cippà (Suisse) a achevé son mandat d'administrateur pour l'Azerbaïdjan, l'Ouzbékistan, la Pologne, la République kirghize, Serbie-et-Monténégro, la Suisse, le Tadjikistan et le Turkménistan, le 31 octobre 2002.

Dono Iskander Djojsubroto (Indonésie) a achevé son mandat d'administrateur pour Brunéi Darussalam, le Cambodge, Fidji, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, le Népal, la République démocratique populaire lao, Singapour, la Thaïlande, les Tonga et le Vietnam, le 31 octobre 2002.

Kwok Mun Low (Singapour) a cessé d'exercer ses fonctions d'administrateur suppléant de Dono Iskander Djojsubroto (Indonésie), le 31 octobre 2002.

Cyrus Rustomjee (Afrique du Sud) a achevé son mandat d'administrateur pour l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Burundi, l'Érythrée, l'Éthiopie, la Gambie, le Kenya, le Lesotho, le Libéria, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, le Nigéria, l'Ouganda, la Sierra Leone, le Soudan, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe, le 31 octobre 2002.

Fernando Varela (Espagne) a cessé d'exercer ses fonctions d'administrateur suppléant de Hernán Oyarzábal (Venezuela), le 31 octobre 2002.

A. Guillermo Zoccali (Argentine) a achevé son mandat d'administrateur pour l'Argentine, la Bolivie, le Chili, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay, le 31 octobre 2002.

Sulaiman Al-Turki (Arabie Saoudite) a été réélu Administrateur pour l'Arabie Saoudite, le 1^{er} novembre 2002.

Ismail Alowi (Malaisie) a été nommé Administrateur suppléant de Sri Mulyani Indrawati (Indonésie), le 1^{er} novembre 2002.

Mario Beauregard (Mexique) a été nommé Administrateur suppléant de Hernán Oyarzábal (Venezuela), le 1^{er} novembre 2002.

Ian E. Bennett (Canada) a été réélu Administrateur pour Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, Belize, le Canada, la Dominique, la Grenade, l'Irlande, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Sainte-Lucie, le 1^{er} novembre 2002.

Michael J. Callaghan (Australie) a été réélu Administrateur pour l'Australie, la Corée, les États fédérés de Micronésie, les Îles Marshall, les Îles Salomon, Kiribati, la Mongolie, la Nouvelle-Zélande, la République des Palaos, la Papouasie-

Nouvelle-Guinée, les Philippines, le Samoa, les Seychelles et le Vanuatu, le 1^{er} novembre 2002.

Sri Mulyani Indrawati (Indonésie) a été élue Administratrice pour Brunéi Darussalam, le Cambodge, Fidji, l'Indonésie, la Malaisie, le Myanmar, le Népal, la République démocratique populaire lao, Singapour, la Thaïlande, les Tonga et le Vietnam, le 1^{er} novembre 2002.

Ólafur Ísleifsson (Islande) a été réélu Administrateur pour le Danemark, l'Estonie, la Finlande, l'Islande, la Lettonie, la Lituanie, la Norvège et la Suède, le 1^{er} novembre 2002.

Willy Kiekens (Belgique) a été réélu Administrateur pour l'Autriche, le Bélarus, la Belgique, la Hongrie, le Kazakhstan, le Luxembourg, la République slovaque, la République tchèque, la Slovénie et la Turquie, le 1^{er} novembre 2002.

Guillermo Le Fort (Chili) qui était Administrateur suppléant de A. Guillermo Zoccali (Argentine), a été élu Administrateur pour l'Argentine, la Bolivie, le Chili, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay, le 1^{er} novembre 2002.

Abbas Mirakhor (République islamique d'Iran) a été réélu Administrateur pour l'Algérie, le Ghana, la République islamique d'Iran, le Maroc, le Pakistan et la Tunisie, le 1^{er} novembre 2002.

Alexei V. Mojine (Russie) a été réélu Administrateur pour la Russie, le 1^{er} novembre 2002.

Damian Ondo Mañe (Guinée équatoriale), qui était Administrateur suppléant d'Alexandre Barro Chambrier (Gabon), a été élu Administrateur pour le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Cap-Vert, les Comores, la Côte d'Ivoire, Djibouti, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, Madagascar, le Mali, Maurice, la Mauritanie, le Niger, la République centrafricaine, la République du Congo, la République démocratique du Congo, le Rwanda, São Tomé-et-Príncipe, le Sénégal, le Tchad et le Togo, le 1^{er} novembre 2002.

Hernán Oyarzábal (Venezuela) a été élu Administrateur pour le Costa Rica, El Salvador, l'Espagne, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua et le Venezuela, le 1^{er} novembre 2002.

Pier Carlo Padoan (Italie) a été réélu Administrateur pour l'Albanie, la Grèce, l'Italie, Malte, le Portugal, Saint-Marin et Timor-Leste, le 1^{er} novembre 2002.

Murilo Portugal (Brésil) a été réélu Administrateur pour le Brésil, la Colombie, l'Équateur, le Guyana, Haïti, Panama, la République dominicaine, le Suriname et la Trinité-et-Tobago, le 1^{er} novembre 2002.

Yaga V. Reddy (Inde) a été réélu Administrateur pour le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde et Sri Lanka, le 1^{er} novembre 2002.

Laurean Rutayisire (Rwanda) a été nommé Administrateur suppléant de Damian Ondo Mañe (Guinée équatoriale), le 1^{er} novembre 2002.

A. Shakour Shaalan (Égypte) a été réélu Administrateur pour Bahreïn, l'Égypte, les Émirats arabes unis, l'Iraq, la Jordanie, le Koweït, le Liban, la Libye, les Maldives, l'Oman, le Qatar, la République arabe syrienne et le Yémen, le 1^{er} novembre 2002.

Ismaila Usman (Nigéria), qui était Administrateur suppléant de Cyrus Rustomjee (Afrique du Sud), a été élu Administrateur pour l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Burundi, l'Érythrée, l'Éthiopie, la Gambie, le Kenya, le Lesotho, le Libéria, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, le Nigéria, l'Ouganda, la Sierra Leone, le Soudan, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe, le 1^{er} novembre 2002.

WEI Benhua (Chine) a été réélu Administrateur pour la Chine, le 1^{er} novembre 2002.

J. de Beaufort Wijnholds (Pays-Bas) a été réélu Administrateur pour l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, la Géorgie, Israël, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Moldova, les Pays-Bas, la Roumanie et l'Ukraine, le 1^{er} novembre 2002.

A. Guillermo Zoccali (Argentine) a été nommé Administrateur suppléant de Guillermo Le Fort (Chili), le 1^{er} novembre 2002.

Fritz Zurbrugg (Suisse) a été élu Administrateur pour l'Azerbaïdjan, l'Ouzbékistan, la Pologne, la République kirghize, Serbie-et-Monténégro, la Suisse, le Tadjikistan et le Turkménistan, le 1^{er} novembre 2002.

Peter J. Ngumbullu (Tanzanie) a été nommé Administrateur suppléant d'Ismaila Usman (Nigéria), le 4 novembre 2002.

Nancy P. Jacklin (États-Unis) a été nommée Administratrice pour les États-Unis, le 4 décembre 2002.

Oussama T. Kanaan (Jordanie) a été nommé Administrateur suppléant de A. Shakour Shaalan, le 7 janvier 2003.

J. de Beaufort Wijnholds (Pays-Bas) a cessé d'exercer ses fonctions d'administrateur pour l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, la Géorgie, Israël, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Moldova, les Pays-Bas, la Roumanie et l'Ukraine, le 14 janvier 2003.

Ólafur Ísleifsson (Islande) a cessé d'exercer ses fonctions d'administrateur pour le Danemark, l'Estonie, la Finlande, l'Islande, la Lettonie, la Lituanie, la Norvège et la Suède, le 15 janvier 2003.

Jeroen Kremers (Pays-Bas) a été élu Administrateur pour l'Arménie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, la Géorgie, Israël, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Moldova, les Pays-Bas, la Roumanie et l'Ukraine, le 15 janvier 2003.

Vilhjalmur Egilsson (Islande) a été élu Administrateur pour le Danemark, l'Estonie, la Finlande, l'Islande, la Lettonie, la Lituanie, la Norvège et la Suède, le 16 janvier 2003.

Diwa Guinigundo (Philippines) a cessé d'exercer ses fonctions d'administrateur suppléant de Michael J. Callaghan (Australie), le 2 mars 2003.

Michael H. Reddell (Nouvelle-Zélande) a été nommé Administrateur suppléant de Michael J. Callaghan (Australie), le 3 mars 2003.

Hernán Oyarzábal (Venezuela) a cessé d'exercer ses fonctions d'administrateur pour le Costa Rica, El Salvador, l'Espagne, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua et le Venezuela, le 30 avril 2003.